

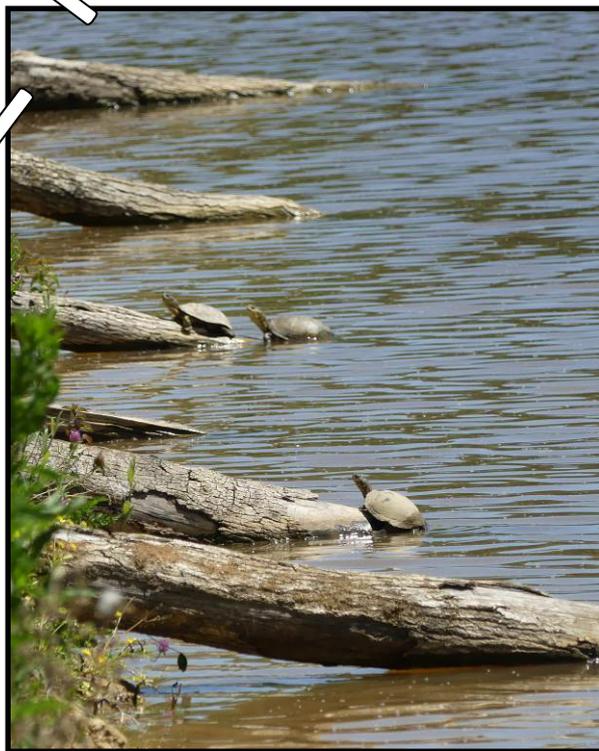


DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891



« Étangs de l'Armagnac »



SYNTHÈSE



Juin 2018
Version de travail





DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891

« Étangs de l'Armagnac »

DOCUMENT DE SYNTHESE

Juin 2018
Version travail



AVANT-PROPOS

Le premier Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » FR7300891 a été élaboré en 2002 et validé par le Comité de Pilotage Local du site le 02 juillet 2003. Il s'agit d'un des plus anciens DOCOB de l'ex-région Midi-Pyrénées.

Une actualisation de la cartographie des habitats naturels du site a été réalisée en 2015. Il paraissait donc opportun de poursuivre cette démarche d'actualisation.

La DDT du Gers a donc piloté la révision du DOCOB du site, sous l'égide du Président du Comité de Pilotage Local.

La réalisation technique et opérationnelle de ce Document d'Objectifs (DOCOB) a été faite par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche du Gers, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et l'École d'Ingénieurs de Purpan. Il est le fruit d'un long travail de suivis environnementaux, de concertation avec les acteurs locaux et les usagers du site.

L'ADASEA du Gers a assuré la coordination générale, la communication, la réalisation des inventaires et des analyses de la Cistude d'Europe, des Lépidoptères, des Odonates, de la Loutre et un diagnostic de prise en compte du Vison d'Europe, la cartographie des habitats d'espèces, l'inventaire des activités humaines, la construction des actions à mettre en place ainsi que l'animation des groupes de travail et la rédaction du DOCOB. La Fédération Départementale de Pêche a effectué l'inventaire et l'analyse biologique des espèces piscicoles et astacicoles, la définition des indicateurs et des méthodes de suivis. Elle a participé à la hiérarchisation des espèces et à la réalisation des fiches espèces. Le Conservatoire d'Espaces Naturels avait en charge ces mêmes actions concernant les chiroptères et les coléoptères. Pour ce dernier groupe, l'École d'Ingénieurs de Purpan est également intervenu.

Un travail d'évaluation de l'état de conservation des espèces de ces espèces et des habitats naturels a également été réalisé par ces 4 structures.

La hiérarchisation des enjeux des espèces a été réalisée lors d'un groupe de travail dédié réunissant les experts environnementaux du Département. Pour les habitats naturels, la hiérarchisation s'est faite grâce à l'appui technique du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées.

Les communes concernées par le site ont été sollicitées lors du diagnostic socio-économique ainsi que le syndicat de rivières, la Fédération Départementale de Chasse, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives, le Conseil Départemental du Gers, le CRPF, Les acteurs du site ont richement participé aux différents groupes de travail chargés de proposer des actions.

Enfin, les membres du Comité de Pilotage Local ont fortement contribué, à travers les relectures, les échanges et les validations, à la bonne avancée du Document d'Objectifs.

Que tous les acteurs soient remerciés pour leur participation à cette révision, dont le résultat a permis d'actualiser les propositions d'actions qui veulent répondre au mieux aux enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au cœur du site.

ORGANISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'Objectifs du site NATURA 2000 «Étangs de l'Armagnac » FR7300891 est constitué :

- Du présent DOCUMENT DE SYNTHESE : rapport complet de présentation du site, des enjeux, et des propositions d'action, destiné à être opérationnel pour la gestion et être une référence pour l'évaluation du site.
- D'un ATLAS CARTOGRAPHIQUE complétant le document de synthèse, rassemblant l'ensemble des cartes de synthèse produites.
- D'un DOCUMENT DE COMPILATION, rassemblant toutes les pièces qui appuient le corps du document de synthèse : à savoir les informations relatives à la biologie et à l'écologie, les informations socio-économiques, les informations administratives.
- D'un RESUME NON TECHNIQUE synthétisant et illustrant les points clés du Document d'Objectifs.

L'ensemble de ces documents sera diffusés sous forme numérique imprimable à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Ils seront également téléchargeables sur le site <http://gers.n2000.fr/> et le site INTERNET de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL	1
A. Qu'est-ce que Natura 2000 ?	2
B. Natura 2000 en Europe	2
C. Natura 2000 en France	2
1. Démarche concertée	2
2. Modalités de mise en œuvre	4
a) DOCument d'OBjectifs (DOCOB)	4
b) COmité de PIlotage Local(COPIIL)	4
c) Opérateur	4
d) Animateur	5
D. « Étangs de l'Armagnac »	5
1. Cadre de la réactualisation du DOCOB	5
2. Fiche d'identité du site	6
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	8
A. Situation et localisation	9
B. Périmètres	12
C. Caractéristiques physiques du territoire	13
1. Grands ensembles	13
2. Occupation du sol	13
a) Occupation du sol des communes du site Natura 2000	13
b) Occupation du sol à l'échelle de la zone d'influence	15
c) Évolution de l'occupation du sol sur les différentes entités du site Natura 2000	16
3. Qualité de l'eau	25
D. Statuts de protection et inventaires	27
1. Espaces naturels protégés	28
2. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	28
3. Sites inscrits et sites classés	28
4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)	28
III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	30
A. Méthodologie	31
1. Caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces	31
a) Habitats naturels	31
b) Habitats d'espèces	31

2.	Campagne de terrain	32
a)	Habitats naturels	32
b)	Mammifères	32
c)	Reptiles	33
d)	Poissons	34
e)	Insectes	34
3.	Cartographie	36
4.	Caractérisation de l'état de conservation	36
B.	Etude des habitats	37
1.	Présentation de la diversité des habitats	37
2.	Distribution des habitats	43
3.	Description des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	45
a)	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	45
b)	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	46
c)	Lacs et mares dystrophes naturels	46
d)	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	47
e)	Landes sèches européennes	47
f)	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	48
g)	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	49
h)	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	49
i)	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	50
4.	Autres habitats naturels	50
5.	Habitats artificiels	52
6.	Synthèse des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	53
C.	Etude des espèces	53
1.	Espèces d'intérêt communautaire recherchées	53
2.	Résultats de la prospection des espèces d'intérêts communautaires et état de conservation	55
a)	Mammifères	56
b)	Reptiles	67
c)	Poissons	79
d)	Insectes	80
3.	Espèces exotiques envahissantes	105
a)	Espèces animales envahissantes	105
b)	Espèces végétales envahissantes	106
4.	Données complémentaires sur les espèces présentes	107
IV.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	112
A.	Méthodologie	113
B.	Acteurs	113
C.	Collectivités concernées par le site	113
1.	Contexte démographique et économique	113
2.	Urbanisme	115
3.	Usages domestiques	117

a)	Captage d'eau potable	118
b)	Assainissement collectif	118
c)	Gestion des déchets	119
4.	Voiries et l'entretien des bords de routes	119
D.	Agriculture	120
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	120
2.	Situation des communes du site	120
a)	Orientation économique des exploitations	123
b)	Elevage	123
c)	Cultures principales	123
d)	Irrigation et ressource en eau	126
3.	Agriculture à l'échelle du site Natura 2000	126
a)	Entité du Soucaret	126
b)	Entité du Moura	127
c)	Entité du Pouy, de Meigne et du Porté	127
d)	Entité de la Hitère	128
e)	Entité d'Escagnan	129
f)	Entité du Tourné Sainte Fauste	129
g)	Entité du Marais	130
4.	Réglementation	130
5.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	131
E.	Sylviculture	132
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	132
2.	Contexte forestier sur le Bas-Armagnac	133
a)	Différentes régions sylvicoles	133
b)	Essences et sylviculture	133
c)	Tempête Klaus	134
3.	Situation des communes du site	134
a)	Taux de boisement par commune	135
b)	Propriétés forestières et mode de gestion	136
4.	Réglementation	136
5.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	138
F.	Chasse	139
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	139
2.	Activités cynégétiques des communes du site	139
a)	Organisation des chasseurs	140
b)	Gestion cynégétique	140
c)	Piégeage	142
3.	Réglementation	142
4.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	142
G.	Pêche	143
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	143
2.	Activités de pêche sur le site	143
a)	Classements piscicoles des cours d'eau	143

b)	Organisation des pêcheurs	145
c)	Production piscicole	145
d)	Gestion halieutique	145
3.	Réglementation	146
4.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	146
H.	Gestion des cours d'eau et de la ripisylve	147
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	147
2.	Aménagement et entretien des rivières	147
3.	Réglementation	148
4.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	149
I.	Gestion des plans d'eau	150
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	150
2.	Situation sur les communes du site	150
3.	Réglementation	152
4.	Enjeux et interaction avec le site « Étangs de l'Armagnac »	152
5.	Synthèse des usages et de la gestion des étangs	153
J.	Tourisme et loisirs	161
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	161
2.	Activités touristiques et de loisirs sur les communes du site	161
a)	Randonnées	161
b)	Sites à vocation pédagogique	161
c)	Activités nautiques et thermalisme	162
d)	Autres activités	162
3.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	162
K.	Activités industrielles et artisanales	162
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	162
2.	Situation sur les communes du site	163
e)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	163
f)	Établissements industriels classés polluant et rejets industriels	163
3.	Réglementation	165
4.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	165
L.	Infrastructures linéaires	165
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	165
2.	Situation sur les communes du site	166
3.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	166
M.	Programmes collectifs et les interventions publiques	166
1.	Présentation des programmes et plans d'action en vigueur sur le territoire du site Natura 2000	166
a)	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Midouze	166
b)	Directive Nitrate	168
c)	Cellule d'Assistance Techniques aux Zones Humides	168
d)	Programmes agri-environnementaux	169
e)	Programme « Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac »	170
f)	Espaces Naturels Sensibles (ENS)	170

2.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	170
N.	Synthèse : fiche par entité	171
V.	ENJEUX DE CONSERVATION	186
A.	Hiérarchisation des enjeux de conservation	186
B.	Fiches habitats	190
C.	Fiches espèces	209
VI.	PROGRAMME D' ACTIONS	248
A.	Objectifs de Développement Durable	248
B.	Fiches actions	254
C.	Maquette financière	327
D.	Suivi de l'état de conservation	332
1.	Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire	332
2.	Suivi des espèces d'intérêt communautaire	335
a)	Insectes des vieux arbres	335
b)	Cistude d'Europe	336
c)	Chiroptères	338
d)	Lamproie de Planer	340
e)	Loutre d'Europe	341
f)	Vison d'Europe	342
g)	Lépidoptères	343
h)	Agrion de Mercure	343
E.	Charte Natura 2000	345
1.	Généralités	345
a)	Objet de la Charte	345
b)	Avantages	345
c)	Contenu	345
d)	Modalités d'adhésion	346
e)	Modalités de contrôle	346
2.	Présentation du site des « Étangs de l'Armagnac »	346
3.	Engagements et recommandations de portée générale	348
4.	Engagements et recommandations par types de milieux	349
a)	Étangs, mares et points d'eau	349
b)	Prairies, landes et zones humides	349
c)	Fossés	351
d)	Haies, bosquets et arbres isolés	351
e)	Cours d'eau et ripisylve	352
f)	Sites de ponte des cistudes	353

g) Milieux forestiers	353
5. Engagements et recommandations pour les manifestations et les activités de loisirs	355
a) Pour toutes les activités	355
b) Randonnée pédestre, VTT, équestre	355
c) Activité de chasse (SOCIETES DE CHASSE) et de piégeage (ASSOCIATIONS)	356
d) Activité de chasse (CHASSEURS INDIVIDUELS) et de piégeage (PIEGEURS INDIVIDUELS)	357
e) Activité de pêche (ASSOCIATIONS DE PECHE)	357
f) Activité de pêche (PECHEURS INDIVIDUELS)	358
6. Informations réglementaires	358
7. Acte de l'engagement	360
LISTE DES FIGURES	361
LISTE DES CARTES	362
LISTE DES TABLEAUX	364
ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES	366
BIBLIOGRAPHIE	368
ANNEXES	372
A. Grille d'analyse des enjeux de conservation HABITATS	372
B. Grille d'analyse des enjeux de conservation ESPECES	375
C. Tableau d'analyse des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire	377
D. Tableau d'analyse des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire	378
E. Indicateurs utilisés pour évaluer l'état de conservation de l'habitat de la Cistude d'Europe	381
F. Liste des espèces présentes sur le site (hors espèces d'intérêt communautaire et oiseaux) (sources : Nature Midi-Pyrénées (BazNat), Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, Conseil Départemental du Gers, ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière Midour Douze)	384
G. Liste des oiseaux présents sur le site Natura 2000 (sources :Groupe Ornithologique Gersois, Nature Midi-Pyrénées, ADASEA 32)	390
STRUCTURES REFERENTES	396

V. ENJEUX DE CONSERVATION

<u>A.</u>	<u>Hiérarchisation des enjeux de conservation</u>	186
<u>B.</u>	<u>Fiches habitats</u>	190
<u>C.</u>	<u>Fiches espèces</u>	209

A. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation sont associés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire du site, pour lesquels celui-ci a une responsabilité en termes de conservation. L'évaluation de ces enjeux puis leur hiérarchisation est nécessaire afin d'établir des priorités pour les mesures de gestion à venir.

Afin de déterminer les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, plusieurs critères d'analyse écologique ont été retenus. Ils correspondent aux critères attendus pour la mise à jour du Formulaire standard de données (FSD) et leurs cotations sont telles que proposées par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD. Sur cette base, une grille d'analyse Espèces et une grille d'analyse Habitats ont été utilisées.

Le renseignement des différents critères a été effectué selon les connaissances et les jugements d'experts et débattu en groupe de travail technique « Habitats et Espèces d'intérêt communautaire » réuni le 23 janvier 2018. L'exercice comporte ainsi une part certaine de subjectivité se révélant être une limite à la méthode. Toutefois, la démarche permet d'appréhender la notion de priorisation et d'aboutir à l'identification des enjeux principaux.

Le détail des critères pris en compte pour la définition des enjeux de conservation, ainsi que leurs cotations, sont présentés avec les tableaux d'analyse en annexe.

L'évaluation globale des enjeux s'appuie particulièrement sur l'état de conservation et la valeur du site vis à vis de l'espèce ou de l'habitat considéré, en se basant sur l'analyse de l'ensemble des autres critères.

Un tableau croisé est proposé pour obtenir de façon lisible le niveau d'enjeu de conservation :

Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non- significative	Inconnue
Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance

Selon un jugement d'expert, un troisième critère vient compléter l'évaluation globale des enjeux : la responsabilité patrimoniale vis à vis de l'espèce ou de l'habitat. Cette valeur vient pondérer le niveau de l'enjeu de conservation précédemment défini. Celui-ci peut ainsi être revu à la hausse lorsque la responsabilité patrimoniale est forte par exemple.

L'application de cette démarche aboutit à la hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire comme présenté ci-après.

Tableau 22 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des habitats d'intérêt communautaire

Code	Dénomination	Enjeu
3110	Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	Fort
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Fort
4030	Landes sèches européennes	Fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Fort
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Modéré
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Modéré
9230	Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Modéré
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Secondaire
6410	Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Secondaire

Tableau 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des espèces d'intérêt communautaire

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence	Enjeu
1084*	Pique prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Avérée	Fort
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée	Fort
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée	Modéré
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>	Avérée	Modéré
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Probable	Modéré
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Probable	Secondaire
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Probable	Secondaire
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée	Secondaire
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Probable	Secondaire

1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Avérée	Secondaire
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Avérée	Secondaire
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Avérée	Secondaire
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Avérée	Mineur
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Probable	Connaissance
1071	Fadet des Laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Probable	Connaissance
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	Connaissance
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Potentielle	Connaissance
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Avérée	Connaissance
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle	Connaissance

Les enjeux de connaissance concernant le Damier de la succise, le Fadet des laiches, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Grand Murin et le Vison d'Europe s'expliquent par l'actuel manque de données relatif à ces espèces sur le site.

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

B. FICHES HABITATS

Code EUR28	Dénomination de l'habitat
3110	Eaux stagnantes oligotrophes très peu minéralisés des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3160	Lacs et mares dystrophes naturels
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
4030	Landes sèches européennes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

Corine Biotope : 22.31

Cahier d'habitats : 3110-1

Enjeu de Conservation :

FORT

Description

Il s'agit de communautés amphibies à *Eleogiton fluitans* et *Ranunculus ololeucos*, parfois avec une végétation monospécifique, se développant au niveau de fossés et de dépressions parfois peu profondes, tard dans l'année. D'après le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, les conditions stationnelles (berges amphibies acides oligotrophes) rattachent ces formations aux *Littorelletea uniflora*, alliance de l'*Elodo-Sparganion*, association du *Scirpetum fluitantis*.

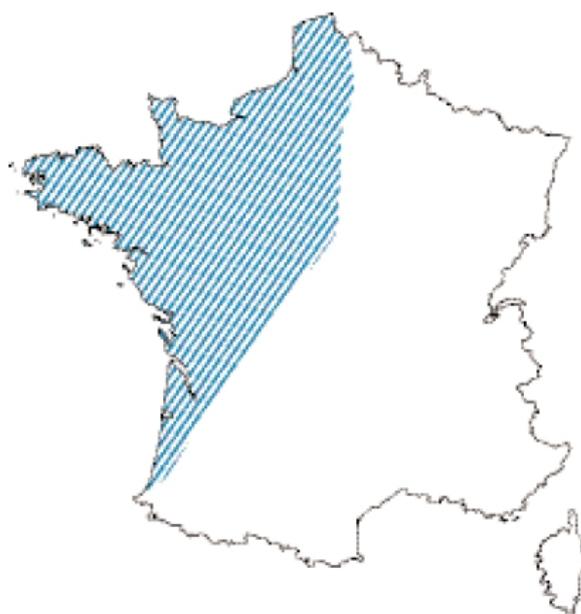
Espèces caractéristiques

- *Eleogiton fluitans* Scirpe flottant
- *Ranunculus ololeucos* Renoncule blanche

Distribution

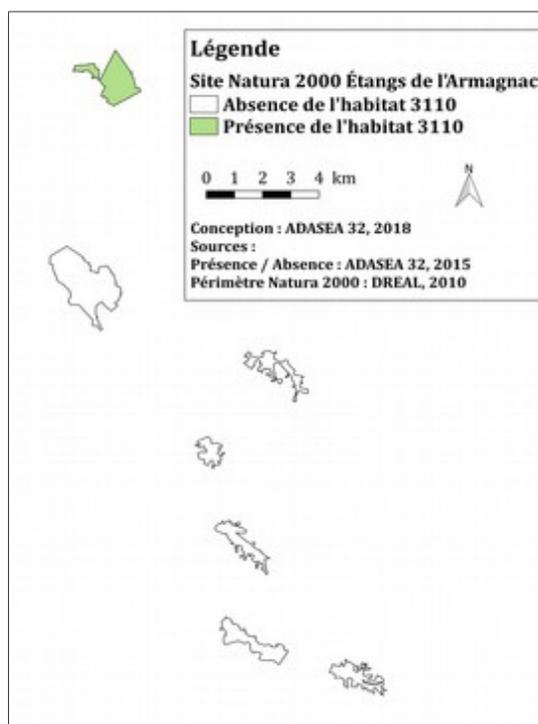
Présent uniquement sur l'entité du Marais, cet habitat occupe des dépressions parfois temporaires, des fossés et la mare dite « des chasseurs ». Il s'agit d'un habitat très ponctuel et d'une faible superficie, lié pour partie à l'activité humaine (dépressions liées aux passages d'engins forestiers par exemple).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



 Présence de l'habitat

Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

- Maintenir le fonctionnement hydraulique et un marnage saisonnier
- Favoriser les berges en pentes douces permettant le développement d'un gradient de végétation
- Surveiller l'arrivée d'espèces invasives (végétale et animale)
- Surveiller le développement des ligneux pour éviter la fermeture du milieu

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Corine Biotope : 22.421 et 22.41

Cahier d'habitats : 3150-1 et 3150-4

Enjeu de
Conservation :

FORT

Description

Deux faciès sont caractérisés sur le site : d'une part le groupement à grands potamots rattaché à l'alliance du *Potamion pectinati* et d'autre part la végétation flottante à lentilles rattachée à l'alliance du *Lemnon minoris*.

Ces herbiers enracinés des eaux douces stagnantes se développent dans des eaux eutrophes, principalement dans les plans d'eau peu profonds, mais également dans certains petits fossés. Différents facteurs influencent la dynamique de ces communautés : l'éclairement, la profondeur, la température, l'hydrodynamisme ou encore la minéralisation.

La forme à grands potamots est peu représentée, en régression depuis de nombreuses années sur l'ensemble du Bas Armagnac en lien avec la dégradation de la qualité de l'eau et la présence d'espèces dégradant le milieu comme les ragondins ou les écrevisses exotiques.

Espèces caractéristiques

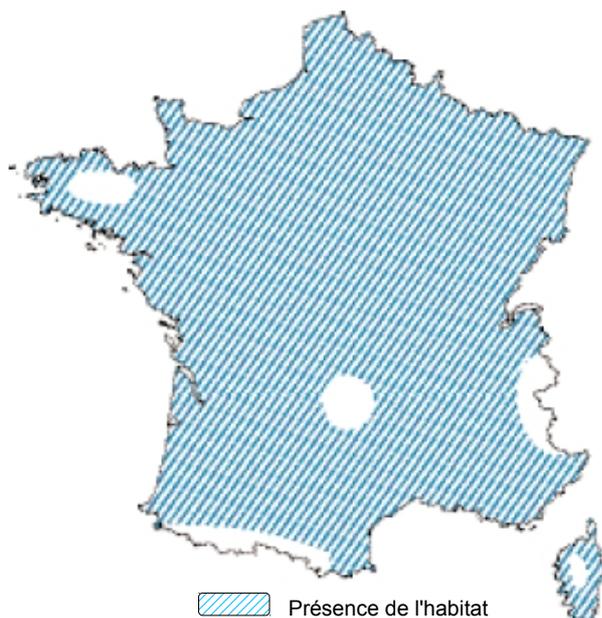
- *Potamogeton nodosus* Potamot noueux
- *Potamogeton crispus* Potamot crépu
- *Lemna minor* Petite lentille d'eau

Distribution

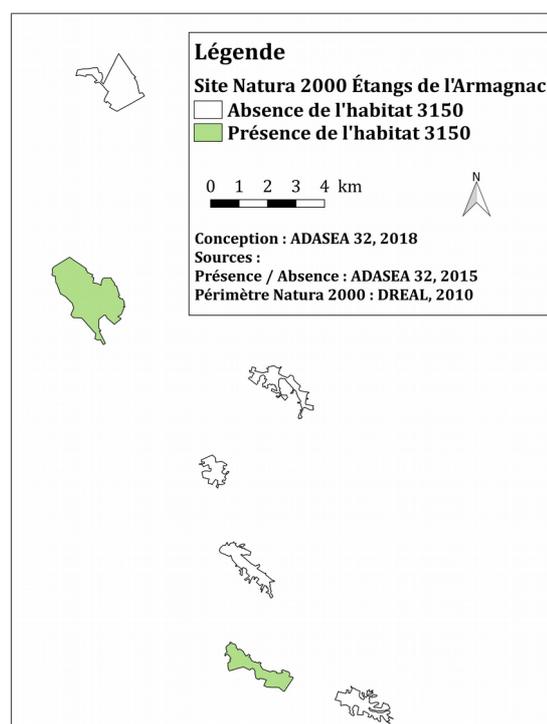
Les herbiers à lentilles se rencontrent ponctuellement en contexte de mares ou de fossés, parfois envahissant, recouvrant la quasi-totalité de ces petits points d'eau. Des observations ont été réalisées sur les entités du Moura et du Tourné mais ce faciès peut s'exprimer sur les points d'eau des autres entités.

Les herbiers à potamots s'expriment épisodiquement sur l'étang du Moura.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des *Cahiers d'habitats Natura 2000*
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	

Tendance 2002-2017

La tendance pour les deux faciès est stable avec des observations plus communes pour le faciès à lentille sans qu'il soit très fréquent.

Il faut souhaiter que les travaux de réhabilitation de l'étang du Moura permettent l'expression du faciès à grands potamots de façon plus régulière.



Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

- Limiter la pollution des plans d'eau : protection enherbée, boisée, adaptation des pratiques agricoles sur le bassin versant
- Éviter l'accès direct du bétail aux mares
- Ne pas introduire de végétaux non-indigènes
- Surveiller et limiter la prolifération de la flore et de la faune introduite
- Entretenir la végétation aquatique

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

Enjeu de
Conservation :

SECONDAIRE

Corine Biotope : 22.45

Cahier d'habitats : 3160-1

Description

Cet habitat se développe dans une mare sur substrat tourbeux, peu profonde, issue de l'activité humaine et s'asséchant en été. D'un faible recouvrement laissant apparaître le sol nu qui est soumis au retournement par les sangliers, une seule espèce s'exprime : *Utricularia minor*.

L'habitat se rattache ainsi à l'alliance de l'*Utricularion minoris*.

Espèces caractéristiques

- *Utricularia minor* Petite utriculaire

Distribution

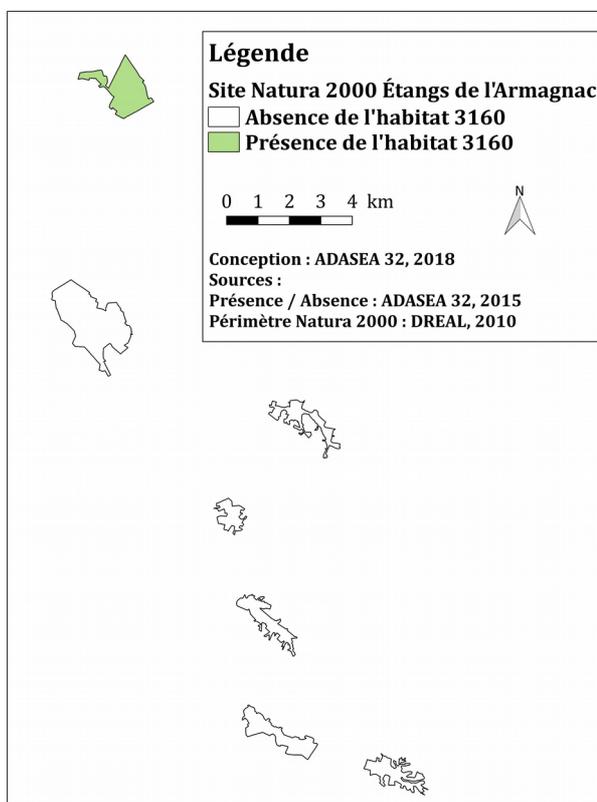
Uniquement présent sur une station en contexte forestier sur l'entité du Marais au niveau de la mare dite « des chasseurs ».

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



-  Présence de l'habitat
-  Présence potentielle de l'habitat

Carte issue des *Cahiers d'habitats Natura 2000*
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Favorable	Favorable
	Structure et fonctionnement	Favorable	
	Perspectives futures	Favorable	
	Possibilité de restauration	Facile	



Tendance 2002-2017

Stable. Toutefois, l'habitat ne s'exprime pas tous les ans en fonction des conditions et est soumis au retournement du sol par les sangliers.

La mare est maintenue ouverte car elle est intégrée dans un dispositif de chasse à la palombe.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

- Maintien du niveau d'eau, assec possible en période estivale
- Éviter tout apport trophique
- Surveiller l'arrivée d'espèces invasives végétales et animales

3270 Rivières avec berges vaseuse avec végétation du *Chenopodium rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*

Corine Biotope : 24.52

Cahier d'habitats : 3270-1

Enjeu de Conservation :

MODÉRÉ

Description

Il s'agit d'une formation pionnière d'espèces annuelles herbacées dominées par les Bidens. Elle s'installe sur des sols périodiquement inondés et riches en azote tels que les vases et les sables limoneux en bordure des cours d'eau et n'est d'intérêt communautaire qu'en bord de rivières, ici la Douze. Cet habitat est par définition mobile en lien avec la dynamique de la rivière. La croissance des plantes est très rapide et commence au début de l'été au niveau des bancs vaseux ou sableux exondés.

Espèces caractéristiques

- *Bidens sp.*
- *Polygonum hydropiper* Renouée poivre-d'eau

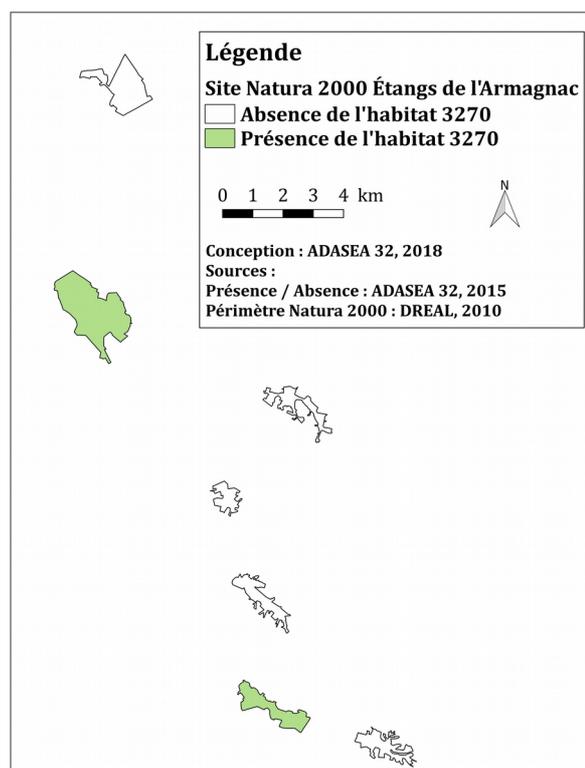
Distribution

L'habitat se cantonne aux bords de Douze au niveau de deux seules entités concernées par la rivière (Moura et Tourné). Il est peu présent car les conditions sont peu favorables (cours d'eau recalibré avec des rives très abruptes, modification du régime naturel...) limitant les zones d'atterrissement nécessaire à son développement.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, présence d'espèces eutrophiles, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Berge vaseuse de la Douze © ADASEA 32

Tendance 2002-2017

Non évaluable car l'habitat tel que décrit en 2002 incluait également les communautés de bord d'étang qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

En tout état de cause, les conditions stationnelles en bord de Douze n'ont que peu évolué dans un sens favorable à l'habitat.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

- Maintenir une dynamique fluviale (période d'étiage et de crue)
- Ne pas artificialiser les berges
- Surveiller l'apparition d'espèces invasives végétales et animales

4030 Landes sèches européennes

Enjeu de
Conservation :

FORT

Corine Biotope : 31.238 et 31.239

Cahier d'habitats : 4030-7 et 4030-8

Description

Il s'agit ici de « la lande la plus humide des landes sèches au sens du code 4030 de la Directive » selon la typologie des habitats réalisée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Cet habitat se décline en deux associations rattachées à la classe des *Calluno-Ulicetea* :

- les landes mésophiles : *Ulex minor* et *Calluna vulgaris* sont les constantes avec comme accompagnatrices des espèces méso-thermophiles comme *Erica vagans*, *Erica cinerea* et *Erica scoparia* (4030-7)

- les landes plus humides avec une dominance d'*Erica tetralix* (et une absence *Erica vagans*, *E. cinerea* et *E. scoparia*). Selon le Conservatoire Botanique des Pyrénées, *Erica ciliaris* est bien présente dans ces landes humides lui conférant un caractère original car en limite Est de sa répartition très atlantique (4030-8)

À noter l'observation d'un pied de gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*).

Les landes issues de défrichements se développent sur des sols assez profonds permettant le développement des arbustes et des arbres. Elles peuvent ainsi évoluer vers des fourrés et des chênaies acidiphiles dans un contexte de dynamique forestière naturelle.

Espèces caractéristiques

Potentillo montanae - Ericetum cinereae (4030-7)	Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris (4030-8)
<i>Ulex minor</i> Petit ajonc	<i>Erica tetralix</i> Bruyère à quatre angle
<i>Calluna vulgaris</i> Callune	<i>Erica ciliaris</i> Bruyère ciliée
<i>Erica vagans</i> Bruyère vagabonde	
<i>Erica cinerea</i> Bruyère cendrée	
<i>Erica scoparia</i> Bruyère à balais	

Distribution

Sous forme relictuelle sur les entités du Soucaret, du Moura, de la Hitère et d'Escagnan, elles sont principalement localisées sur l'entité du Marais.



Landes sèches européennes © ADASEA 32

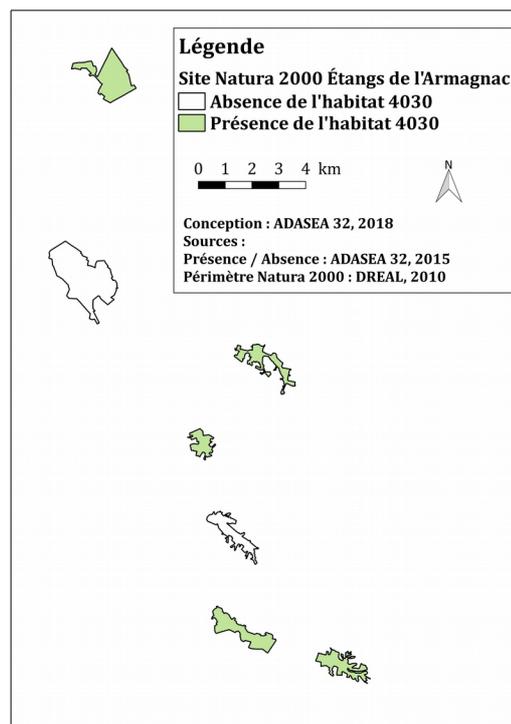


Végétation typique de l'habitat © ADASEA 32

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 4 Habitats agropastoraux



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, recouvrement des jeunes buissons ou arbres autres que les espèces caractéristiques

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Moyenne	

Tendance 2002-2017

Suite à la tempête Klaus de 2009, les plantations de pins maritimes sur l'entité du Marais ont été exploitées permettant la pleine expression de cet habitat. Lors de la réactualisation de la cartographie des habitats en 2014, les parcelles étaient qualifiées dans un bon état de conservation. Depuis des aménagements forestiers récents (travail du sol pour plantation) ont conduit à reconsidérer l'état de conservation en défavorable. Ainsi la tendance est plutôt défavorable, considérant que sur les autres entités le milieu se ferme par défaut d'entretien.

Pressions et menaces

A02 Modifications des pratiques culturales

- Reconversion en cultures

B01 Plantations forestières en milieux ouverts ou sur sol nu

- Plantations forestières en milieux ouverts

B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations

Préconisation de gestion

- Maintenir les milieux ouverts par broyage ou fauche
- Proscrire le changement d'usage (boisement ou mise en culture)

6410 Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Enjeu de Conservation :

SECONDAIRE

Corine Biotope : 37.311

Cahier d'habitats : 6410

Description

Il s'agit d'une prairie paratourbeuse relictuelle à molinie bleue (*Molinia caerulea*) et jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), rattachée à l'alliance du *Juncion acutiflori*, en contact avec l'habitat de landes sèches et de la chênaie acidiphile.

Espèces caractéristiques

- *Molinia caerulea* Molinie bleue
- *Juncus acutiflorus* jonc acutiflore

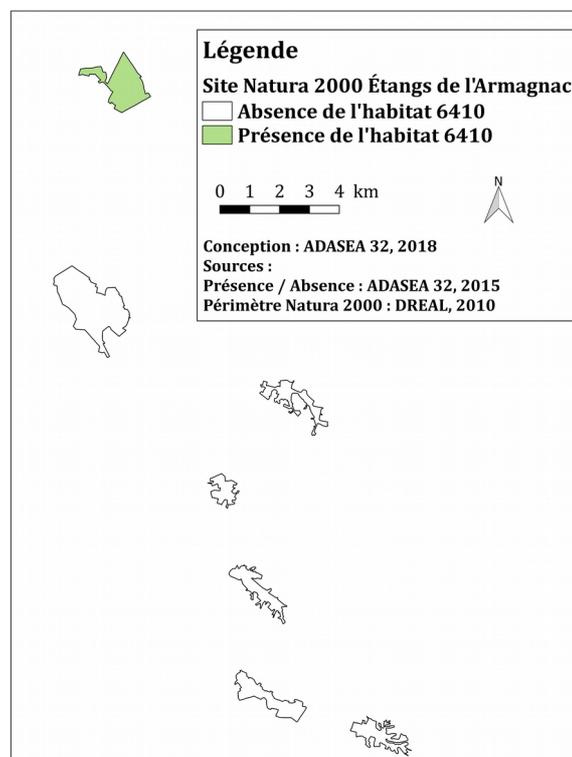
Distribution

Habitat marginal présent sur une station uniquement sur le site du Marais.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 4 Habitats agropastoraux



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, recouvrement de ligneux

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance. Plus généralement cet habitat est en régression et l'habitat est en voie de fermeture.

Pressions et menaces

A03 Fauche / coupe de prairies

A04 Pâturage

- Absence de fauche, de pâturage, fermeture du milieu

Préconisation de gestion

- Réouverture du milieu et gestion extensive

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin

Corine Biotope : 37.71 et 37.72

Cahier d'habitats : 6430-4 et 6430-7

Enjeu de
Conservation :

MODÉRÉ

Description

Cet habitat est constitué de deux communautés correspondant d'une part à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies qui s'expriment principalement en bordure de cours d'eau ou de fossés (alliance du *Convolvulion sepium*) et, d'autre part, d'ourlets intraforestiers au niveau d'ouvertures forestières (alliance du *Geo-Alliarion*).

Les mégaphorbiaies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes et d'arbres vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux.

À noter la présence de guimauve officinale (*Althaea officinalis*), espèce originale pour l'habitat (observée sur le Moura et Tourné Sainte Fauste).



Mégaphorbiaie sur un fossé © ADASEA 32

Espèces caractéristiques

Mégaphorbiaies (6430-4)	Ourlets intraforestiers (6430-7)
<i>Filipendula ulmaria</i> Reine-des-prés	<i>Galium aparine</i> Gaillet gratteron
<i>Lythrum salicaria</i> Salicaire	<i>Geum urbanum</i> Benoite commune
<i>Angelica sylvestris</i> Angélique sylvestre	<i>Brachypodium sylvaticum</i> Brachypode des bois
<i>Epilobium hirsutum</i> Épilobe hérissée	<i>Glechoma hederacea</i> Lierre terrestre
<i>Eupatorium cannabinum</i> Eupatoire chanvrine	<i>Circaea lutetiana</i> Circée de Paris
<i>Scrophularia nodosa</i> Scrophulaire noueuse	<i>Stachys sylvatica</i> Epiaire des bois

Distribution

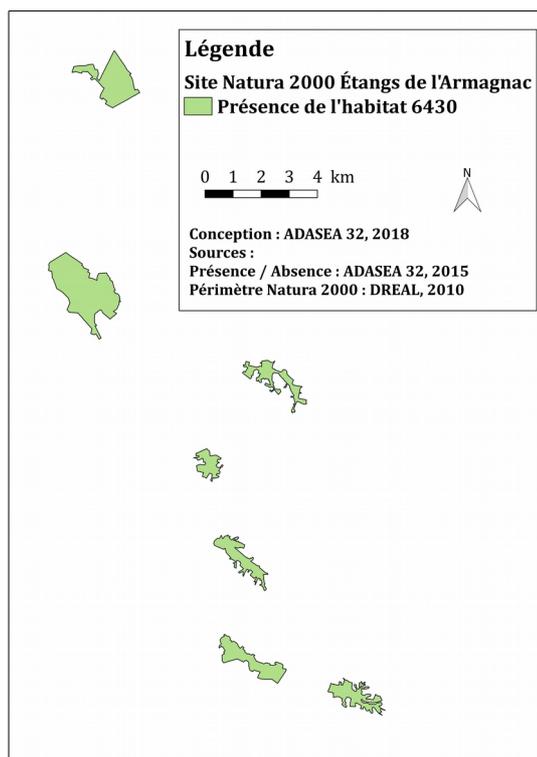
Présent sur tous les sites cet habitat se retrouve soit en cordon le long des fossés (en association avec des ourlets nitrophiles et/ou des formations prairiales et/ou des roselières) soit en ourlets intraforestiers associés aux boisements (au sein des trouées ou des chemins forestiers).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



 Présence de l'habitat

Carte issue des *Cahiers d'habitats Natura 2000*
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	
	Possibilité de restauration	Facile	

Tendance 2002-2017

Pour la forme « ourlet forestier », la tendance est difficile à établir car elle n'était pas décrite pour cet habitat. Toutefois il semble assez stable.

Concernant la forme « mégaphorbiaie » la tendance est stable.

Pressions et menaces

A02 Modification des pratiques culturelles

- Absence d'entretien

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Modification du fonctionnement hydraulique

A07 Utilisation de produits chimiques

- Proscrire le traitement chimique des fossés

Préconisation de gestion

- Favoriser un entretien des berges de fossés par fauchage ou débroussaillage en respectant des périodes d'intervention vis-à-vis de la flore et de la faune
- Pas de désherbage dans les fossés et à proximité, favoriser l'entretien mécanique ou par pâturage

6510 Prairies maigres de fauches de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Corine Biotope : 38.21

Cahier d'habitats : 6510

Enjeu de Conservation :

FORT

Description

Cet habitat concerne des prairies mésophiles de fauche qui se rattachent à l'alliance du *Brachypodio-Centaureion*. Elles se situent en position plus sèche, en coteau, même si l'on retrouve des espèces comme *Lobelia urens* (Lobélie brûlante).

Il faut noter la présence d'orchidées (*Serapia vomeracea*, Orchis pyramidal ...) sur certaines parcelles les plus remarquables comme sur Tourné-Sainte Fauste.

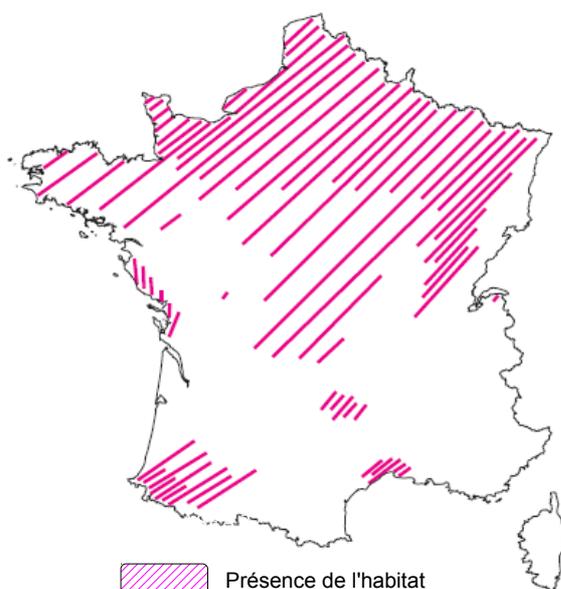
Espèces caractéristiques

- *Dactylis glomerata* Dactyle aggloméré
- *Agrostis capillaris* Agrostide capillaire
- *Trifolium pratense* Trèfle des prés
- *Linum bienne* Lin bisannuel

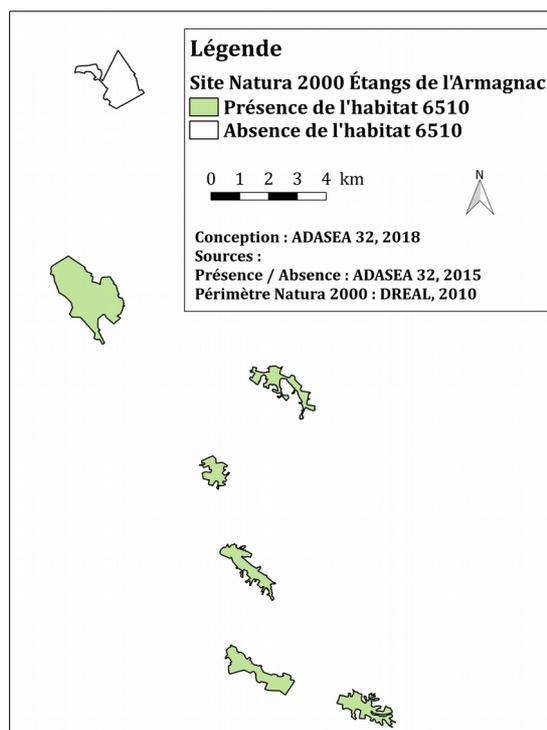
Distribution

À l'exception de l'entité du Marais, cet habitat est présent sur l'ensemble du site. Les étendues les plus importantes se situent au niveau des entités de la Hitère et Tourné-Sainte Fauste, les autres entités offrant des surfaces relictuelles.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 4 Habitats agropastoraux



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, présence d'espèces de la liste « prairies fleuries », présence d'espèces rudérales

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Possible	



Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance. Toutefois dans le Bas-Armagnac la tendance est depuis de nombreuses années négative (diminution des surfaces couvertes, dégradation de l'état de conservation).

Pressions et menaces

A02 Modification des pratiques culturales

- Reconversion en cultures

B01 Plantation forestière en terrain ouvert

- Plantations forestières en milieux ouverts

A03 Fauche /coupe de prairies

A04 Pâturage

- Absence de fauche, de pâturage, fermeture du milieu

A08 Fertilisation

Préconisation de gestion

- Gestion extensive par fauche et ou pâturage
- Limitation de la fertilisation
- Pas de retournement
- Pas de plantation

9230 Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* à *Quercus pyrenaica*

Corine Biotope : 41.65

Cahier d'habitats : 9230-1

Enjeu de
Conservation :

MODÉRÉ

Description

Se développant sur des sols sableux, acidiphiles, oligotrophes, cet habitat se caractérise par la présence de chêne Tauzin dominant (*Quercus pyrenaica*) en association avec le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le châtaignier (*Castanea sativa*). Il s'agit sur le site d'un faciès dynamique favorisé par la tempête.

Espèces caractéristiques

- *Quercus pyrenaica* Chêne Tauzin
- *Quercus robur* Chêne pédonculé
- *Castanea sativa* Châtaignier
- *Pteridium aquilinum* Fougère aigle
- *Molinia caerulea* Molinie bleue

Distribution

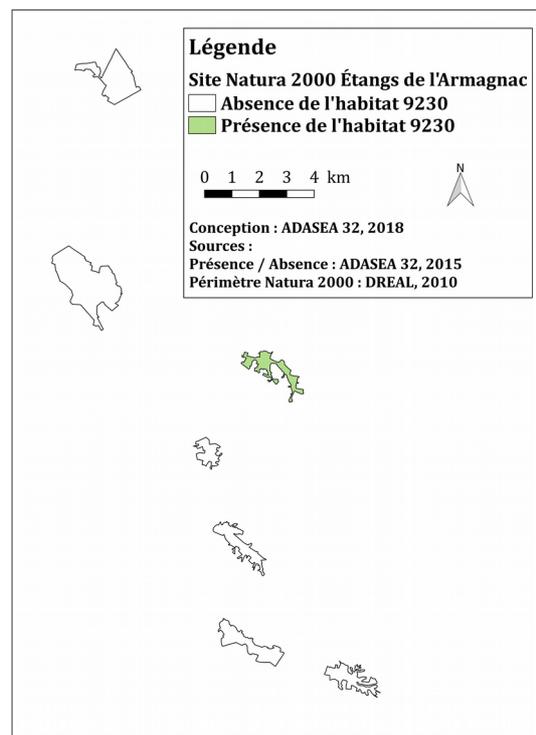
Uniquement présent sur l'entité d'Escagnan de façon ponctuelle.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Présence de l'habitat

RAMEAU et al., 2000 - Gestion forestière et diversité
biologique. Tomes Atlantique et Continental.



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Inconnu
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Possible	



Tendance 2002-2017

La tendance est difficile à évaluer car la précision sur la caractérisation a entraîné le déclassement de parcelles auparavant identifiées en tant qu'habitat.

Pressions et menaces

B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations

- Plantation forestière : reconversion en monoculture de pin

B03 Déboisement

- Défrichement

Préconisation de gestion

- Proscrire le changement d'usage (mise en culture, boisements artificiels, ...)
- Favoriser la régénération naturelle des chênaies
- Éviter la fermeture trop importante du milieu

C. FICHES ESPECES

Code NATURA	Nom vernaculaire	Nom latin
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>
1071	Fadet des Laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideris</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis lythii</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

* Espèce prioritaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore

1044 Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale

Insectes, Odonates (Zygoptères),
Coenagrionidés

Enjeu de
conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II
Liste rouge européenne (2010) : Quasi-menacée
Liste rouge nationale (2016) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© ADASEA 32

Description

Le mâle de l'Agrion de Mercure a un corps bleu et noir avec sur le second segment dorsal abdominal un dessin noir en forme de tête de taureau ou de Gaulois casqué et sur le sixième segment abdominal autant de noir que de bleu. Confusion possible avec *Coenagrion scitulum* dont le 6^e segment est totalement noir et presque entièrement noir pour *Coenagrion caerulescens*. Tandis que la femelle est verdâtre avec la face dorsale de l'abdomen entièrement noire. La taille de l'abdomen varie entre 19 et 27 mm et celle des ailes entre 12 et 21 mm. La femelle est légèrement plus grosse.

Biologie

- La saison d'activité est relativement longue (avril à octobre) avec un maximum au mois de juin. L'observation d'individus volant en septembre semble liée à des émergences tardives. Le vol se fait à faible hauteur.
- Les adultes restent toujours assez proche de leur site de reproduction. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, dans les prairies riveraines, le long des berges ou au-dessus de l'eau, puis les consomment sur les végétaux. Les mégaphorbiaies et les friches herbacées le long des berges ou les layons et prairies adjacents jouent un rôle de refuge pour les adultes. La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses œufs dans les tiges de plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). La femelle pénètre parfois entièrement dans l'eau y entraînant quelquefois le mâle. L'éclosion a lieu 3 à 6 semaines après la ponte.
- Le stade larvaire dure de 1 à 2 ans suivant le climat des régions. Les larves vivent dans la vase et au sein de la végétation immergée. Elles sont carnassières et se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et d'autres micro-invertébrés.

Écologie

L'Agrion de Mercure fréquente les milieux lotiques (eaux courantes) permanents avec un débit faible à modéré, aux eaux claires, bien oxygénées et ensoleillées. Ce sont en général des ruisselets et ruisseaux prairiaux, sources, fossés et chenaux envahis de plantes aquatiques et hygrophiles, généralement au dessous de 700 m.

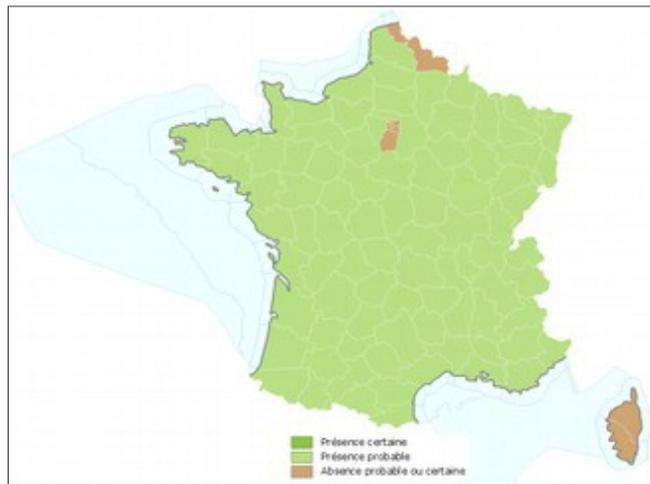
Habitat d'intérêt communautaire :

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.

Répartition

L'Agrion de Mercure se retrouve en Europe occidentale et au Nord de l'Afrique. À la marge de son aire, l'espèce est en forte régression et fortement menacée, disparue aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Slovénie. La France possède les plus importantes populations européennes. Dans la moitié Sud de la France l'espèce est répandue sauf en Corse où elle est absente tandis que dans le Nord les populations sont plus localisées.

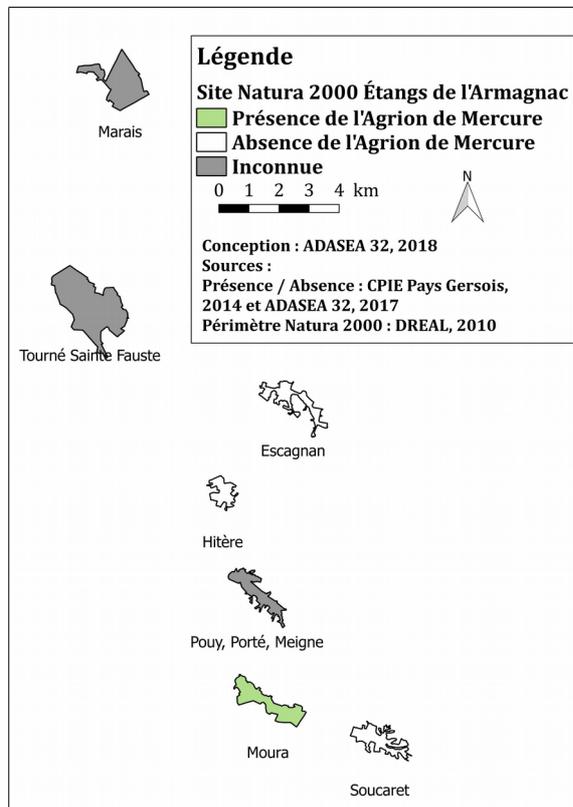
Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Présence de végétation immergée, ouverture du milieu, eaux courantes de qualité, absence de période d'assec

État de conservation



État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

L'Agrion de Mercure n'était évalué en 2002. Depuis une population a été observée en limite du site (134 individus en 2015).

Pressions et menaces

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Fragmentation des populations

A09 Irrigation

- Irrigation des cultures

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme

- Abaissement de la nappe, assèchement, rectification du cours d'eau et des berges, rupture des écoulements, curage des fossés

K02 Évolution biocénotique, succession

- Eutrophisation

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution

A03 Fauchage / coupe de prairies

- Fauchage, fermeture des milieux

Préconisation de gestion

- Améliorer la connectivité entre les habitats favorables, favoriser les corridors
- Limiter le développement de la végétation arborée et arbustive
- Gérer de façon extensive la périphérie du cours d'eau
- Gérer le fonctionnement et la dynamique de l'hydrosystème
- Curer par tronçons en alternance d'une berge à l'autre et de l'amont vers l'aval en plusieurs années.
- Lutter contre la fermeture complète des cours d'eau (Débroussailler les secteurs fermés, entretenir les milieux ouverts)
- Limiter l'accès excessif du bétail au cours d'eau

1060 Cuivré des marais

Lyceana dispar

Insectes, Lépidoptères, Lycaenidés

Enjeu de
conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne (2010) : préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2012) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© ADASEA 32

Description

Le Cuivré des marais a une envergure de 13 à 20 mm. Le dessus des ailes est orange cuivré bordé de noir avec sur les ailes antérieures une tache discale noire. Le dessous des ailes est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Quant à la femelle, plus grande que le mâle, le dessus des ailes antérieures possède 2 taches noires la cellule discoïdale et une série de points noirs dans les cellules postdiscoïdales. Le dessus des ailes postérieures est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous est identique au mâle.

Biologie

- La période de vol se déroule de mi-mai à mi-juin puis de mi-juillet à mi-août avec un plus grand nombre d'individus. L'espèce est bivoltine voire trivoltine, elle a 2 à 3 générations par an. L'alimentation des adultes est basée sur les espèces nectarifères des prairies humides telles que les menthes, les pulicaires.
- Les mâles adultes sont territoriaux et chassent les concurrents potentiels. C'est une espèce vagabonde et peut s'éloigner de plusieurs kilomètres de son site d'émergence pour la recherche de nourriture par exemple.
- Les principales plantes hôtes sont les oseilles sauvages (*Rumex sp.*). Leur présence est donc indispensable au développement de l'espèce. La femelle pond ses œufs isolés ou au maximum 4-5 œufs au même endroit sur la plante hôte
- Les chenilles consomment les feuilles de la plante-hôte. La dernière génération de chenille, pour passer l'hiver, rentre en diapause en automne et reprend son activité en avril de l'année suivante.

Écologie

Le Cuivré des marais est typique des zones humides plus ou moins perturbées. Il fréquente les prairies humides ou inondables, les prés mésophiles, les marais et les mégaphorbiaies jusqu'à 500 m d'altitude dans lesquels on retrouve sa plante hôte. Il supporte des hauteurs de végétation de 0,20 à 1,50 m.

Habitats d'intérêt communautaire :

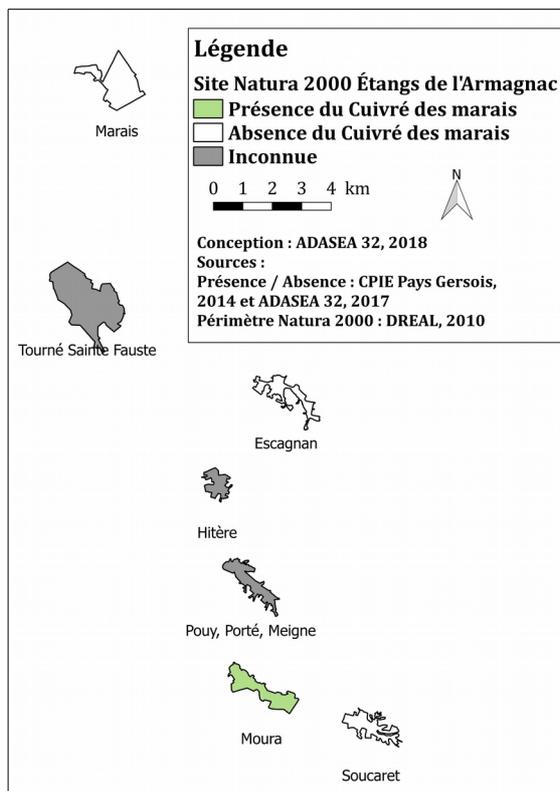
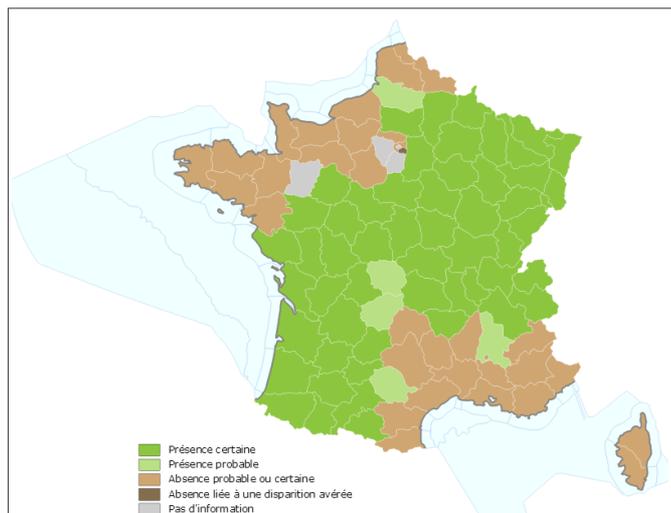
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

Le Cuivré des marais est présent de la France à l'extrême Est de la Russie. En France, il occupe une large diagonale du territoire allant du Sud-Ouest au Nord-Est, à l'exception des pourtours de la Méditerranée jusqu'aux contreforts des Alpes et du Massif central, et du Nord-Ouest de la France.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieu, abondance de plantes hôtes, gestion du milieu, ...

Évolution de la population, présence de site de ponte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Des individus sont observés sporadiquement sur une entité, son habitat potentiel est bien présent sur le site.

Pressions et menaces

A01 Mise en culture

- Mise en culture

A03 Fauche / coupe de prairies

- Fermeture des prairies due à la déprise agricole

A04 Pâturage

- Pâturage intensif

A08 Fertilisation

- Amendement des prairies

B01 Plantation forestière en terrain ouvert ou sur sol nu

- Plantations de ligneux sur des espaces ouverts

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme

- Assèchement des zones humides

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Fragmentation des habitats, disparition des corridors

Préconisation de gestion

- Mettre en place un régime de fauche adéquat au cycle de développement de l'espèce
- Préserver le caractère inondable des zones humides et de leur fonctionnement hydrologique
- Favoriser le pâturage extensif avec des charges simultanées modérées
- Maintenir des couloirs de circulation entre les populations proches
- Préserver la mosaïque paysagère agricole.

1065 Damier de la Succise

Euphydryas aurinia

Enjeu de
conservation :

CONNAISSANCE

Insectes, Lépidoptères, Nymphalidés

Directives « Habitats » - Annexes : II
Liste rouge européenne (2010) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2012) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Damier de la Succise a une envergure de 15 à 21 mm. Le dessus des ailes est fauve avec des dessins noirs d'importance variable, avec souvent une bande postdiscale noire épaisse sur l'aile antérieure. Il possède également une série complète de points noirs dans la bande postdiscale orange de l'aile postérieure. La taille et la coloration peuvent varier assez fortement d'un individu à l'autre.

Biologie

- La période de vol se déroule de mai à juin. L'espèce a une seule génération par an, on dit qu'elle est monovoltine. Les adultes butinent la plupart des plantes nectarifères qu'ils rencontrent. Ils peuvent effectuer des déplacements courts à la recherche de sources de nectar, ou plus importants en suivant les structures paysagères telles que les haies, lisières, prairies fleuries, ... Le rayon de dispersion est de l'ordre de 1 à 2 km.
- La principale plante hôte est la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Sa présence est donc indispensable au développement de l'espèce dans la plupart des milieux. La ponte se fait au revers des feuilles de la plante hôte.
- Les chenilles sont grégaires, elles consomment les feuilles de la plante-hôte et s'abritent dans un nid collectif de soie, déplacé au fur et à mesure de la consommation des feuilles. Elles se dispersent ensuite pour finir leur développement.
- La chrysalide mesure de 12 à 15 mm, elle est suspendue dans la végétation basse, parfois sous une feuille de la plante hôte. Elle est de couleur blanchâtre avec des points noirs et oranges. Le papillon adulte apparaîtra environ 15 jours plus tard.

Écologie

Le Damier de la Succise fréquente les formations herbacées hygrophiles à mésophiles, où se développent ses plantes hôtes. On le retrouve dans différents types de milieux ouverts (prairies humides, tourbières, pelouses sèches, clairières forestières, ...) à proximité d'une bordure plus ou moins boisée (lisières, haies bocagères, ...).

Habitats d'intérêt communautaire :

6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

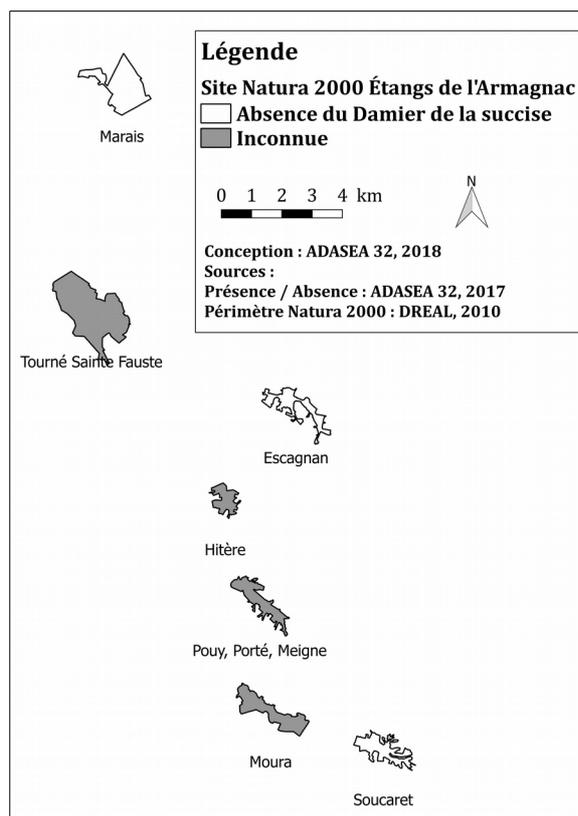
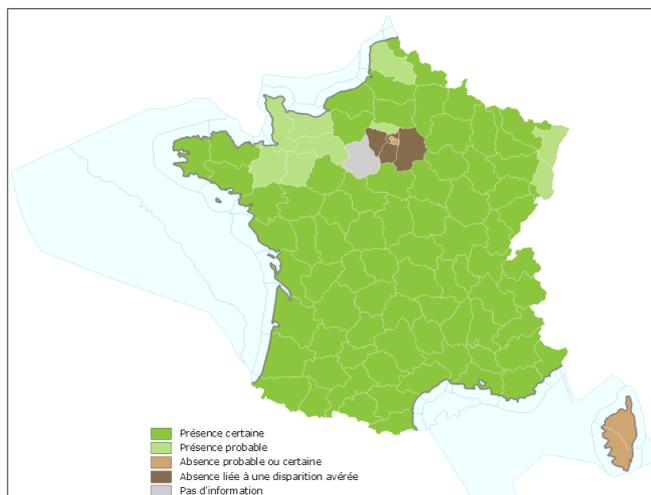
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

L'aire de répartition s'étale du Maghreb à la Corée, le Damier de la Succise est largement distribué en France. L'espèce *Euphydryas aurinia* est parfois découpée en plusieurs sous-espèces dont certaines ont des distributions réduites en montagne et dans le sud de la France. La sous-espèce *aurinia* est celle qui couvre la plus large partie de la France.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieu, abondance de plantes hôtes, gestion du milieu, ...

Évolution de la population, présence de site de ponte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Aucune observation de l'espèce n'a été faite sur le site, toutefois son habitat potentiel est présent.

Pressions et menaces

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme

- Assèchement des zones humides

A08 Fertilisation

- Amendement des prairies en nitrates engendre la raréfaction de la Succise des prés

A03 Fauchage / coupe de prairies

- Fauche aux stades larvaires

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Fragmentation des habitats, isolation des populations

Préconisation de gestion

- Préserver le caractère inondable des zones humides et de leur fonctionnement hydrologique
- Restaurer les prairies maigres, ensoleillées, riche en Succises et comportant une bonne diversité de plantes nectarifères.
- Reconstituer un réseau suffisamment interconnecté pour que les distances à franchir soit de maximum un kilomètre.
- Mettre en place un régime d'entretien adéquat au cycle de développement de l'espèce

1071 Fadet des Laïches

Coenonympha oedippus

Insectes, Lépidoptères, Nymphalidés

Enjeu de
conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN : En danger
Liste rouge nationale : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© Pierre GRISVARD - Cabinet ECTARE

Description

Le Fadet des Laïches a une envergure de 17 à 23 mm. Le dessus des ailes est uniformément brun-noir. Tandis que le dessous est brun-jaunâtre avec, à l'aile postérieure, une série de 4 à 5 ocelles postdiscaux noirs cerclés de jaunes et pupillés de blanc plus un ocelle décalé. On distingue aussi une ligne submarginale brillante sur le dessous des ailes.

Risque de confusion avec le Tristan (*Aphantopus hyperantus*) : absence de ligne submarginale argentée, ses ailes postérieures possèdent une rangée de 3 ocelles alignés et 2 ocelles décalés vers la base de l'aile. Également avec le Céphale (*Coenonympha arcania*).

Biologie

- Lors de la période de vol de mi-mai à juillet, les mâles à la recherche de femelles ont un comportement de « patrouilleurs ». Les femelles non fécondées restent souvent en position de repos sur les feuilles de la plante hôte. Les imagos sont floricoles mais butinent peu. L'espèce a une seule génération par an, on dit qu'elle est monovoltine.
- Les œufs sont pondus isolément ou par groupe de deux ou trois sur les feuilles de la plante hôte. La principale plante hôte est la Molinie (*Molinia caerulea*). Le cycle de vie du Fadet des Laïches est étroitement lié à celle-ci. Les chenilles s'en nourrissent, se métamorphose à la base des touffes de Molinie.

Écologie

Le Fadet des Laïches se rencontre dans des marais tourbeux inondables en hiver et des prairies humides. Dans le Sud-Ouest de la France, on le rencontre également dans les landes humides. Ces différents milieux doivent renfermer une strate herbacées à Molinie dense. On peut le rencontrer jusqu'à 300 m d'altitude.

Par sa petite taille et son vol peu puissant, le domaine vital de l'espèce est relativement restreint, moins de 2 hectares. Il dépend de la ressource en nourriture et des plantes hôte pour la ponte.

Habitats d'intérêt communautaire :

6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

4030 Landes sèches européennes.

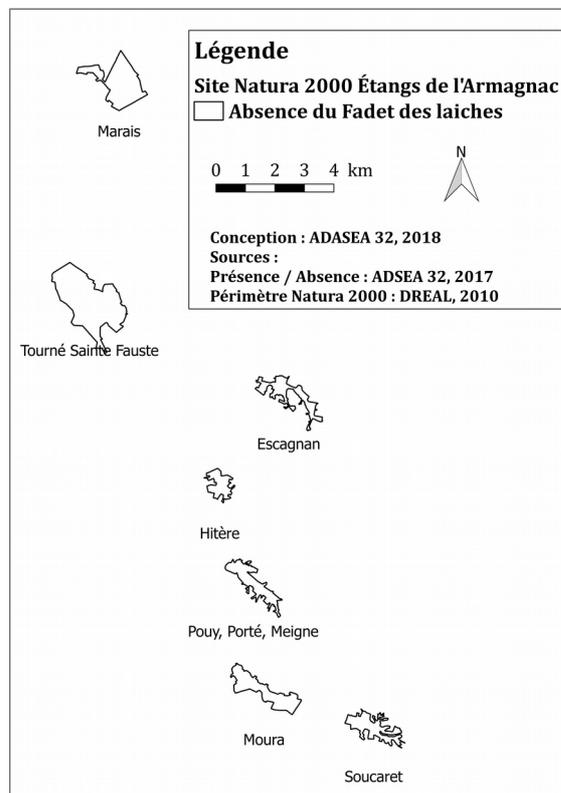
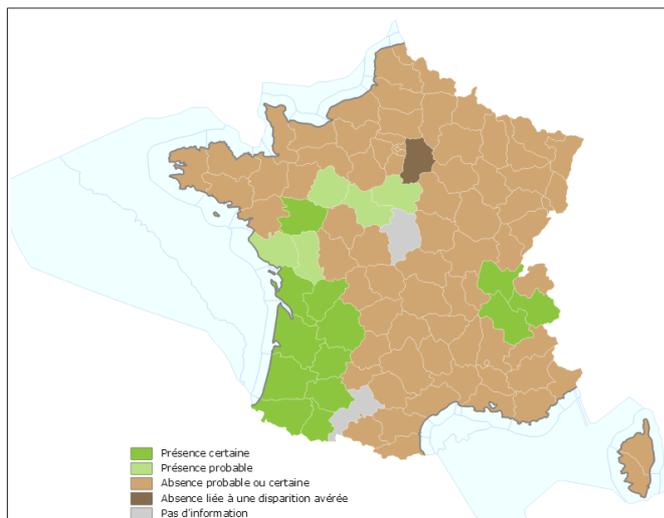
Répartition

L'aire de répartition s'étend depuis l'Europe occidentale jusqu'au Japon, en passant par la Russie et la Chine. Elle est très localisée en Europe occidentale et centrale et ne s'observe qu'entre les 43e et 48e degrés de latitude Nord.

En France, il est très localisé et très dispersé : on le trouve de la Sarthe et du Maine-et-Loire à la Gironde et aux Landes ainsi qu'en Isère.

Les seules populations relativement prospères et stables sont celles de la Gironde et des Landes. A priori, ces deux départements renferment les populations qui sont parmi les plus importantes d'Europe.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieu, abondance de plantes hôtes, ...
Évolution de la population, présence de site de ponte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Aucune observation de l'espèce n'a été faite sur le site, toutefois son habitat potentiel entre 2014 et 2017 est en déclin.

Pressions et menaces

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Fragmentation des habitats

A04 Pâturage

B01 Plantation forestière en terrain ouvert ou sur sol nu

- Fermeture des milieux (abandon des pâtures, plantations artificielles)

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme

- Assèchement zones humides

Préconisation de gestion

- Assurer la gestion conservatoire des complexes de sites où le taxon est présent
- Rechercher et favoriser le maintien des petites stations qui sont indispensables pour le déplacement des individus au sein de la méta-population.
- Maintenir les niveaux des nappes phréatiques
- Éviter la fermeture excessive du milieu par le développement d'une végétation arbustive envahissante (pâturage extensif, rotation de fauche préservant des zones de reproduction...).

1083 Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Insectes, Coléoptères, Cerambycids

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE



Directives « Habitats » - Annexes : II
Annexe III - Convention de Berne
Liste rouge européenne - cotation UICN (2010) : Quasi-menacé

Description

Le Lucane cerf-volant est un Lucanidae de 25 à 85 mm de long. C'est le plus grand et le plus imposant des insectes européens. C'est aussi le plus grand de nos Coléoptères. Les adultes possèdent un corps allongé peu convexe, noir au niveau du prothorax, brun-noir au niveau des élytres.

Le mâle se caractérise par ses longues mandibules de forme complexe qui rappelle les bois de cerf (d'où son nom).

La larve du lucane est de type mélolonthyforme, c'est à dire arquée comme celle du hanneton commun (*Melolontha melolontha*) qui fait référence.

Biologie

- **Reproduction** : La durée du cycle de développement de cette espèce est de 4 à 5 ans ; selon les conditions du milieu (humidité et température). Les œufs sont déposés en profondeur dans le sol par la femelle. A la fin de l'été de la troisième année, la larve de dernier stade construit une coque nymphale en terre avant de se nymphoser à l'automne. L'adulte passe l'hiver ainsi avant d'émerger en juin suivant.
- **Activité** : On rencontre les adultes de mai-juin jusqu'en août-septembre pour les femelles plus longévives. En général crépusculaires, les mâles volent près des frondaisons à la recherche des femelles. On peut l'observer aussi léchant des fruits ou des exsudations de sèves sur les troncs. Ils peuvent être attirés par les éclairages publics ou les lampes U.V.
- **Régime alimentaire** : La larve vit dans le bois mort, partiellement décomposé, en particulier dans les souches et les racines des arbres morts ou mourants. Essentiellement liée au chêne, elle se rencontre également sur d'autres essences non résineuses (châtaignier, cerisier, frêne, peuplier, aulne, tilleul, saule) et même résineuses, pins et thuyas (Paulian, 1982). Saproxylophage, elle se développe dans le bois mort en cours de décomposition.
- **Capacités de régénération et de dispersion** : Les populations de Lucane cerf-volant dépendent de l'importance des peuplements feuillus plutôt matures. Leur capacité de dispersion est par ailleurs limitée à 1 km pour les femelles et de 3 km maximum pour les mâles.

Écologie

L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement au niveau des souche ou des racines mortes des arbres.

Une même souche peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs années. En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau de boisements feuillus, de forêts essentiellement de chênes, mais aussi dans les parcs et jardins urbains.

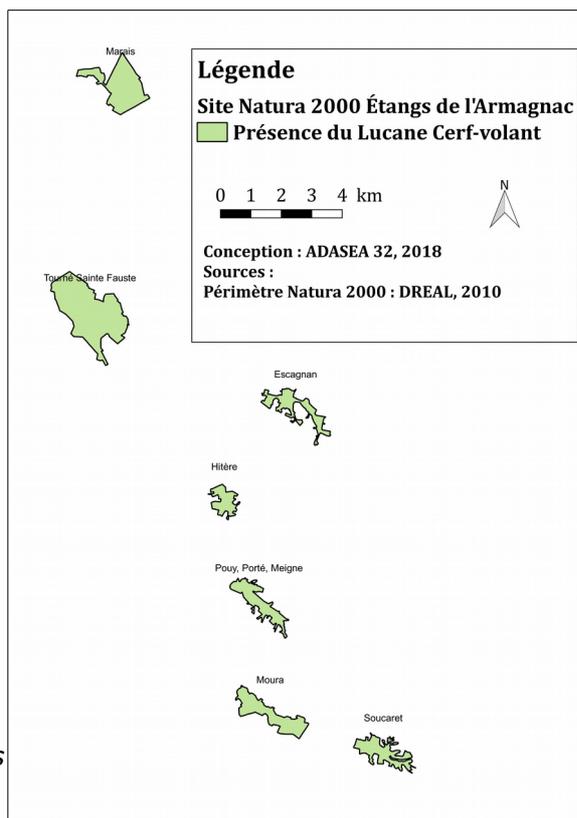
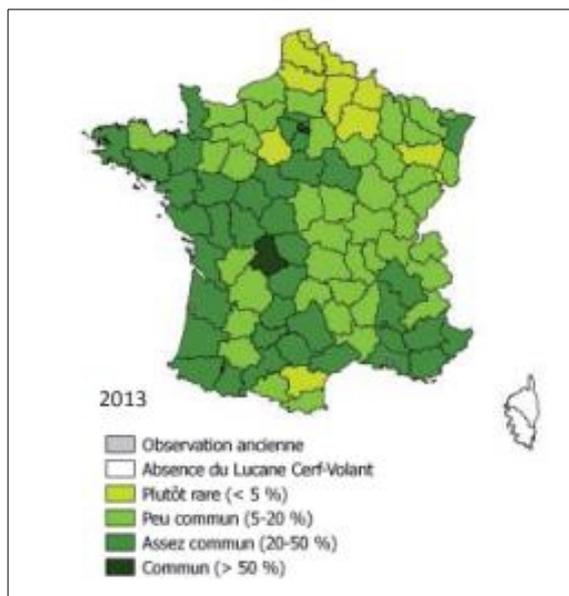
Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

La présence de l'espèce est liée à l'arbre plus qu'à l'habitat naturel au sens de la Directive.

Répartition

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe septentrionale et moyenne, au Sud jusqu'au Portugal et à la vallée du Pô. Elle est présente dans presque tout le territoire national. En Midi-Pyrénées, *Lucanus cervus* est bien répandue et est visible quasiment partout, sauf peut-être dans les zones de plaines agricoles et les zones de montagne.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus sénescents ou morts

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat
	Perspectives futures	Favorable
		Défavorable inadéquat

Tendance 2002-2017

Stable, toutefois il est à noter sur ces dernières années un phénomène de raréfaction des habitats les plus favorables.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

<p>B03 Déboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers <p>A02 Modification des pratiques culturelles</p> <p>A10 Remembrement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction et fragmentation du réseau bocager <p>F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)</p> <p>D01 Routes, sentiers et voies ferrées</p> <p>D02 Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conservation des chênes, en particulier les plus matures. ➤ Conservation des souches, si exploitation.
--	---

1084 Pique-prune

**Osmoderma eremita*

Enjeu de conservation :

FORT

Insectes, Coléoptères, Cetoniidae



© CEN MP

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2009) : En Danger
Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007

*espèce prioritaire

Description

Osmoderma eremita est la plus grande Cétoine de France. La taille des adultes varie de 20 à 35 mm. Le corps est de couleur brun-noir rarement roux, à reflets métalliques avec quelques rares soies pâles en dessus. La tête est fortement creusée en arrière avec deux tubercules saillants au niveau de l'insertion des antennes. Les femelles ont une tête plus plane. Les pattes sont caractéristiques. Les tibias antérieurs sont tridentés au bord externe et les tibias postérieurs bidentés sur leur arête postérieure.

Biologie

- La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ans ; elle peut atteindre trois ans, voire plus, selon les conditions du milieu (humidité et température). La femelle pond entre 20 et 80 œufs qu'elle dépose en profondeur dans la cavité. A la fin de l'été de la deuxième année, la larve de dernier stade construit une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de l'humus et une sécrétion larvaire. La larve passe l'hiver dans cette coque nymphale. Elle se nymphose au printemps.
- Les adultes sont difficiles à voir. Leur période de vol s'échelonne de fin mai à début septembre. Ils sont le plus souvent observés en juillet. Ils ont une activité principalement crépusculaire et nocturne mais peuvent être observés au cours des journées les plus chaudes et orageuses. Ils restent une grande partie de leur vie dans la cavité où s'est déroulé le développement larvaire. Leur présence est principalement détectée par une odeur de « cuir de Russie », de « pot pourri » qui se dégage de l'arbre et surtout par la présence des fèces des larves de dernier stade dans les cavités. Celles-ci ont la forme d'un cylindre de 7 à 8 mm de long et 3 mm de diamètre.
- Les larves sont saproxylophages : elles consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus (chênes, châtaigniers, saules, ...).
- Les populations de Pique-prune sont très localisées. Elles dépendent de l'importance des peuplements d'arbres anciens. Leur capacité de dispersion est par ailleurs très limitée. (< 200 m autour de l'arbre hôte, Dubois 2009).

Écologie

L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Le développement des larves se fait dans les profondeurs de la cavité, ce qui assure une plus grande stabilité de la température externe.

Un même arbre peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs dizaines d'années. L'espèce est principalement observée au niveau d'anciennes zones plus ou moins boisées utilisées dans le passé pour le pâturage. Dans ces milieux sylvo-pastoraux, les arbres ont souvent été taillés en têtard et/ou émondés, pratique très favorable au développement de cavités aux volumes importants. L'espèce subsiste aussi dans des zones agricoles où l'on observe encore le même type d'arbre, souvent utilisé localement pour la délimitation des parcelles.

Répartition

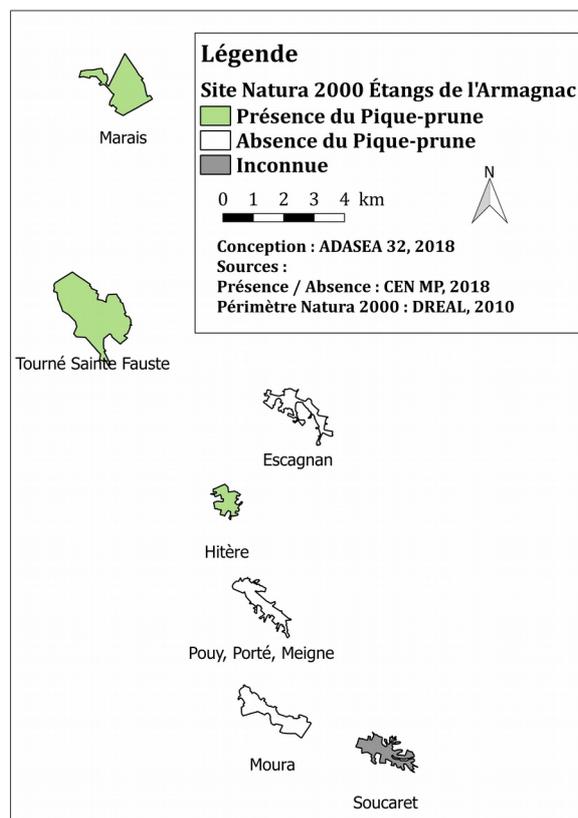
L'espèce se rencontre dans toute l'Europe septentrionale et centrale. Elle est présente dans presque tout le territoire national. En Midi-Pyrénées, l'espèce est connue uniquement des départements de l'Aveyron, du Gers et du Lot. Elle est présente dans 3 sites N2000 initiés principalement en raison de sa présence. Ces sites hébergeaient des « noyaux » de population avec plusieurs arbres regroupés au sein de haies (Gers), de devèzes (Aveyron) ou de Châtaigneraies (Lot).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus à cavité de gros diamètre.



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

En déclin, un nombre important de vieux arbres servant d'habitats ont disparu.

Pressions et menaces

- B03 Déboisement**
- A02 Modification des pratiques agricoles**
- A10 Remembrement agricole**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- D02 Réseaux de communication et de transport de fluide et d'énergie**
 - Suppression de l'habitat par coupe, défrichage, ...
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)**
 - Prélèvement humain

Préconisation de gestion

- Préserver les vieux feuillus
- Favoriser une gestion adaptée de ces arbres
- Favoriser le développement des arbres têtards

1088 Grand Capricorne du chêne

Cerambyx cerdo

Insectes, Coléoptères, Cerambycidae

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Annexe III - Convention de Berne
Liste rouge européenne - cotation UICN (2010) : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le *Cerambyx cerdo* est un coléoptère de la famille des Cerambycidae plus connu sous le nom de « Grand Capricorne ». Long de 24 à 53 mm, noir, c'est un longicorne de grande taille, de forme allongée. Son thorax noir est ridé sur le dessus, avec une épine latérale, ses élytres noirs luisants, prennent une couleur brun rougeâtre sur le tier apical. Les antennes du mâle sont très longues, atteignant à peine l'apex des élytres chez la femelle.

Biologie

- **Reproduction** : La larve, qui évoluerait en trois ou quatre ans, a été signalée de divers chênes (dans le midi : chêne-blanc, chêne vert, chêne-liège), mais aussi de diverses essences telles que le charme, l'orme, le bouleau, le châtaignier, le frêne, robinier, noyer, amandier, aubépine, poirier, saule ; ces diverses citations demandent confirmation.
- **Activité** : Les adultes se rencontrent de mai à août suivant les régions, sur les troncs des vieux chênes essentiellement. Surtout crépusculaires et plus ou moins nocturnes, mais parfois observés en plein soleil sur les fruits mûrs léchant des suintements de sèves sur les troncs. Ils peuvent être attirés par les éclairages publics ou les lampes U.V.
- **Régime alimentaire** : La larve se développe sur les arbres dépérissant. Les galeries accélèrent la sénescence sans toutefois provoquer systématiquement la mort de l'arbre.
- **Capacités de régénération et de dispersion** : Leur capacité maximale de dispersion est évaluée à 2 km. Le Grand Capricorne est considéré comme un insecte assez sédentaire. Les femelles pondent souvent dans l'arbre qui les a vus naître ou dans les chênes à proximité immédiate.

Écologie

L'espèce se développe préférentiellement dans les vieux arbres feuillus dépérissant de gros diamètre et ensoleillé. Une même souche peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs années. En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau de boisements feuillus, de forêts essentiellement de chênes, mais aussi dans les haies, les parcs et jardins urbains. Elle apprécie, les forêts claires et surtout les arbres dont le tronc est bien exposé au soleil.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

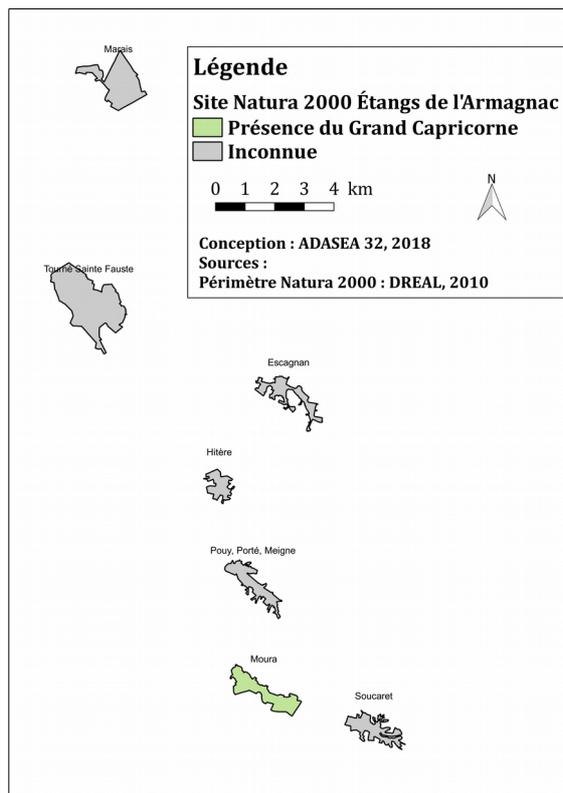
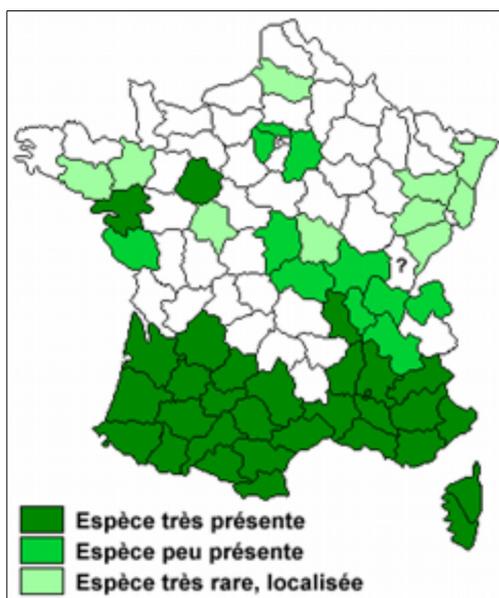
La présence de l'espèce est liée à l'arbre plus qu'à l'habitat naturel au sens de la Directive.

Répartition

L'espèce est largement répandue dans l'Europe centrale et méridionale, l'Afrique du Nord, le Caucase, l'Asie Mineure jusque dans l'Iran septentrional. En France, l'espèce est commune en zone méditerranéenne et dans le Sud-Ouest et devient de plus en plus rare vers le nord. En Midi-Pyrénées, *Cerambyx cerdo* est assez bien répandue, sauf peut-être dans les zones de montagne.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) a été observé uniquement sur l'entité du Moura mais les conditions d'habitats étant semblable sur les autres entités, sa présence sur l'ensemble du site semble fortement plausible.



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus sénescents ou morts

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable	Défavorable inadéquat
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Stable, toutefois il est à noter sur ces dernières années un phénomène de raréfaction des habitats les plus favorables.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

<p>B03 Déboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers <p>A02 Modification des pratiques culturelles</p> <p>A10 Remembrement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction et fragmentation du réseau bocager <p>F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)</p> <p>D01 Routes, sentiers et voies ferrées</p> <p>D02 Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie</p>	<p>➤ Conservation des vieux arbres feuillus isolés, dans les linéaires de haies ou en boisements</p>
--	--

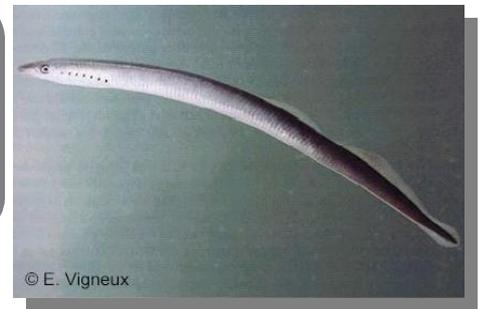
1096 Lamproie de Planer

Lampetra planeri

Agnathes, Cephalaspidomorphi,
Pétromizontidés

Enjeu de
conservation :

SECONDAIRE



Directives « Habitats » - Annexes : II et V
Liste rouge européenne – cotation UICN (2011) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2009) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988

Description

La lamproie de Planer a un corps anguilliforme lisse. Elle a une coloration grisâtre sur le dos et plus claire sur les flancs. Les subadultes de couleur brun-jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée. La bouche infère est circulaire avec un disque oral étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.

Elle possède 7 paires de sacs branchiaux. La taille moyenne est de 9-15cm (taille de maturité sexuelle), les femelles étant plus grandes que les mâles.

Très proche de *Lampetra fluviatilis*, il est impossible de les différencier à l'état larvaire mais seulement à l'état adulte.

Biologie

- La lamproie de Planer est une espèce d'eau douce non parasite. Les larves se nourrissent en filtrant le microplancton et les débris organiques.
- La maturité sexuelle est atteinte à la taille de 9-15cm, sans alimentation après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. Les géniteurs qui se reproduisent en mars-avril (eau entre 8°C et 11°C) peuvent effectuer des déplacements de plusieurs centaines de mètres pour trouver des zones favorables. Un nid est construit par les deux sexes avec des graviers et du sable (20cm x 10cm de profondeur).
- Pour la reproduction, plus de 30 individus des deux sexes pourraient s'accoupler jusqu'à cent fois par jour. La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg) malgré une forte atrésie (malformation congénitale). Il n'y a pas de survie après la reproduction. Les larves sont âgées entre 5,5 et 6,5 ans au moment de la métamorphose.

Écologie

La lamproie de Planer affectionne particulièrement les têtes de bassins et les ruisseaux.

Les larves appelées ammocètes sont aveugles et restent enfouies dans les sédiments jusqu'à l'âge de la métamorphose. La présence de sédiments fins est donc importante pour la confection du nid, le nourrissage des larves ainsi que leur déplacement.

Habitats d'intérêt communautaire :

3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

3110 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéennes des régions atlantiques, des *Litoretetea uniflorae*

Répartition

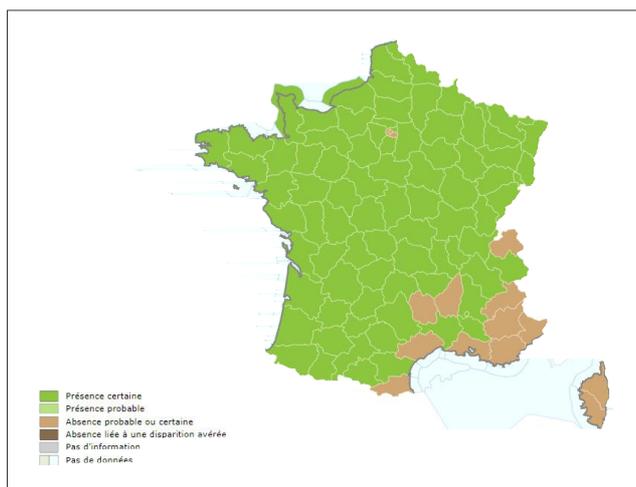
La Lamproie de Planer s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, Golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est très rare dans le Rhin, présente le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique probablement aussi dans quelques petits fleuves bretons, en Loire, en Gironde et dans l'Adour.

En France elle a fortement régressé voire disparu dans certains bassins depuis 40 ans.

Dans le département du Gers, elle est essentiellement présente dans la région du Bas-Armagnac qui est encore sous l'influence des sables fauves des Landes, habitat de prédilection de l'espèce.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Présence de sédiments fins
Écoulements lotiques
Colmatage du substrat
Continuité écologique (trame bleue)

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

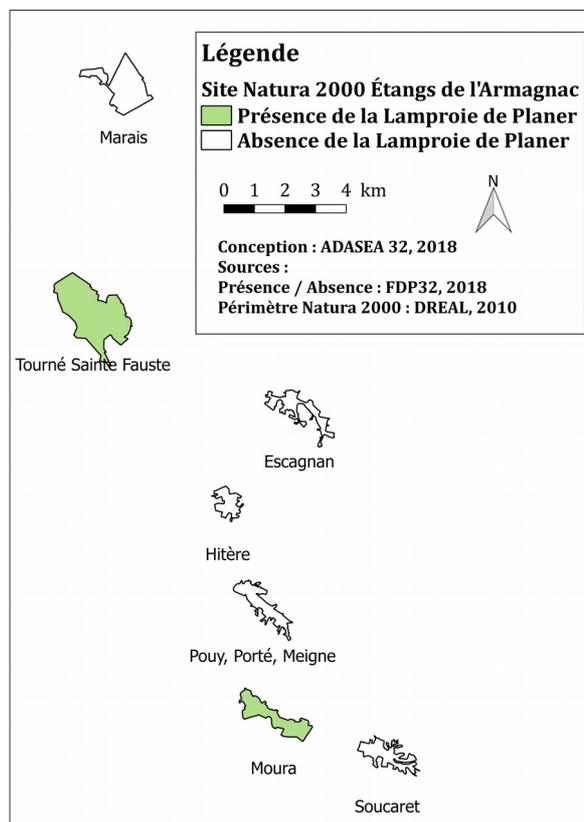
Non évaluée, l'espèce était et est toujours présente mais les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

- J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'Homme**
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Barrages
 - Recalibrage
 - Extraction de granulats
 - Colmatage (activités sur bassin versant)
- H01 Pollution des eaux de surfaces**
 - Pollution
- K01 Processus naturels abiotiques (lents)**
 - Érosion régressive

Préconisation de gestion

- Lutte contre la pollution, en particulier les sédiments.
- Éviter le boisement en résineux des cours d'eau en têtes de bassin : cela provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères.
- Libre circulation pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.
- Protection des zones de frayères.
- Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement.



1220 Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Reptiles, Chéloniens, Emydés

Enjeu de
conservation :

FORT

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2004) : Quasi-menacée
Liste rouge nationale (2015) : Préoccupation mineure
Liste rouge régionale (2016) : En danger
Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007



Description

La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce de petite taille (10 à 20 cm), pesant entre 400 et 800g à l'âge adulte. Sa carapace est sombre avec de fines tâches ou stries jaunes. Son corps est également ponctué de points jaunes vifs. Ses pattes sont palmées et pourvues de fortes griffes.

Les femelles sont plus grosses que les mâles, et présentent un plastron plat, contrairement aux mâles qui ont un plastron légèrement concave. De plus, les femelles possèdent une queue plus courte et plus étroite à la base que les mâles.

Biologie

- La Cistude atteint sa maturité sexuelle entre 6 et 8 ans pour les mâles contre 7 à 9 ans pour les femelles en Midi-Pyrénées. L'accouplement a lieu principalement d'avril à mai. Au moment de la ponte, de mai à juillet, la femelle dépose ses œufs (en moyenne 7,5 en France) dans un trou peu profond qu'elle creuse elle-même sur un sol chaud et exposé Sud. Les jeunes naissent à l'automne (septembre) avec un faible taux de survie (1/100). L'espérance de vie s'élève entre 40 et 60 ans.
- Prédateur opportuniste, elle se nourrit principalement d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés et de leurs larves mais aussi de poissons blessés ou morts et d'œufs de batraciens. La part de végétaux dans son régime alimentaire est croissante avec l'âge et variable selon la saison.
- Thermophile, sa biologie induit un comportement d'insolation de façon à réchauffer son organisme.

Écologie

La Cistude est inféodée aux zones humides. En Midi-Pyrénées, elle fréquente les différents réseaux de mares, l'Adour et ses milieux ainsi que les étangs de l'Armagnac. Elle apprécie particulièrement les fonds vaseux et la présence de végétation aquatique flottante qui lui servent de refuge en cas de danger et en période d'hivernation. Elle affectionne les endroits calmes et ensoleillés où elle peut prendre des bains de soleil pour sa thermorégulation.

Elle utilise également le milieu terrestre, lors de ces déplacements, pour trouver un site de ponte de bonne qualité. Elle privilégie généralement les zones ensoleillées, à végétation rase, non inondables et à proximité des milieux aquatiques (prairies de fauche, digues, pelouses sèches ou chemins).

Habitats d'intérêt communautaire :

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri et du Bidenton p.p

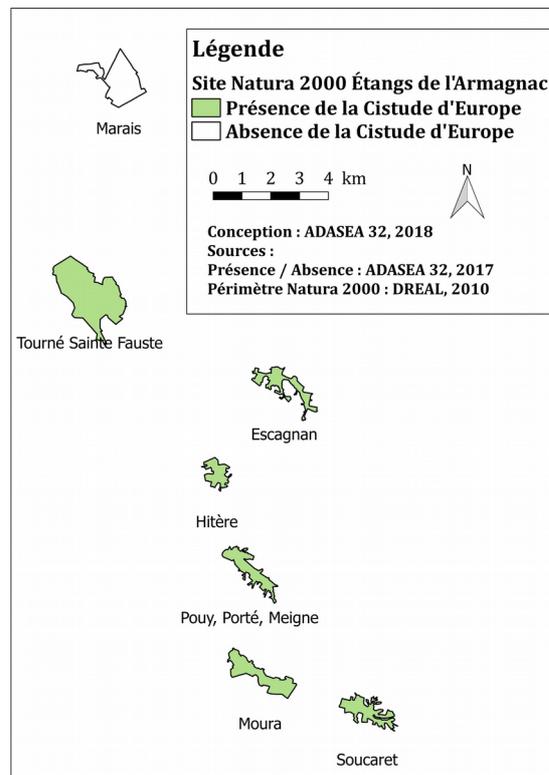
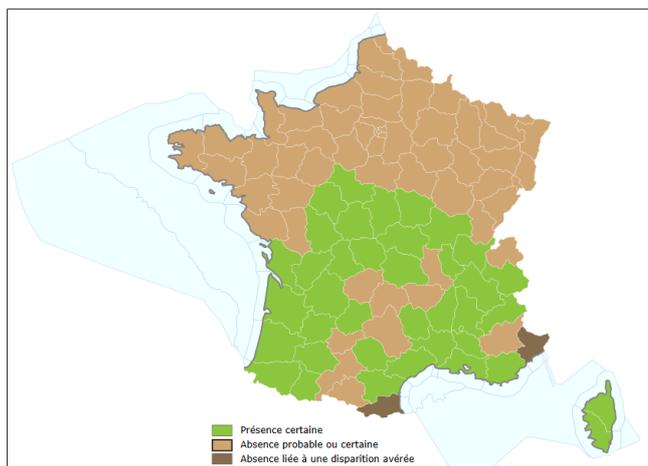
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

La Cistude possède une aire de répartition très vaste dépassant les frontières de l'Europe. Elle s'étend à l'Est jusqu'en Asie mineure (Turquie, Iran, Kazakhstan) et au Sud jusqu'en Afrique du Nord. Sa limite Nord actuelle passe par le Nord de l'Allemagne, la Lituanie et la Russie.

En France, l'espèce est en forte régression, du fait de sa disparition de plusieurs régions. Son aire de répartition naturelle s'étend au Sud d'un arc de cercle joignant Rochefort, la Brenne, l'Allier et la région lyonnaise. En Midi-Pyrénées, les principales populations sont en continuité d'un des principaux noyau populationnels du Sud-Ouest de la France qui s'étend des Landes de Gascogne, jusqu'au Nord des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées et à l'Ouest du Gers.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats aquatiques: présence de site d'insolation, état de l'ouvrage, pente des berges, boisements alluviaux en berge ou en queue d'étang, corridors aquatiques, présence herbier aquatique, présence de Tortues de Floride et autres espèces exotiques envahissantes.

Qualité des sites de ponte : nombre de site potentiel, prédation, fermeture du milieu (ensoleillé, végétation rase), granulométrie, proximité milieux aquatiques,

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

En déclin. Sur le territoire du Bas-Armagnac, les populations sont vieillissantes.

Pressions et menaces

K03 Relations interspécifiques (faune)

- Prédation des sites de ponte

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Dégradation des milieux et fragmentation

A02 Modification des pratiques agricoles

A03 Fauche / coupe de prairies

- Changement de pratiques agricoles, fermeture des milieux, fauche des prairies au moment des pontes

I01 Espèces exotiques invasives

- Compétition avec espèces exotiques

F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)

- Prélèvement humain

Préconisation de gestion

- Préserver et restaurer les zones humides
- Favoriser une gestion adaptée des plans d'eau
- Lutter contre les tortues exotiques
- Développer les ceintures herbacées à proximité des plans d'eau
- Éviter le fauchage ou le broyage des prairies et jachères du 1^{er} juin au 15 juillet
- Mettre en défens les sites de ponte vis-à-vis des prédateurs
- Adapter les dates d'intervention sur les mares, queues d'étang et fossés à son cycle : pas de curage en période d'hibernation, pas d'entretien du 15 mai au 15 juillet.

1303 Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ



© David DEMERGES

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Description

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophidés européens et est globalement une chauve-souris de petite taille qui mesure en moyenne autour de 4cm. Elle a une envergure de 19 à 22cm et pèse autour de 6 à 9 grammes. Cette petite taille permet de la distinguer des autres espèces de la famille dont elle possède toutes les caractéristiques. Parmi elles, l'appendice nasal en forme de fer à cheval ou la suspension par les pattes enroulé dans ses ailes. Les Rhinolophes peuvent être difficile à détecter en acoustique mais, le cas échéant, il est facile de les reconnaître et de les distinguer les uns des autres.

Biologie

- Chez le Petit Rhinolophe, les femelles atteignent leur maturité sexuelle au bout d'une année et mettent ensuite bas un jeune par an. La reproduction peut avoir lieu de l'automne au printemps et les jeunes naissent entre début juillet et début août. Pour la mise-bas les femelles peuvent se regrouper en colonies importantes (4 connues en Midi-Pyrénées dépassent les 100 femelles). Les jeunes prennent leur envol au cours du mois d'août, voire début septembre.
- Le Petit Rhinolophe a un régime alimentaire très opportuniste et peut donc consommer une large gamme de proies (hétérocères, diptères, ...) qu'il prélève généralement en longeant des linéaires arborés ou même artificiels. Cette espèce évite particulièrement les zones ouvertes. L'espèce est capable de pratiquer la chasse à l'affût depuis un perchoir sur une haie par exemple.

Écologie

Le Petit Rhinolophe utilise plusieurs types de gîtes selon la saison. En hiver, il est essentiellement troglophile, c'est-à-dire qu'il va hiberner dans des grottes, des mines, des tunnels, ... En été et en phase de transit, il occupe toujours ce type de gîte mais il présente une bien plus forte occurrence dans les bâtiments. Il forme souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces comme le Grand Rhinolophe ou le Murin à oreilles échanquées.

Son habitat préférentiel est une mosaïque de paysages bocagers et de boisements bien reliés entre eux tandis que les grandes plaines ou cultures ouvertes semblent préjudiciables. Il semble également apprécier la présence de milieux humides.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site :

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

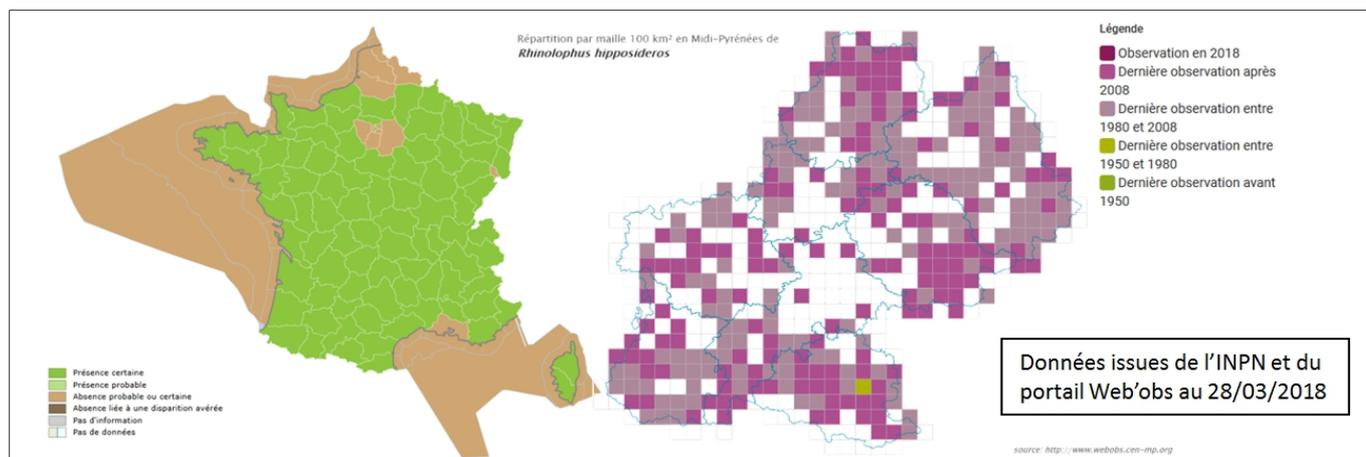
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Petit Rhinolophe est présent dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'il soit absent de l'île de France et du nord du pays probablement du fait du développement de l'urbanisation, de l'industrie ou d'une agriculture plus intensive.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, il est bien présent partout malgré une absence un peu plus marquée le long du bassin de la Garonne. Des colonies sont connues en cavités ou en bâtiments notamment dans les zones de montagnes et de piémont, sur les grands massifs karstiques ou encore dans les anciens secteurs miniers.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est assez incertaine. Un individu a été observé dans un bâtiment à proximité de l'étang du Moura en 2014. Elle n'a en revanche pas été détectée en 2017 lors des inventaires acoustiques sur d'autres secteurs.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

L'espèce était et est toujours présente. Toutefois les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1304 Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophidés européens et est globalement une chauve-souris de grande taille qui peut atteindre 7cm. Elle a une envergure de 35 à 40cm et pèse autour de 17 à 34 grammes. Cette grande taille permet de la distinguer des autres espèces de la famille bien que des doutes puissent subsister en observation visuelle avec le Rhinolophe euryale. Une couleur un peu plus sombre peut toutefois permettre de les distinguer.

Il a l'appendice nasal en forme de fer à cheval, typique des Rhinolophidés et se suspend généralement par les pattes en s'enroulant dans ses ailes. Les Rhinolophes peuvent être difficile à détecter en acoustique mais, le cas échéant, il est facile de les reconnaître et de les distinguer les uns des autres.

Biologie

- Chez le Grand Rhinolophe, les femelles atteignent leur maturité sexuelle au bout de 2 à 3 ans et mettent ensuite bas un jeune par an. La reproduction peut avoir lieu de l'automne au printemps et les jeunes naissent entre début juillet et début août. Pour la mise-bas les femelles peuvent se regrouper en colonies importantes pouvant compter plusieurs milliers d'individus. Les mâles restent isolés pendant l'été. Les jeunes prennent leur envol au cours du mois d'août, voire début septembre. Cette espèce est capable des déplacements assez importants entre ces différents gîtes.
- Le Grand Rhinolophe peut consommer une large variété de proies selon les saisons et adopte donc un comportement d'opportuniste. Il est capable de chasser des proies de grande taille comme des Hannetons. Il fréquente préférentiellement les bocages et les lisières forestières où il peut chasser activement ou à l'affût. A l'inverse du Petit Rhinolophe, il peut utiliser des milieux ouverts, notamment des zones pâturées où il peut chasser des insectes coprophages.

Écologie

Le Grand Rhinolophe utilise plusieurs types de gîtes selon la saison. En hiver, il est essentiellement troglophile, c'est-à-dire qu'il va hiberner dans des grottes, des mines, des tunnels, ... En été et en phase de transit, il occupe toujours ce type de gîte mais il présente une bien plus forte occurrence dans les bâtiments. Il forme souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces comme le Petit Rhinolophe ou le Murin à oreilles échanquées.

Son habitat préférentiel est une mosaïque de paysages bocagers et de boisements. Des zones ouvertes pâturées peuvent également lui convenir.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site :

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

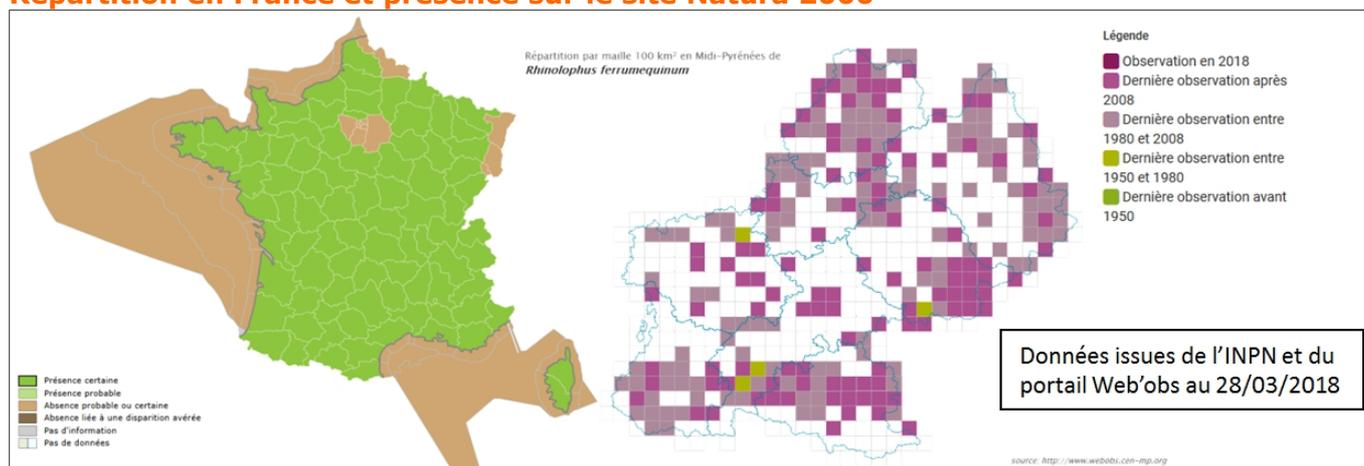
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Grand Rhinolophe est présent dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'il soit absent de l'Île-de-France et de certains secteurs du nord probablement du fait du développement de l'urbanisation, de l'industrie ou d'une agriculture plus intensive.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, il est bien présent sur tous les grands massifs karstiques, la Montagne noire, les monts de Lacaune ou le piémont pyrénéen. Il semble moins fréquent sur la plaine de la Garonne, secteur avec une agriculture plus intensive.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est assez incertaine puisque la dernière donnée connue remonte à 2001 avec la présence d'un individu dans une colonie mixte au château de Tourné. Il n'a pas été contacté lors des inventaires de 2014 et de 2017.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Si l'espèce était présente en 2002, sa présence actuelle reste à confirmer puisque la dernière donnée connue remonte à 2001.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Favoriser le maintien de prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1307 Petit Murin

Myotis blythii

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Quasi-menacée
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Petit Murin fait partie des plus grandes chauves-souris de France avec une taille pouvant atteindre 8cm, une envergure moyenne de 40cm et un poids pouvant varier de 20 à 40 grammes. La couleur de cette espèce est plutôt contrastée avec la gorge et le ventre très clairs voire blanc tandis que le reste du corps est assez unichrome avec des coloris variant du gris au brun selon les individus. Sur ces critères morphologiques, il est presque impossible de le distinguer du Grand Murin. Toutefois, le Petit Murin peut avoir une tâche blanche discriminante entre les deux oreilles. Malgré cela, la distinction se fait généralement en main grâce à des mesures spécifiques ou grâce à des analyses génétiques, d'autant que des cas d'hybridation sont connus. Par ailleurs, il a aussi de longues oreilles qui peuvent générer des risques de confusion avec le Murin de Bechstein. Il fait partie des Myotis les plus facilement identifiables en acoustique même si, là aussi, l'identification se limite très souvent au couple Grand / Petit Murin.

Biologie

- Chez le Petit Murin, l'accouplement démarre plus tôt en saison par rapport aux autres espèces puisqu'il peut avoir lieu dès la fin du mois d'août et jusqu'au printemps. La mise-bas est un peu plus tardive que chez le Grand Murin car les premiers jeunes naissent à partir de la mi-juin. Cette différence peut permettre de distinguer les deux espèces. L'espèce peut former des colonies de plusieurs centaines d'individus, régulièrement mélangée à d'autres espèces, tandis que les individus semblent plus isolés en hiver.
- Son régime alimentaire diffère du Grand Murin puisqu'il consomme surtout des orthoptères ou des coléoptères qu'il prélève sur la végétation par la méthode du glanage. Il ne chasse pas au sol.

Écologie

Si le Grand Murin chasse surtout en milieux forestiers où il prélève des proies au sol, le Petit Murin fréquente davantage les zones ouvertes et bocagères.

A toute saison, il gîte surtout dans des cavités souterraines où il côtoie d'autres espèces. Pour autant, quelques colonies de mise-bas connues en Midi-Pyrénées sont installées dans des bâtiments ou des ponts. L'espèce semble assez sédentaire et ne parcourt pas de très grandes distances entre ces différents gîtes.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

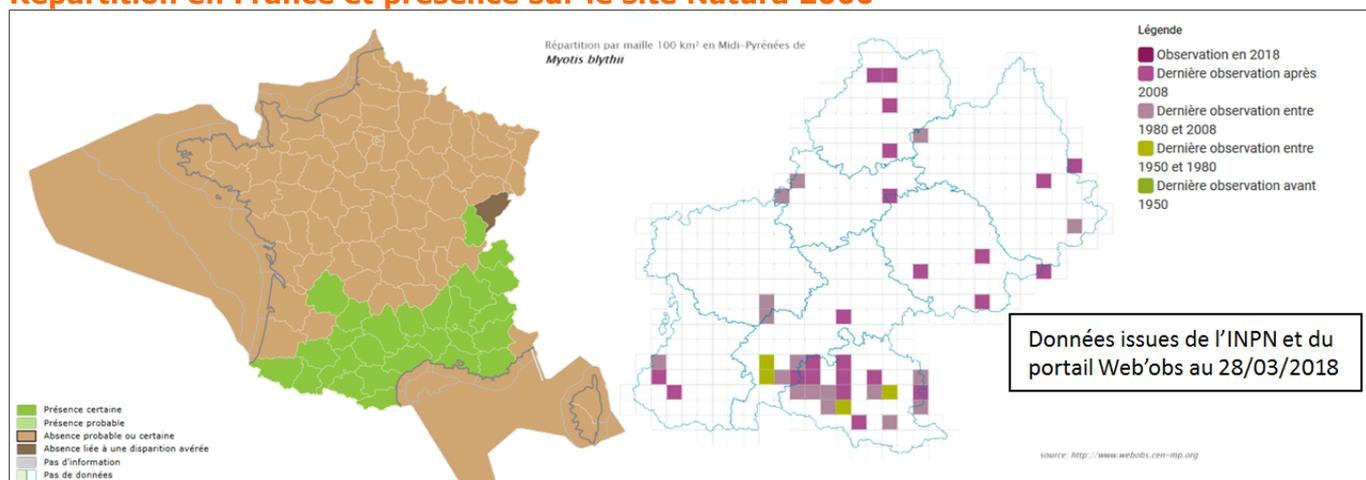
6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

En Europe, l'espèce est globalement présente partout bien qu'elle évite les régions les plus au nord. En France, il occupe un large quart sud-est, du pays basque à la Franche Comté. Midi-Pyrénées se trouve donc sur la zone de présence des deux espèces.

Le Petit Murin est effectivement présent sur tous les départements de la région mais les données sont très ponctuelles car souvent incertaines à cause du risque de confusion avec le Grand Murin. L'Ariège semble abriter le noyau de population le mieux connu.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site Natura 2000, la présence de l'espèce est incertaine. En effet, elle a été détectée sur le Moura en 2014 mais les sons n'ont pas permis de la distinguer du Grand Murin. Si ce duo d'espèce semble donc présent, il n'est pas encore possible de dire laquelle des deux.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le maintien de prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1308 Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Vulnérable
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris de taille moyenne pouvant mesurer jusqu'à 6cm. Son envergure peut atteindre 28cm pour un poids variant de 6 à 13 grammes. Elle présente une coloration, presque uniforme, très sombre voire noirâtre. Cette caractéristique, ainsi qu'un faciès atypique, limite tous risques de confusion avec d'autres espèces. Ses émissions acoustiques sont également facilement identifiables.

Biologie

- La Barbastelle peut atteindre sa maturité sexuelle dès sa première année. La reproduction a lieu au tout début de l'automne (août – septembre) et les jeunes naissent l'année suivante, à partir de la mi-juin pour un envol en juillet. Comme pour la plupart des espèces de chauves-souris, chaque femelle met bas un seul jeune par an. Sa durée de vie maximale est estimée à 23 ans.
- Elle a un régime alimentaire parmi les plus spécialisés des chauves-souris d'Europe. Il se compose presque exclusivement de petits Hétérocères tympanés qu'elle chasse le long des lisières arborées, le long des pistes forestières ou autour des houppiers. Elle peut aussi se nourrir de Trichoptères ou de Névroptères. Par rapport à d'autres espèces, elle exploite un domaine de chasse restreint et proche de son gîte.

Écologie

Cette espèce est considérée comme une chauve-souris forestière ou en tout cas très inféodées aux espaces boisés, notamment de par ces terrains de chasse qui nécessitent des linéaires arborés plus ou moins développés. Elle est également connue pour utiliser des gîtes arboricoles (trous de pics, fissures d'arbres morts) à toutes saisons bien que la plupart des colonies connues dans la région soient dans des bâtiments.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

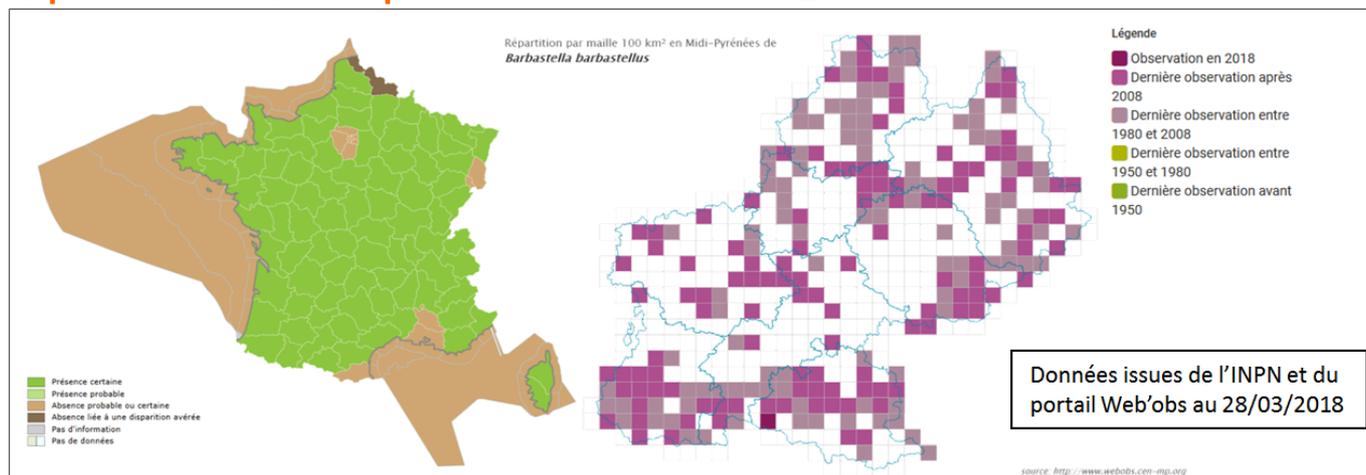
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

La Barbastelle est présente dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'elle soit plus rare en région méditerranéenne et en voie de disparition dans certaines régions du nord de la France du fait de la régression des massifs forestiers et du bocage.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, elle est connue partout bien que plus rare sur la plaine de la Garonne où elle pourrait souffrir du même problème énoncé précédemment. Ses noyaux de présence les plus importants sont donc le massif pyrénéen et son piémont ainsi que les contreforts sud du Massif Central (Aveyron, Lot, Montagne noire, ...). Elle est aussi présente sur une large amplitude altitudinale.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site, l'espèce semble bien présente puisqu'elle a été détectée sur tous les secteurs inventoriés en 2014 et 2017 à l'exception du site du Marais. Elle est donc *a minima* présente sur le Moura, l'Escagnan, le Pouy et la ripisylve de la Douze. Si elle a été recherchée uniquement en été, ses besoins en gîtes font qu'elle est potentiellement présente sur le site toute l'année.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers : disponibilité en gîtes potentiels, nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats (cavités, fissures, ...), fonctionnalité des lisières, nombre d'individus dans de potentielles colonies, état de vieillissement des boisements.

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

L'espèce était et est toujours présente. Toutefois les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

<p>B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations</p> <p>B03 Déboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers <p>A10 Remembrement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction et fragmentation du réseau bocager <p>J03 Autres modifications des écosystèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Ruptures des connexions entre les boisements <p>E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels <p>A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une gestion forestière raisonnée ➤ Favoriser le vieillissement des vieux arbres en conservant les arbres isolés et des îlots de sénescence ➤ Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur. ➤ Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...) ➤ Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
---	---

1310 Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersii

Mammifères, Chiroptères, Minioptéridés

Enjeu de conservation :

MINEUR

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Vulnérable
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Minioptères de Schreibers est une chauve-souris de taille moyenne atteignant 6cm, une envergure de 30 à 34cm et un poids autour de 9 à 18 grammes. L'espèce présente un contraste assez marqué entre sa face dorsale grisâtre et son ventre bien plus clair. Elle possède un front assez proéminent qui la distingue des autres espèces. De ce fait, elle est assez facile à reconnaître visuellement.

Il est en revanche compliqué de l'identifier en acoustique car elle présente des signaux assez proches de certaines Pipistrelles. Pour autant, certains critères ou comportements peuvent permettre de l'identifier.

Biologie

- Pour le Minioptère de Schreibers, la reproduction a lieu au début de l'automne avec une mise-bas entre la mi-juin et la mi-juillet de l'année suivante. Les jeunes s'envolent généralement à partir du 15 juillet. Cette espèce peut former des colonies (ou des essaims) de très grande taille que ce soit en colonie d'hibernation ou de parturition. En Midi-Pyrénées, les effectifs maximums pour une colonie sont de 4200 en été et de 14500 en hiver. Il effectue des migrations saisonnières entre ces gîtes d'hiver et d'été pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres.
- Pour son régime alimentaire l'espèce est plutôt spécialisée dans la consommation de petits hétérocères dont il pourrait être assez spécialiste.

Écologie

Le Minioptères de Schreibers fréquente une large gamme d'habitats selon les régions en recherchant les milieux où la disponibilité alimentaire est importante. S'il peut se comporter comme les Rhinolophes et suivre des éléments linéaires, il peut aussi fréquenter des milieux très ouverts ou des landes. Il est également capable de parcourir de grandes distances entre son gîte et ses terrains de chasse (plusieurs dizaines de kilomètres).

A toute saison, l'espèce est strictement cavernicole et elle utilise donc surtout des grottes naturelles. Elle a toutefois besoin d'un réseau de gîtes potentiels assez important car de nombreux échanges de gîtes sont constatés, y compris lors d'une même saison. La présence de l'espèce dans d'autres types de gîtes est très rare.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

4030 : Landes sèches européennes

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

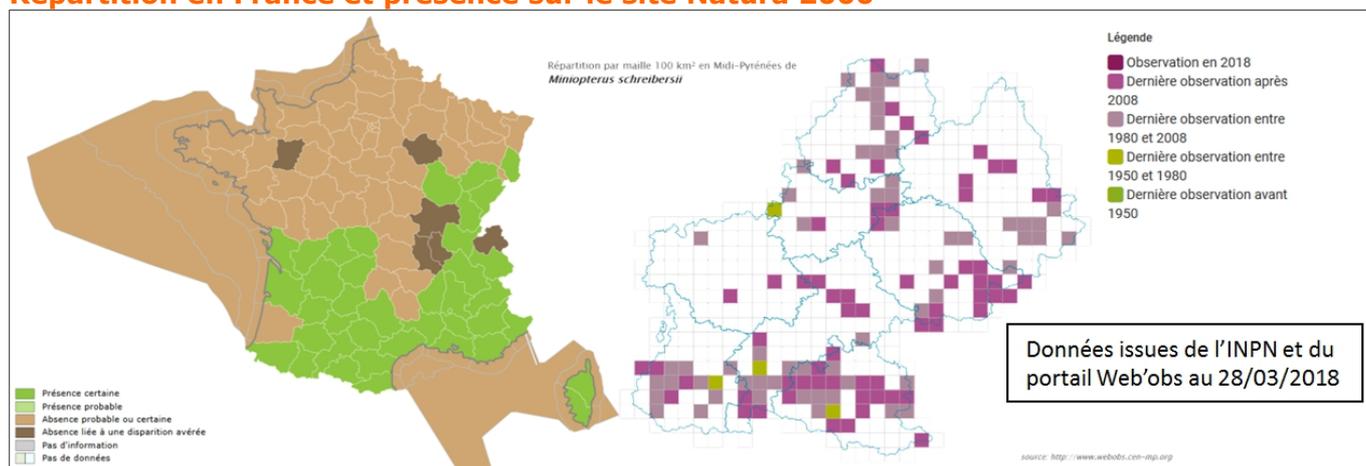
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Minioptère de Schreibers est une espèce avec une répartition plutôt méditerranéenne. Elle est donc présente en Europe sur tout le pourtour de la Méditerranée. En France, elle est absente de toute la moitié nord.

Du fait de sa préférence très marquée pour les gîtes cavernicoles, elle est surtout présente en Midi-Pyrénées dans les grandes zones karstiques (grands causses aveyronnais, Causse du Quercy, piémont pyrénéen). En raison de ces capacités de déplacement, elle a pu être détectée ponctuellement sur toute la région.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



En l'absence de tout gîte potentiel, la présence de l'espèce sur le site semble être tout à fait ponctuelle. Elle se limite à des individus en chasse ou en transit d'un gîte à l'autre. Un individu a été détecté en bordure du Moura en 2014.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers : fonctionnalité des lisières

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques

1321 Murin à oreilles échançrées

Myotis emarginatus

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Murin à oreilles échançrées est une chauve-souris de taille moyenne avec une taille atteignant 5,5cm, une envergure moyenne de 23cm et un poids autour de 7 à 15 grammes. L'espèce présente une coloration assez uniforme entre les faces ventrale et dorsale assez caractéristique. Cette couleur est plutôt marron mais avec des teintes de roux plus ou moins marquées surtout sur le dos. Comme son nom l'indique, il possède une échançrure au niveau de l'oreille.

Comme pour la plupart des Myotis, son identification en acoustique peut être difficile bien que certaines caractéristiques lui permettent de se détacher plus facilement que d'autres espèces, comme les murins de petite taille à museau sombre.

Biologie

- Chez le Murin à oreilles échançrées, la reproduction a lieu à l'automne avec une période de mise-bas qui s'étale de mi-juin à fin juillet et un envol des jeunes au cours du mois d'août. Les femelles se regroupent en colonie de parturition pour élever leur jeune (un par an et par femelle). Ces colonies sont de taille modérée. En Midi-Pyrénées, 14 colonies comptent plus de 100 femelles en été. Elle fait partie des espèces avec la plus longue période d'hibernation puisque des individus peuvent être encore en léthargie à la fin du mois d'avril. Elle est également assez sédentaire y compris entre les différentes saisons.
- Cette espèce est spécialisée dans la capture de diptères et d'arachnides qu'elle capture en vol ou par glanage sur le feuillage des arbres. Cette spécialisation est assez atypique parmi les chauves-souris européennes. Les autres groupes de proies sont plus rarement consommés et sont souvent révélatrices d'un contexte d'abondance locale.

Écologie

Ses habitats comme ses terrains de chasse sont assez diversifiés puisqu'il est présent à proximité des massifs forestiers, sur des secteurs de bocages ou encore sur des zones péri-urbaines. La présence de cours d'eau ou de milieux humides semble toutefois importante.

En hiver, il fréquente des gîtes cavernicoles qu'ils soient naturels (grottes) ou artificiels (mines, tunnels, ...). Pour la mise-bas, certaines colonies utilisent toujours ce type de gîte mais l'essentiel des colonies connues sont localisées dans des bâtiments. Cette typologie et ces préférences se retrouvent en Midi-Pyrénées. En été, le Murin à oreilles échançrées constitue souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces, notamment les Rhinolophidés.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

4030 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

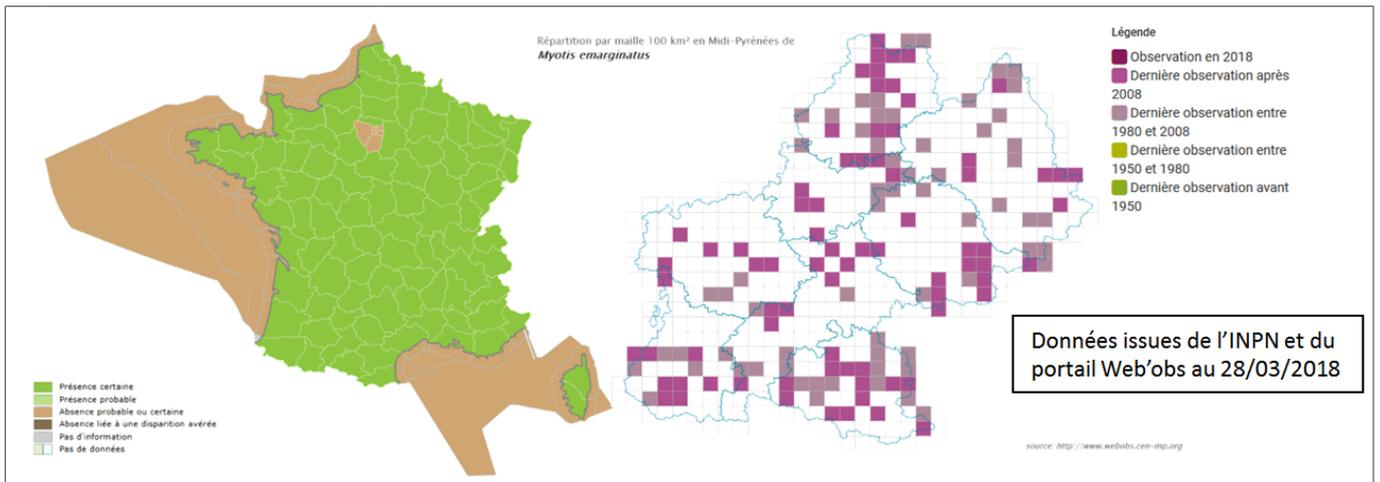
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Murin à oreilles échançrées occupe globalement toute la moitié sud de l'Europe de l'Espagne à la Pologne. En France, il est présent dans tous les départements.

En Midi-Pyrénées, l'essentiel des données sont situées dans le Lot et le piémont pyrénéen. Toutefois, il est connu mais de façon un peu plus ponctuelle sur tous les autres départements de l'ancienne région.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



L'espèce a été détectée en 2014 et en 2017 à proximité des étangs du Moura et du Pouy. Pour autant son statut sur le site reste méconnu bien qu'elle semble donc l'utiliser *a minima* comme zone de chasse.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2017.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Favoriser le maintien des prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1323 Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE



Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne - cotation UICN (2007) : Vulnérable
Liste rouge nationale (2017) : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Description

Le Murin de Bechstein est une chauve-souris de taille moyenne, atteignant 5,5cm, une envergure moyenne de 28cm et un poids autour de 7 à 12 grammes. Il se distingue des autres murins par des oreilles très longues qui peuvent faire penser aux oreillards et générer des risques de confusion. Le dos et le ventre sont bien contrastés avec une face dorsale brune à rousse et une face ventrale bien plus claire qui tend vers le blanc. Des risques de confusion peuvent aussi exister avec le duo Grand / Petit Murin.

Comme pour la plupart des *Myotis*, son identification en acoustique peut être difficile bien que certaines caractéristiques lui permettent de se détacher plus facilement que d'autres espèces, comme les murins de petite taille à museau sombre.

Biologie

- Chez le Murin de Bechstein, la reproduction peut avoir lieu entre l'automne et le printemps, y compris en hiver. Les femelles, regroupées en colonie de quelques dizaines d'individus, mettent bas un jeune par an au cours de la deuxième quinzaine de juin jusqu'à début juillet. Les jeunes prennent leur envol au cours de la première moitié du mois d'août. Il s'agit d'une espèce plutôt sédentaire qui n'effectue pas de grands déplacements entre ces différents gîtes. Durant l'été, les femelles changent très régulièrement de gîtes, y compris pendant l'élevage des jeunes.
- Cette espèce se nourrit essentiellement de diptères ou d'hétérocères qu'il capture généralement en vol, même dans des milieux très encombrés par la végétation qu'il fréquente grâce à son vol très habile. Le glanage sur les feuilles ou l'écorce est aussi un de ses modes de chasse. Il est également capable de capturer d'autres proies au sol.

Écologie

Le Murin de Bechstein fait partie des espèces de chauves-souris européennes les plus inféodées aux milieux forestiers. Il marque en effet une préférence pour les forêts de feuillus âgées. Il y trouve une bonne disponibilité en gîte (trous de pics ou autres cavités) et des habitats de chasse favorables dans des sous-bois denses. La présence de clairières et de zones humides est également intéressante. En Midi-Pyrénées, où le contexte s'y prête, des colonies peuvent aussi évoluer dans des espaces plus ouverts et clairsemés. C'est typiquement le cas dans le Gers.

En été, il occupe essentiellement des cavités arboricoles, plus rarement dans les bâtiments. Il semble aussi rester dans les arbres pendant l'hiver et les individus détectés en milieu souterrain sont également assez rares.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

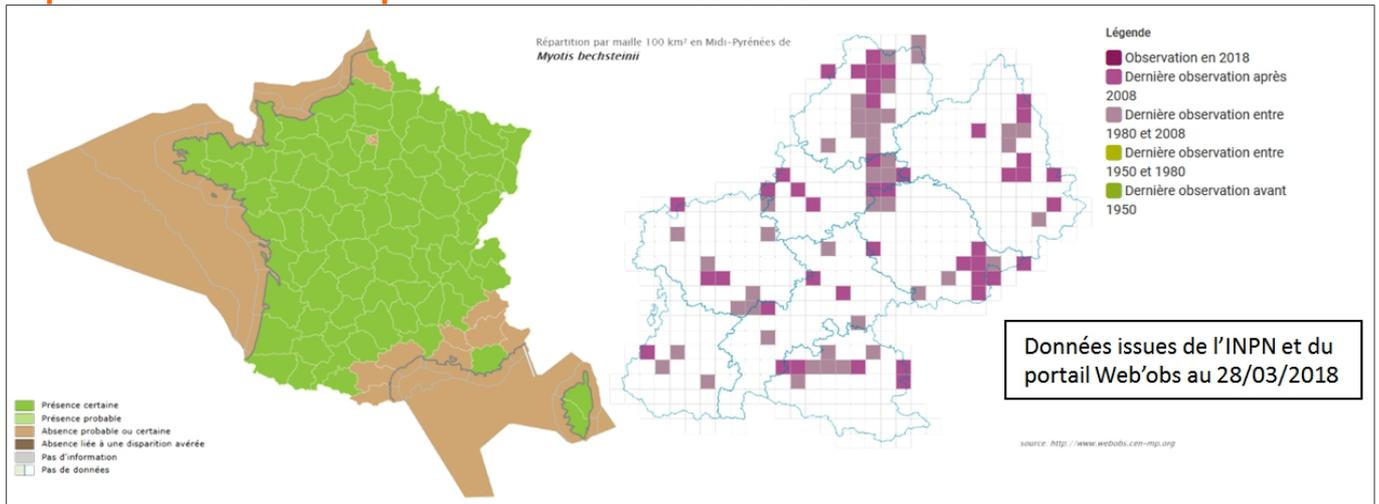
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Murin de Bechstein est bien présent dans une large partie de l'Europe de l'Ouest, à l'exception des régions les plus septentrionales. Présent également dans la plupart des départements français, il est toutefois bien plus rare sur le pourtour méditerranéen.

En Midi-Pyrénées l'espèce est ponctuellement connue dans tous les départements avec toutefois un nombre de données plus important dans le Lot. Les seuls gîtes arboricoles connus sont localisés dans le Gers grâce à un suivi par radiopistage. L'espèce semble absente du massif pyrénéen.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est très incertaine. En effet, la seule donnée qui fait état de sa présence remonte à 1995 avec l'observation d'un individu dans un vieux moulin à proximité de l'étang du Pouy. Elle n'a pas été retrouvée depuis, y compris lors des inventaires de 2014 et de 2017.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers: disponibilité en gîtes potentiels, nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats (cavités, fissures, ...), fonctionnalité des lisières, nombre d'individus dans de potentielles colonies, état de vieillissement des boisements.

Qualité des habitats bocagers: densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

Sa présence actuelle reste à confirmer puisque la dernière donnée connue remonte à 1995.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

<p>B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations</p> <p>B03 Déboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers <p>J03 Autres modifications des écosystèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Ruptures des connexions entre les boisements <p>E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels <p>A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</p> <p>A08 Fertilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une gestion forestière raisonnée Favoriser le vieillissement des vieux arbres en conservant les arbres isolés et des îlots de sénescence Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site
--	--

1324 Grand Murin

Myotis myotis

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE



Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Description

Le Grand Murin fait partie des plus grandes chauves-souris de France avec une taille pouvant atteindre 8cm, une envergure moyenne de 40cm et un poids pouvant varier de 20 à 40 grammes. La couleur de cette espèce est plutôt contrastée avec la gorge et le ventre très clairs voire blancs tandis que le reste du corps est assez unichrome avec des coloris variant du gris au brun selon les individus. Sur ces critères morphologiques, il est presque impossible de le distinguer du Petit Murin. La distinction se fait généralement en main grâce à des mesures spécifiques ou grâce à des analyses génétiques, d'autant que des cas d'hybridation sont connus. Par ailleurs, il a aussi de longues oreilles qui peuvent générer des risques de confusion avec le Murin de Bechstein. Il fait partie des *Myotis* les plus facilement identifiables en acoustique même si, là aussi, l'identification se limite au couple Grand / Petit Murin.

Biologie

- Chez le Grand Murin, l'accouplement démarre plus tôt en saison par rapport aux autres espèces puisqu'il peut avoir lieu dès la fin du mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. La mise-bas est aussi un peu plus précoce puisque les premiers jeunes peuvent naître à partir du mois de mai. Cela peut permettre de le distinguer du Petit Murin qui met bas un peu plus tard à partir de la mi-juin. L'espèce peut former des colonies de plusieurs centaines d'individus, régulièrement mélangée à d'autres espèces, tandis que les individus semblent plus isolés en hiver.
- L'espèce consomme essentiellement des gros coléoptères comme les carabidés ainsi que des orthoptères ou des dermoptères. Le Grand Murin présente la caractéristique de chasser au sol, en se déplaçant sur la litière. S'il utilise l'écholocation pour éviter les obstacles ou chasser en vol, il repère souvent ses proies grâce à l'écoute passive et aux bruits qu'elles font en se déplaçant au sol.

Écologie

Le Grand Murin fréquente généralement les milieux forestiers pour chasser avec une préférence pour les sous-bois clairs dépourvus de strate herbacée et arbustive au sein desquels il peut facilement se poser au sol pour capturer ses proies. Il peut toutefois aussi chasser dans des milieux ouverts, notamment des prairies fraîchement fauchées et donc sans herbes hautes. Ce comportement diffère du Petit Murin qui préfère chasser dans les herbages.

A toute saison, il gîte surtout dans des cavités souterraines où il côtoie d'autres espèces. Pour autant, quelques colonies de mise-bas connues en Midi-Pyrénées sont installées dans des bâtiments ou des ponts. L'espèce semble assez sédentaire et ne parcourt pas de très grandes distances entre ces différents gîtes.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

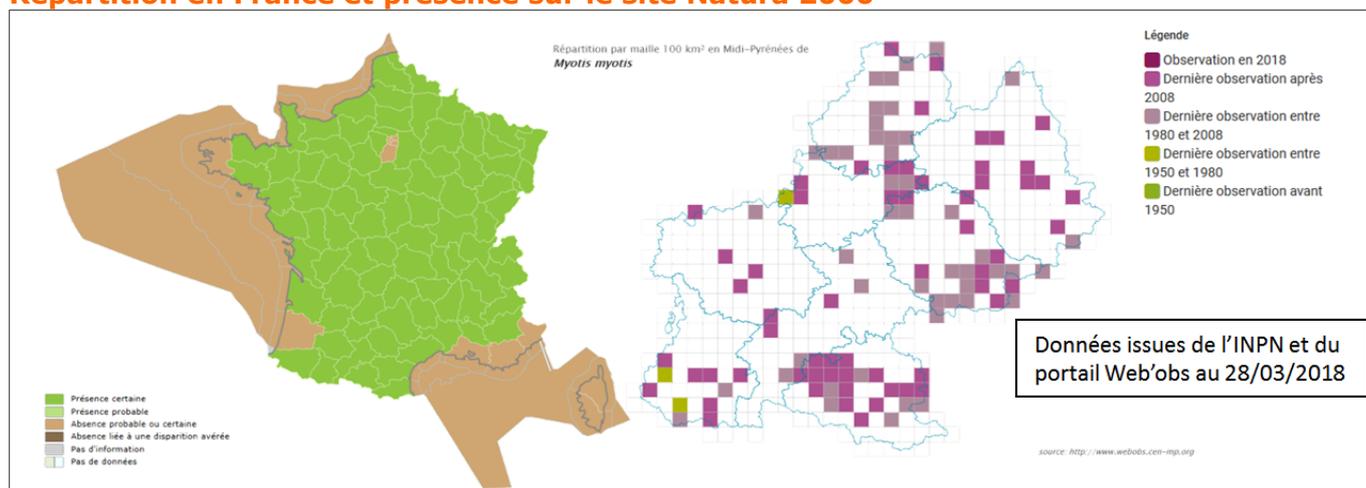
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

En Europe, l'espèce est globalement présente partout bien qu'elle évite les régions les plus au nord, Scandinavie notamment. Elle occupe aussi tous les départements français à l'exception de la couronne parisienne.

En Midi-Pyrénées, la présence du petit Murin rend assez compliqué d'estimer la répartition de ces deux espèces. Le Grand Murin semble toutefois présent dans tous les départements avec des populations potentiellement plus importantes dans le Lot, l'Ariège et l'est du Tarn.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site Natura 2000, la présence de l'espèce est incertaine. En effet, elle a été détectée sur le Moura en 2014 mais les sons n'ont pas permis de la distinguer du Petit Murin. Si ce duo d'espèce semble donc présent, il n'est pas encore possible de dire laquelle des deux.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : maintien de prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

<p>B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations</p> <p>B03 Déboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers <p>A10 Remembrement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction et fragmentation du réseau bocager <p>J03 Autres modifications des écosystèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Ruptures des connexions entre les boisements <p>E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels <p>A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

<p>Mettre en place une gestion forestière raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur ➤ Favoriser le maintien des prairies de fauche ➤ Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques ➤ Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site
--

1355 Loutre d'Europe

Lutra lutra

Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE



Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2009) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)

Description

La loutre est un des plus grands mustélidés d'Europe. Son corps mesure entre 100 et 130 cm dont environ un tiers pour la queue. Les mâles sont plus lourds (9 kg) que les femelles (7,5 kg).

La Loutre possède une silhouette hydrodynamique avec une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées. Sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.

Dans l'eau, la Loutre peut être confondue avec le Ragondin et le Castor d'Europe. Les Vison d'Europe et d'Amérique occupent les mêmes types de milieux mais sont de plus petites tailles.

Biologie

- La loutre, crépusculaire et nocturne, passe sa journée à se reposer dans son gîte tandis que la nuit est principalement consacrée aux déplacements et à la recherche de nourriture. Territoriale et solitaire, elle ne vit en couple que pendant la période du rut. La maturité sexuelle est atteinte vers 2-3 ans.
- La reproduction des loutres peut intervenir d'avril à octobre. Pour la mise bas et l'élevage des loutrons, la femelle choisit un site particulièrement calme et abrité, appelé catiche, parfois situé relativement loin des cours d'eau (hors des risques d'inondation). Elles sont réutilisées fidèlement d'années en années, et sur plusieurs générations. La femelle met bas de 1 à 3 loutrons. Les soins aux jeunes sont apportés par la femelle pendant une période de 8 mois à un an. Durant la première année, un dérangement de la femelle peut conduire à l'abandon de la portée et à la mort des jeunes.
- Carnivore hautement spécialisé, la loutre se nourrit essentiellement de poissons, mais aussi, dans des proportions variables, d'amphibiens, de crustacés, d'insectes, de mollusques, ...

Écologie

Espèce inféodée aux milieux aquatiques de manière générale et qui fréquente une grande diversité d'habitats. On la retrouve dans les rivières, les lacs, les étangs, les marais, les bois marécageux ainsi que dans certains milieux saumâtres. Pour l'alimentation et le repos, les loutres fréquentent également des milieux aquatiques secondaires (annexes hydrauliques des cours d'eau, bras-morts et fossés, ...), les berges des cours d'eau, les prairies, les friches et les bois environnants ou encore les phragmitaies. Il lui faut des espaces recouverts de végétaux, où elle se sentira en tranquillité.

Habitats d'intérêt communautaire :

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

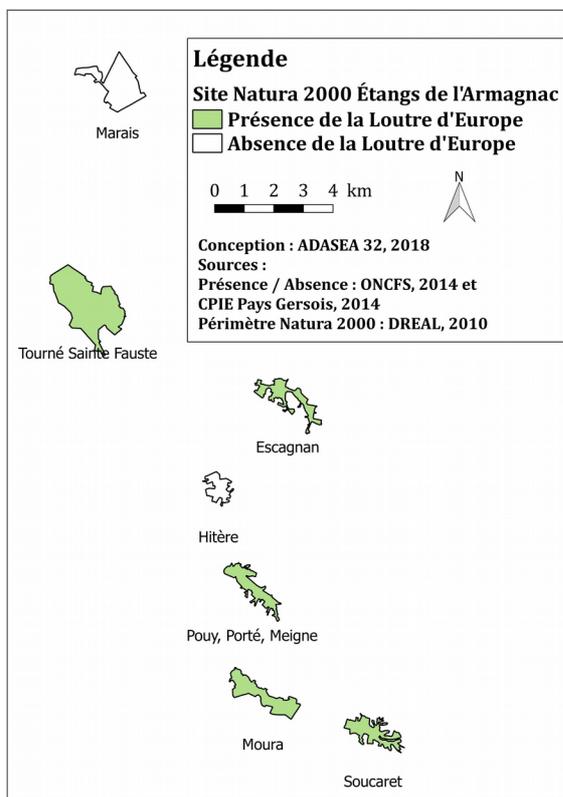
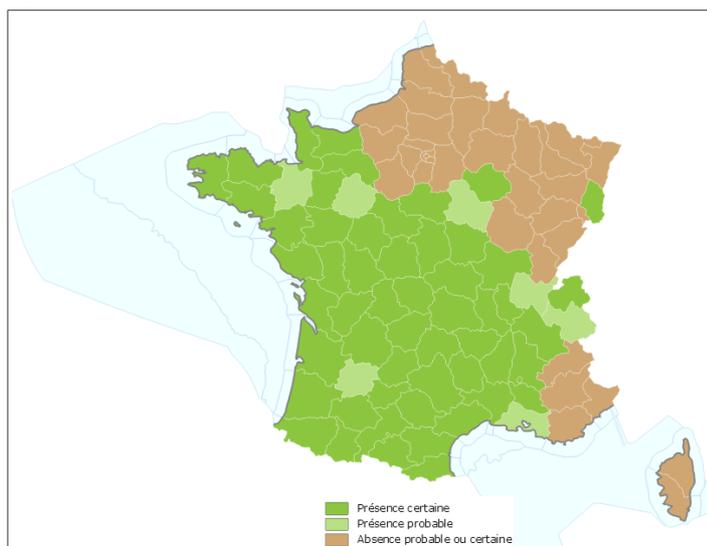
Répartition

La loutre se rencontre dans pratiquement tous les pays d'Eurasie et du Maghreb, jusqu'à la limite nord du cercle polaire. La limite sud de sa répartition longe le golfe Persique.

Cependant, on n'a jamais noté sa présence ni en Corse ni en Sardaigne..

En France, sa répartition actuelle comprend deux régions : la façade atlantique, dans des milieux aquatiques variés, le Massif Central, le long des rivières ou des étangs, et dans les Pyrénées.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Continuité des linéaire de cours d'eau, transparence des ouvrages hydrauliques, nombre de gîtes répartis sur le domaine vital

Eaux et habitats de bonne qualité, abondance de proies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable	Favorable
	Habitats de l'espèce	Favorable	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Population en progression. En 2002, la présence de l'espèce était seulement potentielle depuis des indices de présence attestent de leur progression sur le site et sur le Bas-Armagnac en général.

Pressions et menaces

- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- G05 Autres intrusions et perturbations humaines**
 - Mortalité accidentelle (collisions) ou volontaires
- A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques**
 - Contamination par les biocides
- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
 - Ouvrages et aménagements des cours d'eau (barrages, seuils, ponts)
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Destructions des habitats
- H01 Pollution des eaux de surfaces**
 - Pollution

Préconisation de gestion

- Veiller à la non fragmentation des habitats
- Maintenir une bonne qualité des eaux de surface
- Promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole extensives favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, les haies et les bordures de végétation naturelle
- Préserver et restaurer les zones humides et les zones palustres sauvages
- Préserver et restaurer la végétation naturelle des berges et des rivages, dans les zones de cultures pour favoriser des lieux de refuge.

1356 Vison d'Europe

**Mustela lutreola*

Mammifères, Carnivores, Mustéolidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE



*espèce prioritaire

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne - cotation UICN (2012) : En danger critique d'extinction
Liste rouge nationale (2017) : En danger critique d'extinction
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Description

Le Vison d'Europe mesure entre 30 et 40 cm pour 400 g à 1 kg selon le sexe. Il possède un corps fin et allongé typique des mustéolidés. Son pelage est brun foncé avec une tâche blanche présente sur le menton et la lèvre inférieure.

Risque de confusion avec le Vison d'Amérique brun foncé mais sans la tâche blanche et avec le Putois d'Europe qui possède lui un masque facial blanc-jaunâtre.

Biologie

- Animal solitaire, territorial et sédentaire. Le rut a lieu de février à mars. Après l'accouplement, la femelle s'isole et assure seule l'élevage des jeunes. La gestation est de 43 jours et mise bas de la portée avec en moyenne 3 à 4 jeunes entre avril et juin. Sa longévité est estimée à 5 ans. Il atteint la maturité sexuelle vers l'âge de 1 an.
- Espèce nocturne, chassant à terre et dans l'eau. Son régime alimentaire opportuniste est très varié, composé essentiellement de petits vertébrés : amphibiens, oiseaux, poissons, rongeur.

Écologie

Le Vison est inféodé aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau. Il est qualifié de semi-aquatique, les milieux les plus recherchés sont les habitats les plus hygrophiles. L'espèce utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les zones marécageuses, les prairies humides et les ruisseaux ou fossés traversant les zones agricoles. Les gîtes sont pour la plupart situés à moins de 5-10 m d'un milieu aquatique. Les niches écologiques occupées par les mâles et les femelles sembleraient être différentes.

Pour élever ses petits, la femelle choisit un terrier au bord de l'eau, un éboulis rocheux, un amas de branche ou un tourradons de laïches dans lequel elle effectue un trou latéral au-dessus du niveau de l'eau.

Le domaine vital est étendu, et fonction de la densité d'individus. En France, il oscille entre 1,6 km et plus de 15 km le long du cours d'eau principal. Les déplacements peuvent être importants, jusqu'à 8 km.

Habitats d'intérêt communautaire :

3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* et du *Bidention* p.p

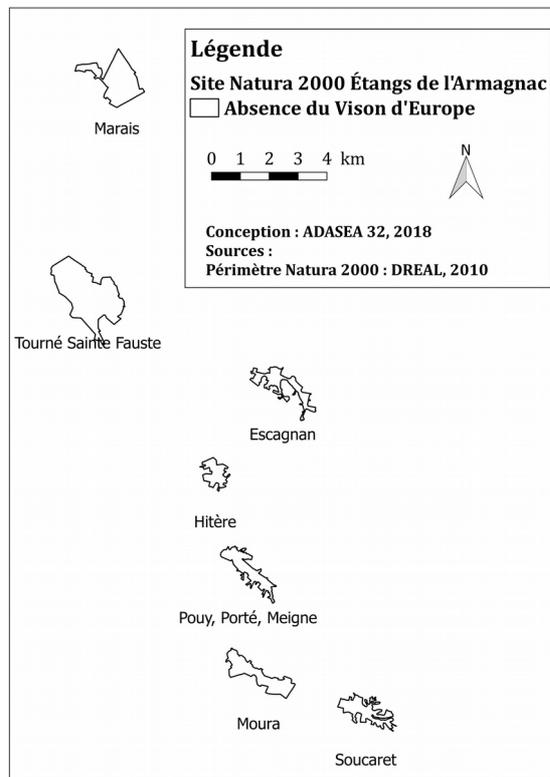
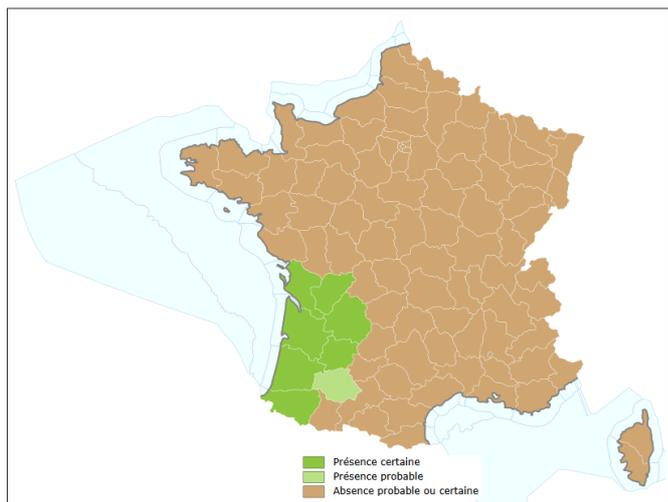
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Répartition

L'aire de répartition du Vison s'est considérablement réduite au cours du XXe siècle, fractionnant la population en de nombreux isolats populationnels distants les uns des autres. Le noyau occidental situé dans le Sud-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne est le plus isolé, à plus de 2000 km des populations de l'Est de l'Europe.

Actuellement, l'espèce ne semble plus représentée, en France, que dans 7 départements de la Nouvelle-Aquitaine (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Surface d'habitats préférentiels et favorables
Campagnes de piégeage du Vison d'Amérique
Nombre d'ouvrages hydrauliques transparents

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

L'espèce n'est pas présente sur le site. Au niveau nationale forte régression des populations et de son aire de répartition

Pressions et menaces

- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Destructions des habitats et fragmentation
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages**
 - Destructions directes et empoisonnement
- I01 Espèces exotiques invasives**
- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Compétition avec le Vison d'Amérique
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- G05 Autres intrusions et perturbations humaines**
 - Collisions routières
- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Apparition d'un agent pathogène
- K05 Diminution de la fécondité / dépression génétique**
 - Goulot d'étranglement génétique

Préconisation de gestion

- Préserver ses milieux de vie, les zones humides
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Entretenir les ripisylves et la végétation à proximité des milieux aquatiques en prenant compte des exigences de l'espèce
- Réduire la pollution des cours d'eau qui engendre une baisse de la disponibilité de proies
- Stopper la lutte chimique contre les rongeurs et développer les pièges adaptés
- Augmenter la transparence des infrastructures routières pour limiter les collisions avec des véhicules et l'isolation de populations

VI. PROGRAMME D' ACTIONS

A.	<u>Objectifs de Développement Durable</u>	248
B.	<u>Fiches actions</u>	254
C.	<u>Maquette financière</u>	327
D.	<u>Suivi de l'état de conservation</u>	332
E.	<u>Charte Natura 2000</u>	345

A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable du site doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales » (Code de l'Environnement, article R414-11).

Compte tenu des enjeux de conservation du territoire, 3 grands objectifs généraux déclinés en 10 objectifs opérationnels sont proposés pour le site Natura 2000.

Tableau 24 : Objectifs de Développement Durable et objectifs opérationnels du site Natura 2000

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE des « Étangs de l'Armagnac »	
Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informier et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

La totalité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site sont concernés par la conservation des continuités écologiques (aquatiques : cours d'eau, fossés ou terrestres : prairies, haies, bois). Il s'agit de maintenir des connexions pour favoriser la libre circulation des espèces et recréer des corridors de communication entre différents milieux et entre les entités du site.

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état

Les points d'eau (étangs, mares, retenues, ...) sont des éléments essentiels de l'habitat pour de nombreuses espèces présentes sur le site comme la Cistude, la Loutre et certains chiroptères. Il s'agit

de veiller à leur gestion durable notamment en terme de qualité de l'eau pour assurer le bon état de conservation des habitats naturels.

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

Les zones humides (prairies humides, landes, boisements humides et alluviaux ...) sont actuellement menacées, l'objectif est de les préserver en favorisant une gestion adaptée et une mise en valeur de ces milieux. Elles sont des zones tampons remarquables qui participent à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. Elles constituent de véritables réservoirs de biodiversité car elles sont à l'interface des milieux aquatiques et terrestres. Elles sont à la fois des zones d'alimentation, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces (Cuivré des marais, Agrion de Mercure, ...).

O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés

Afin de favoriser le bon fonctionnement écologique des cours d'eau, il s'agit d'informer et de proposer aux gestionnaires des mesures de gestion raisonnées permettant de respecter le régime naturel des cours d'eau, d'améliorer la qualité de l'eau, de préserver les fossés et les boisements riverains.

O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers

Présents dans différents contextes (arbres isolés, alignements, haies, lisières, îlots forestiers, ...), les vieux arbres ponctuent les différentes entités du site. Les vieux arbres et les milieux forestiers (chênaies, boisement alluviaux, ...) présentent sur le territoire un réel intérêt patrimonial et paysager, ils abritent également une riche biodiversité. Leur maintien assure ainsi la conservation d'espèces d'intérêt communautaire telles que les insectes du bois ou les chiroptères.

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

Il s'agit d'informer et de proposer aux agriculteurs et aux autres gestionnaires des mesures de gestion permettant de préserver ces milieux puisqu'ils jouent le rôle de site de ponte pour la Cistude, de terrain de chasse pour les chiroptères et abritent notamment un habitat naturel à fort enjeu de conservation.

O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti

Un cortège d'espèces de chiroptères présentes sur le site utilise les bâtis humains comme gîtes. La prise en compte de ces espèces lors de travaux de charpente ou de rénovation est nécessaire afin de pouvoir assurer leur présence sur le site. Les chiroptères participent à la régulation des populations d'insectes.

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Lors des inventaires prévus dans le cadre de la révision du DOCOB, la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire n'a pas pu être vérifiée, toutefois il existe des données antérieures récentes sur le site. Il s'agit en particulier du Cuivré des marais, du Damier de la succise, de l'Agrion de Mercure, pour lesquels la réalisation d'inventaires spécifiques complémentaires est à envisager.

Le suivi des populations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire connus est également un objectif de connaissance pour le site et permettra d'évaluer son état de conservation dans le futur.

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

Il s'agit d'une part d'informer et de former les professionnels et les gestionnaires directs du site afin que les espèces et les habitats visés soient pris en compte au quotidien dans la gestion et les aménagements, et d'autre part de sensibiliser le grand public au respect des espèces et du milieu.

O10 : Animer le site Natura 2000

Il s'agit d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs : actions contractuelles (contrats, mesures agri-environnementales, chartes), mise en cohérence avec les programmes et politiques publiques, évaluations d'incidences, coordination entre les acteurs, suivi et évaluation, animation locale, ...

Tableau 25 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque espèce d'intérêt communautaire

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir les points d'eau en bon état	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	Réaliser des inventaires compl. et le suivi des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
1044 - Agrion de Mercure	X		X	X				X	X	X
1060 - Cuivré des marais	X		X			X		X	X	X
1065 - Damier de la Succise	X		X			X		X	X	X
1071 – Fadet des laïches	X		X					X	X	X
1083 - Lucane cerf-volant	X				X	X		X	X	X
1084* - Pique prune	X				X	X		X	X	X
1088 - Grand capricorne	X				X	X		X	X	X
1096 - Lamproie de Planer	X			X				X	X	X
1220 - Cistude d'Europe	X	X	X	X		X		X	X	X
1303 - Petit rhinolophe	X	X	X			X	X	X	X	X
1304 - Grand rhinolophe	X	X	X			X	X	X	X	X
1307 – Petit Murin	X	X	X			X	X	X	X	X
1308 – Barbastelle d'Europe	X		X		X	X	X	X	X	X
1310 – Minoptère de Schreibers	X	X	X			X		X	X	X

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir les points d'eau en bon état	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Favoriser les pratiques respectueuses des chiropières dans le bâti	Réaliser des inventaires compl. et le suivis des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
1044 - Agrion de Mercure	X		X	X				X	X	X
1060 - Cuivré des marais	X		X			X		X	X	X
1065 - Damier de la Succise	X		X			X		X	X	X
1323 – Murin à oreilles échancrées	X	X	X			X	X	X	X	X
1323 - Murin de Bechstein	X		X		X	X	X	X	X	X
1324 – Grand Murin	X		X				X	X	X	X
1355 - Loutre d'Europe	X	X	X	X				X	X	X
1356* - Vison d'Europe	X	X	X	X				X	X	X

Tableau 26 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir les points d'eau en bon état	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	Réaliser des inventaires compl. et le suivis des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
3110 - Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	X	X						X	X	X
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X	X						X	X	X
3160 – Lacs et mares dystrophes naturels	X	X						X	X	X
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	X			X				X	X	X
4030 - Landes sèches européennes	X		X			X		X	X	X
6410 – Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux	X		X			X		X	X	X
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	X		X	X				X	X	X
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude	X					X		X	X	X
9230 - Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	X				X			X	X	X

B. FICHES ACTIONS

Le programme d'actions présenté ci-après a pour but de répondre aux objectifs de développement durable, et ainsi préserver, améliorer ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire mis en évidence au moment du diagnostic.

Les actions ont été élaborées avec la participation des membres du COPIL et d'acteurs locaux lors de groupes de travail. Les échanges ont eu lieu les 27 février, 2 et 7 mars 2018 autour de différentes thématiques : « Étangs », « la rivière Douze », « Agriculture », « Forêt », et « Valorisation touristique et pédagogique ».

Selon leur nature, elles se réfèrent à des contrats ou des chartes qui seront menés par les gestionnaires directs des milieux, ou des actions d'étude, d'inventaire, de diagnostic, de formation, d'animation et de communication, qui seront confiées par le maître d'ouvrage à des structures qualifiées.

Les montants d'aide sont indiqués à titre indicatifs, ainsi que les outils mobilisables, car ils sont évolutifs en fonction des programmations européennes, régionales et départementales. Les budgets des contrats sont calculés si toutes les surfaces concernées sont engagées avec les mesures les plus favorables financièrement pour le contractant, excepté pour certaines mesures où un prix moyen est utilisé (précisé dans les fiches actions).

Une maquette financière a été établie pour les cinq premières années, avec les réserves précédentes.

La hiérarchisation des actions a ensuite permis de les classer selon leur priorité de mise en œuvre vis à vis de la conservation des habitats et des espèces.

Trois niveaux de priorité ont été définis :

- ① - **Action à priorité forte** : Action majeure pour la préservation d'espèces et d'habitats à fort enjeu de conservation
- ② - **Action à priorité moyenne** : Action pour la conservation de l'ensemble des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
- ③ - **Action à priorité faible** : Action complémentaire, en appui des actions précédentes.

Le classement des fiches actions est fait par objectif de développement durable puis suivant une échelle territoriale décroissante.

Code action	Intitulé de l'action	Priorité	Page
O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres			199-203
1.1	FAVORISER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET LA PRISE EN COMPTE DU SITE NATURA 2000 AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME	②	258
1.2	MAINTIEN DES CORRIDORS	①	260
1.3	AMÉLIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES	③	262

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état			204-211
2.1	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES ÉTANGS	①	263
2.2	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES MARES	①	265
2.3	RÉGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS	③	267
2.4	CONTRÔLE DES POPULATIONS DE SANGLIERS	②	269
O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides			212-215
3.1	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES HUMIDES	①	271
3.2	MAINTIEN ET GESTION DES LANDES SÈCHES	①	273
O4 : Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés			216-221
4.1	RESTAURATION DU LIT DE LA DOUZE	②	275
4.2	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES FOSSÉS	②	277
4.3	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES RIPISYLVES	②	279
O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers			222-225
5.1	CONSERVER, GÉRER ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES VIEUX ARBRES ET DES MILIEUX FORESTIERS	①	281
5.2	CONSERVER ET GÉRER L'HABITAT À CHENE TAUZIN	②	283
O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			226-241
6.1	UTILISER LE SITE NATURA 2000 COMME SITE PILOTE	③	285
6.2	SOUTENIR L'ÉLEVAGE EXTENSIF À L'HERBE	①	286
6.3	MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRICOLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE	②	288
6.4	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES	①	289
6.5	MAINTIEN ET GESTION DES HAIES	①	292
6.6	MAINTENIR, GÉRER ET FAVORISER LES SITES DE PONTE À CISTUDES D'EUROPE	①	294
6.7	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES GRANDES CULTURES	②	296
6.8	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES VIGNES ET CULTURES PERENNES	②	299

O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti			242-243
7.1	PRESERVER LES GITES DES CHIROPTERES INFEODES AU BATI	②	301
O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et habitats			244-255
8.1	ÉTUDE DES POPULATIONS DE CISTUDES D'EUROPE	①	303
8.2	INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	②	305
8.3	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DE RÉGULATION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES DE LOUISIANE	②	307
8.4	INTÉGRER LE SITE NATURA 2000 À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE	③	309
8.5	INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE	②	311
8.6	SURVEILLANCE DES ESPÈCES DÉGRADANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE	②	313
O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			256-265
9.1	FORMATION DES ACTEURS	①	314
9.2	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX NATURA 2000	②	258
9.3	INFORMER LE PUBLIC SUR LE RÔLE DE LA RÉGULATION DE CERTAINES ESPÈCES	②	260
9.4	SENSIBILISER AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES	①	262
9.5	CHEMINS DE RANDONNÉES ET NATURA 2000	③	322
O10 : Animer le site Natura 2000			266-269
10.1	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	①	324
10.2	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE	③	326

36 « Fiches actions » ont été réalisées. Elles correspondent à la déclinaison des objectifs opérationnels définis pour le site. Chacune est présentée selon le modèle suivant :

Action n°		INTITULE DE L'ACTION	Priorité ① ② ③
Objectifs			
Habitats et espèces concernés			
Contexte et pratiques actuelles			
Périmètre d'application			
Déclinaison de l'action			
Code sous action 1	Intitulé		
...			
Descriptif des engagements			
Sous action 1 : Descriptif			
...			
Outils mobilisables : En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.			
Nature de l'outil – Intitulé			
<u>Montant de l'aide</u>			
...			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage			
Partenaires techn.			
Budget (estimation)			
Outils financiers			
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi			

Action n°1.1	FAVORISER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET LA PRISE EN COMPTE DU SITE NATURA 2000 AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres		
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces et tous les habitats		
Contexte et pratiques actuelles	Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est un site éclaté en 7 entités sur différentes communes et communautés de communes. De plus, dans le Bas-Armagnac, plusieurs sites sont assez proches, parfois la distance entre les sites est plus petite que celle entre les entités d'un site.		
Périmètre d'application	Bas-Armagnac		
Déclinaison de l'action			
1.1.1	Intégrer les enjeux et la continuité territoriale Natura 2000 dans le SCOT de Gascogne		
1.1.2	Porter à connaissance les zonages mobilisables dans les documents d'urbanisme favorisant la préservation des corridors et des zones de biodiversité		
Descriptif des engagements			
1.1.1 Intégrer les enjeux et la continuité territoriale Natura 2000 dans le SCOT de Gascogne			
Le maintien et la mise en relation des différentes entités du site et des différents sites Natura 2000 passent par une cohérence des continuités écologiques à l'échelle du territoire. C'est pourquoi il est important que ces enjeux environnementaux soient intégrés dans le SCOT.			
1.1.2 Porter à connaissance les zonages mobilisables dans les documents d'urbanisme favorisant la préservation des corridors et des zones de biodiversité			
À titre d'exemple, les espaces boisés classés et les éléments remarquables du paysage permettent de connaître à l'échelle d'un Plan Local d'Urbanisme les éléments fixes du paysage et d'assortir des prescriptions dans les règlements associés.			
En l'absence de document d'urbanisme, les éléments présentant un intérêt patrimonial paysager ou écologique peuvent être identifiés et localisés. Le conseil municipal peut définir si nécessaire des prescriptions de nature à en assurer leur protection.			
Ce porter à connaissance sera renouvelé en fonction des évolutions réglementaires.			
Outils mobilisables¹			
1.1.1 Intégration dans les politiques publiques			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
1.1.2 Intégration dans les politiques publiques			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	1.1.1 & 1.1.2 Collectivités, Structure animatrice, Services de l'État		

Partenaires techn.	Structure animatrice, bureaux d'études en charge des documents d'urbanisme
Budget (estimation)	2 jours/an soit 2x450€ = 900€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	1.1.1 & 1.1.2 Nombre de réunion ou de contact sur l'intégration des corridors dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) 1.1.1 & 1.1.2 Type de zonages mobilisés et quantité (surface, ponctuel)

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°1.2	MAINTIEN DES CORRIDORS	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres	
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces et tous les habitats	
Contexte et pratiques actuelles	Les différents types de corridors ont été dégradés suite à l'aménagement ou la gestion inadaptée de ces continuités. Ils forment un ensemble permettant les échanges entre les différents noyaux de populations animales et végétales.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et entre les entités	
Déclinaison de l'action		
1.2.1	Continuité aquatique et zone humide	
1.2.2	Continuité des milieux ouverts (prairies)	
1.2.3	Continuité des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)	
Descriptif des engagements		
<p>1.2.1 Continuité aquatique et zone humide</p> <p>Les continuités aquatiques ont été restreintes par certains aménagements ou gestion inadaptée de ces milieux. Le maintien des corridors aquatiques passe par l'entretien de ceux-ci (enlèvement raisonné des embâcles, effacement de seuils, ...) pour permettre une meilleure circulation des espèces aquatiques et favoriser les flux de sédiments.</p>		
<p>1.2.2 Continuité des milieux ouverts (prairies)</p> <p>Les milieux ouverts représentent également des corridors à maintenir pour les déplacements des espèces. Il s'agit pour cela de maintenir dans un état favorable ces milieux.</p>		
<p>1.2.3 Continuité des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)</p> <p>Certains éléments boisés (haies, bosquets, ripisylves, arbres isolés) ont disparu. Il s'agit de préserver les éléments boisés restants de la destruction. Les interventions en période sensible des espèces d'intérêt communautaire sont à proscrire.</p>		
Outils mobilisables¹		
<p>1.2.1 Charte – Maintien des cours d'eau et des zones humides <u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation</p>		
<p>1.2.2 Charte – Maintien des milieux ouverts <u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation</p>		
<p>1.2.3 Charte – Maintien des éléments boisés <u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation</p>		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires	
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF, Syndicats de rivière, Arbre et Paysage 32, CATZH, Chambre d'Agriculture,	

Budget (estimation)	5 j/Charte et 1 Charte/an (temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi) Soit 5x450€ = 2 250€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Nombre de chartes incluant des corridors Linéaire de corridors engagés

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°1.3	AMÉLIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres		
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe, Vison d'Europe*		
Contexte et pratiques actuelles	À l'échelle du site, le diagnostic spécifique de prise en compte du Vison d'Europe a mis en évidence la présence de 26 ponts. Aucun d'entre eux est adapté à la libre circulation des mammifères semi-aquatiques. Afin de limiter les risques de collisions routières, il convient de procéder à l'aménagement des ouvrages identifiés lors de futurs travaux de réfection.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et sa zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
1.3.1	Prendre en compte le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et les autres mammifères semi-aquatiques dans les projets d'aménagements des infrastructures routières		
Descriptif des engagements			
<p>1.3.1 Prendre en compte le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et les autres mammifères semi-aquatiques dans les projets d'aménagements des infrastructures routières</p> <p>Cette prise en compte est maintenant réglementaire. Il s'agira donc ici de communiquer autour de cette obligation et d'accompagner les porteurs de projets en ce qui concerne les études préliminaires et les études d'incidences des projets d'aménagements des infrastructures routières, afin d'assurer le cheminement de ces espèces le long des cours d'eau.</p>			
Outils mobilisables¹			
<p>Animation</p> <p><u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Gestionnaires d'ouvrages, Collectivités		
Partenaires techn.	Structure animatrice, animateur des Plans Nationaux d'Actions, ONCFS, AFB		
Budget (estimation)	<p>2 j/an (contacts, terrain et rapport)</p> <p>Soit 2x450€ = 900€/an</p>		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'ouvrages aménagés</p> <p>Nombre de projets d'aménagement suivis</p>		

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°2.1	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES ÉTANGS		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les points d'eau en bon état ➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Le Bas-Armagnac compte de nombreux étangs riche en biodiversité. Ces étangs sont anciens et ont été créés par l'Homme, initialement prévus pour la production piscicole, certains servent aujourd'hui pour l'irrigation.		
Périmètre d'application	Étangs du site Natura 2000 et abords		
Déclinaison de l'action			
2.1.1	Maintien des étangs		
2.1.2	Gestion extensive des étangs		
Descriptif des engagements			
2.1.1 Maintien des étangs			
Le maintien des étangs en bon état passe par la préservation de zones de quiétude notamment en queue d'étang, l'absence de traitement à moins de 10 m des étangs, ...			
2.1.2 Gestion extensive des étangs			
Il s'agit d'une gestion adaptée du milieu vis à vis de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Cela passe par la pratique de vidange annuelle ou bisannuelle en période hivernale, le maintien d'une zone de quiétude en queue d'étang ainsi que de postes d'insolation pour la Cistude d'Europe (par exemple branches mortes tombées dans l'étangs), la conservation des boisements de berges et des boisements alluviaux, la limitation d'activités mécaniques aux abords des étangs pendant la période de ponte des Cistudes, ...			
Outils mobilisables¹			
2.1.1 Charte – Gestion extensive des étangs			
2.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Entretien d'étangs (N09R, N09Pi)			
<u>Montant de l'aide² :</u> Intervention totale : 83€/étangs/an (N09R)			
2.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Restauration des ouvrages de petits hydrauliques (N14Pi)/Gestion des ouvrages de petits hydrauliques (N14R)			
<u>Montant de l'aide² :</u> Vidange de l'étang : 133€/ha/an (N14R) Surveillance des ouvrages : 133€/ha/an (N14R)			
2.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (N10R)			

<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB
Budget (estimation)	2.1.1 5 j/Charte et 1 Charte/an (temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	2.1.2 55 ha avec la mesure N14R à 133€/ha/an
	Total 5x450€ + 55x133€ ⇒ 565€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat
	2.1.1 Nombre de chartes engagées
	2.1.2 Nombre de contrats signés
	Surfaces engagées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°2.2	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES MARES		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les points d'eau en bon état ➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Avec les modifications des pratiques agricoles (mécanisation, utilisation des produits phytosanitaires, uniformisation des paysages agricoles...) et les changements des modes de vie en milieu rural, les mares sont moins entretenues. Toutefois, le réseau important de mares de l'Armagnac abrite une biodiversité riche. Elles jouent également un rôle dans l'épuration et la régulation des flux d'eau.		
Périmètre d'application	Mares du site Natura 2000 et de la zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
2.2.1	Maintien des mares		
2.2.2	Gestion extensive des mares		
Descriptif des engagements			
2.2.1 Maintien des mares Le maintien de certains éléments du paysage autour et au sein des mares, la non-intervention pendant les périodes sensibles pour la faune et la flore sont des opérations à mettre en place pour la sauvegarde des mares.			
2.2.2 Gestion extensive des mares Une gestion adaptée des mares se traduit par des opérations de débroussaillage aux abords de celles-ci, d'exportation des végétaux, en respectant des périodes d'interventions (hors période sensible pour les Cistudes, les batraciens), une gestion adaptée de l'abreuvement des troupeaux, ...			
Outils mobilisables¹			
2.2.1 Charte – Maintien des mares			
2.2.2 Contrat hors agricole hors forêt – Entretien des mares (N09R, N09Pi) <u>Montant de l'aide² :</u> Intervention totale : 83€ /mare/an (N09R)			
2.2.2 Contrat forestier – Création ou rétablissement de mares forestières (F02i) <u>Montant de l'aide :</u> Sur devis			
2.2.2 Contrat agricole – Restauration et/ou entretien de mares (PE01) <u>Montant de l'aide :</u> 81,26€ /mare/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires		

Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB	
Budget (estimation)	2.2.1	5 j/Charte et 1 Charte/an (temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	2.2.2	50 mares avec la mesure N09R à 83€/mare/an
	Total	5x450€ + 50x83€ = 6 400€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat	
	2.2.1	Nombre de chartes engagées
	2.2.2	Nombre de contrats signés
	Surfaces engagées	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°2.3	RÉGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir les points d'eau en bon état		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Les populations de ragondins sont bien installées sur le territoire et continuent d'augmenter. Ils causent principalement des dégâts sur les berges et digues des étangs en creusant leurs terriers.		
Périmètre d'application	Zone Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
2.3.1	Mettre en place des campagnes de régulation du ragondin		
2.3.2	Inciter les propriétaires à piéger leur étang		
Descriptif des engagements			
2.3.1 Mettre en place des campagnes de régulation du ragondin			
Il s'agit de mener des opérations de régulation spécifique à l'espèce sur des secteurs ciblés. La mise en relation et la coordination des acteurs est déterminante pour la réussite de ces campagnes. Les moyens de lutte doivent respecter la réglementation et notamment les cages-pièges qui doivent être aux nouvelles normes.			
2.3.2 Inciter les propriétaires à piéger leur étang			
Le piégeage de ragondins au moyen de boîtes ou de pièges-cages (piège non tuant) peut se faire directement par les propriétaires d'étangs, l'agrément de piégeur n'est pas obligatoire. Il est important qu'ils connaissent la réglementation et possèdent des pièges adaptés. Le nombre de ragondins prélevés devra être rapporté à la structure animatrice.			
Outils mobilisables¹			
2.3.1 Intégration dans les politiques publiques			
<u>Montant de l'aide</u> : 1,50€/ragondin tué			
2.3.2 Contrat hors agricole hors forestier – Chantier de limitation d'une espèce indésirable (N20P et R)			
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis (Préciser la taille d'intervention)			
2.3.2 Formation / Communication			
<u>Montant</u> : A évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires , associations de piégeurs agréés		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Fédération Départementale de Chasse, sociétés de chasse, ONCFS, associations de piégeurs agréés, AFB		
Budget (estimation)	2.3.1	4j/an de coordination et de communication	
	2.3.2	20 ragondins à prélever / an à 1,50€/ragondin	

	Total	4x450€ + 20x1,5€ = 1 830€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 2.3.1 Rapport annuel de piégeage 2.3.1 Nombre d'étangs piégés 2.3.2 Nombre contrat engagés Nombre de ragondins prélevés	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°2.4	CONTRÔLE DES POPULATIONS DE SANGLIERS		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir les points d'eau en bon état		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Les populations de sangliers ont fortement augmenté sur le secteur. Ils causent des dégâts sur les cultures, les prairies et également sur les berges et digues des étangs en fouissant, notamment pour se nourrir d'écrevisses.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et plus particulièrement autour des étangs		
Déclinaison de l'action			
2.4.1	Intensifier la pression de chasse sur le sanglier (battue, affût, ...)		
2.4.2	Création de miradors		
Descriptif des engagements			
2.4.1 Intensifier la pression de chasse sur le sanglier (battue, affût, ...)			
Pour limiter le développement des populations aux abords des étangs, des battues sur ces secteurs peuvent être mises en place, en respectant les réglementations liées à la chasse ainsi que la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.			
Au moment des pontes de Cistudes d'Europe (mi-mai – mi-juillet), les zones de ponte peuvent faire l'objet de battues ciblées pour limiter la prédation des œufs.			
Le titulaire du droit de chasse a la possibilité de tirer le sanglier à l'affût. Le titulaire est le propriétaire (si détenteur du permis de chasse) ou la société de chasse s'il a donné son droit de chasse.			
Le sanglier, classé comme espèce occasionnant des dégâts, peut être tiré du 1 ^{er} juin au 31 mars. Sur des zones à enjeux des battues administratives peuvent avoir lieu.			
2.4.2 Création de miradors			
La création de miradors aux abords des étangs permet d'avoir des postes fixes en hauteur (tir vers le bas, plus sûre). Les réglementations liées à la chasse doivent être respectées ainsi que la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.			
Outils mobilisables¹			
2.4.1 Intégration dans les politiques publiques			
2.4.2 Contrat hors agricole hors forestier – Chantier de limitation d'une espèce indésirable (N20P et R) <u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, Fédération Départementale de Chasse, sociétés de chasse		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Fédération Départementale de Chasse, sociétés de chasse, ONCFS		
Budget (estimation)	2.4.1	1j de coordination les années impaires	

	2.4.2	1j/an de coordination + 30€/mirador (une partie déjà pris en charge par la Fédération Départementale de Chasse)
	Total	2x450€ + 2x30€= 960€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	2.4.1 Nombre de battues effectuées 2.4.2 Nombre de miradors créés Nombre de sangliers prélevés	(données disponibles auprès de la Fédération Départementale de Chasse)

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°3.1	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES HUMIDES		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides		
Habitats et espèces concernés	Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise, Cistude d'Europe, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Vison d'Europe*, Loutre d'Europe, Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Molinion caerulea</i>)		
Contexte et pratiques actuelles	Les prairies humides se distinguent des autres par un engorgement en eau au moins une partie de l'année. Elles apportent une multitude de services écosystémiques : régulation des inondations (zone naturelle d'expansion des crues), recharge des nappes, soutien de l'étiage grâce à leur capacité de rétention et de relargage progressif. Elles jouent également un rôle essentiel en tant que filtre et habitat d'espèce. L'intensification de certaines pratiques, la mise en culture, le drainage menacent la préservation de ces milieux humides.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
3.1.1	Maintien des prairies humides		
3.1.2	Gestion des prairies humides		
Descriptif des engagements			
3.1.1 Maintien des prairies humides			
Elles abritent une flore riche et apportent un habitat pour de nombreuses espèces animales, il s'agit donc de maintenir ces milieux ouverts ainsi que leur engorgement en eau, en limitant le drainage, la fertilisation, ...			
3.1.2 Gestion des prairies humides			
Pour préserver ces prairies humides, quelques pratiques sont à privilégier : alterner la fauche et le pâturage, adapter les dates de fauche/pâturage par rapport aux dates de maturation de la flore, des dates de fauches tardives favoriseront la richesse en insectes (ressources alimentaires des chauves-souris), adapter la gestion à la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire (Cuivré des marais, Cistude d'Europe, ...).			
Outils mobilisables¹			
3.1.1 Charte – Maintien des prairies humides			
3.1.1 Paiement pour services environnementaux			
3.1.2 Contrat agricole – Gestion des prairies pâturées, avec ajustement de la pression de pâturage, zéro ferti (PH01)			
<u>Montant de l'aide</u> : 198,15€ /ha/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)			
3.1.2 Contrat agricole – Gestion des prairies avec ajustement de la période de pâturage sur certaines périodes (PH03)			
<u>Montant de l'aide</u> : 176,58€ /ha/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)			
3.1.2 Contrat agricole – Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 1^{er} juin (PH04)			
<u>Montant de l'aide</u> : 164,36€ /ha/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)			
3.1.2 Contrat agricole – Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 1^{er} juin			

(PH08)	
<u>Montant de l'aide</u> : 185,93€ /ha/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)	
3.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)	
<u>Montant de l'aide</u> ² :	
Fauche sans autre précision : 73€ /ha/an	
Broyage : 86€/ha/an	
Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an	
3.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R)	
<u>Montant de l'aide</u> ² :	
Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an	
Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, SAFER, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental
Budget (estimation)	3.1.1 5j/Charte et 1 charte/an
	3.1.2 86 ha de prairies humides avec la mesure PH01 à 198,15€/ha/an
	Total 5x450€+ 86x198,15€ = 19 290€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat
	3.1.1 Nombre de chartes signées
	3.1.2 Nombre de contrats engagés
	3.1.1 & 3.1.2 Surface engagée

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°3.2	MAINTIEN ET GESTION DES LANDES SÈCHES	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Vison d'Europe*, Loutre d'Europe, Fadet des laiches, Landes sèches européennes	
Contexte et pratiques actuelles	Les landes sèches européennes sont en lien avec la dynamique d'exploitation forestière. Les surfaces associées à ces landes sont en régression et en mauvais état de conservation. Elles jouent un rôle écologique et fonctionnel essentiel puisqu'elles agissent sur la protection des eaux en tant que zone tampon ou corridor, et elles accueillent bon nombre d'espèces.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
3.2.1	Maintien des landes sèches	
3.2.2	Gestion des landes sèches	
Descriptif des engagements		
3.2.1 Maintien des landes sèches Les zones de landes présentes sur le site doivent être maintenues et leur fonctions écologiques préservées. Pour cela, il convient d'interdire l'assèchement ainsi que le retournement en vue d'un changement d'occupation du sol pour conserver ces milieux ouverts.		
3.2.2 Gestion des landes sèches Une gestion de ces landes doit être mise en place afin de retrouver un milieu dans un état favorable et qu'elles puissent assurer leurs fonctions écologiques. Cette gestion peut se faire par des opérations de débroussaillage ou broyage en tenant compte des périodes sensibles pour la flore et la faune (Fadet des laiches).		
Outils mobilisables¹		
3.2.1 Charte – Maintien des landes		
3.2.2 Contrat hors agricole hors forestier – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (N01P) <u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
3.2.2 Contrat hors agricole hors forestier – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03R) <u>Montant de l'aide²</u> : Entretien des équipements pastoraux : 4€/ha/an Surveillance du troupeau : 33€/ha/an Fauche des refus : 225€/ha/an		
3.2.2 Contrat hors agricole hors forestier - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) <u>Montant de l'aide²</u> :		

Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an	
Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an	
3.2.2 Contrat forestier – Création ou rétablissement de clairières ou de landes (F01)	
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, SAFER, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, CRPF
Budget (estimation)	3.2.1 5j/Charte et 1 charte/an
	3.2.2 87 ha de landes sèches avec la mesure N05R à 225€/ha/an
	Total 5x450€+ 87x225€ = 21 850€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat
	3.2.1 Nombre de chartes signées
	3.2.2 Nombre de contrats engagés
	3.2.1 & 3.2.2 Surface engagée

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°4.1	RESTAURATION DU LIT DE LA DOUZE	Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 	
Habitats et espèces concernés	Lamproie de Planer, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	
Contexte et pratiques actuelles	Par le passé, la Douze a subi de nombreux travaux de recalibrage et de rectification. Les conséquences de cette gestion sont maintenant visibles : incision du lit mineur, berges abruptes, uniformisation du milieu, faciès d'écoulements homogènes, ...	
Périmètre d'application	La rivière Douze dans le site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
4.1.1	Étude préalable sur la restauration de la Douze	
4.1.2	Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières	
4.1.3	Diversification des écoulements	
4.1.4	Diversification des habitats et création de zones de frayères	
4.1.5	Renaturation du cours d'eau	
Descriptif des engagements		
<p>4.1.1. Étude préalable sur la restauration de la Douze</p> <p>Avant de réaliser des actions de restauration de la rivière, il est nécessaire d'effectuer une étude afin de savoir s'il est possible de mettre en place des opérations de restauration, les secteurs à cibler et quelles actions.</p>		
<p>4.1.2 Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières</p> <p>Les riverains et le grand public doivent être sensibilisés à l'importance d'avoir des rivières en bon état afin qu'elles puissent assurer correctement leurs rôles fonctionnels. (cf fiche 9.2)</p>		
<p>4.1.3. Diversification des écoulements</p> <p>Il s'agit de créer dans le lit des petits aménagements (déflecteurs, épis peigne, banquettes, ...) de façon à modifier localement l'écoulement, l'orientation et la vitesse du courant. Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.</p>		
<p>4.1.4. Diversification des habitats et création de zones de frayères</p> <p>La diversification des écoulements permet la diversification des habitats. Ils peuvent être complétés par des actions de décolmatage du lit, de recharge granulométrique pour créer des caches et des zones propices à la reproduction. Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.</p>		
<p>4.1.5 Renaturation du cours d'eau</p> <p>La renaturation d'un cours d'eau vise à lui rendre un tracé naturel et à restaurer certaines fonctions écologiques par des opérations de re-méandrage, de remodelage des berges en pentes douces, ... Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.</p>		
Outils mobilisables¹		
4.1.1 Étude /Diagnostic – Étude préalable sur la restauration de la Douze		

<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
4.1.3 & 4.1.5 Contrat hors agri hors forêt – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (N16Pi)		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
4.1.4 Contrat hors agri hors forêt – Restauration de zones de frayères (N19Pi)		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Syndicats de rivières, Collectivités, Fédération Départementale de Pêche	
Partenaires techn.	Structure animatrice, syndicats de rivières, Fédération Départementale de Pêche, Collectivités, CATER, AFB, associations locales de pêche	
Budget (estimation)	4.1.1	15 jours pour l'étude à l'année 2
	4.1.2	Voir fiche 9.4
	4.1.3 ; 4.1.4 ; 4.1.5	Contrats suivants résultats de l'étude
	Total	15x450 = 6 750€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	4.1.1 Rapport de l'étude préalable 4.1.2 Nombre de personnes sensibilisées Nombre de contrats engagés Linéaire de cours d'eau aménagés	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°4.2	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES FOSSÉS		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 		
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		
Contexte et pratiques actuelles	Le réseau de fossés assure une fonction de corridors écologiques pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, et permet de connecter différentes zones humides. De plus, une partie du linéaire de fossés existants accueille des végétations à hautes herbes de type mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire.		
Périmètre d'application	Fossés du site Natura 2000 et de sa zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
4.2.1	Inventaire des fossés du site et de sa zone d'influence		
4.2.2	Maintien des fossés		
4.2.3	Entretien des fossés		
Descriptif des engagements			
4.2.1 Inventaire des fossés du site et de sa zone d'influence Il s'agit de réaliser un inventaire des fossés, afin de mieux connaître ce réseau au sein du site Natura 2000 et de la zone d'influence. (Cf action 8.5)			
4.2.2 Maintien des fossés Il est essentiel de maintenir les fossés afin qu'ils puissent assurer leurs rôles d'écoulements, d'épuration des eaux ainsi que d'habitat pour de nombreuses espèces.			
4.2.3 Entretien des fossés Un entretien adapté des fossés fait appel à des opérations précises : curage mécanique ou manuel en respectant le profil d'équilibre correspondant aux vieux fonds vieux bords, l'entretien de la végétation des berges. Ces interventions doivent avoir lieu hors des périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.			
Outils mobilisables¹			
4.2.1 Étude / Diagnostic – Inventaire des fossés du site Natura 2000 et de sa zone d'influence (Cf action 8.5) <u>Montant de l'aide :</u> Sur devis			
4.2.2 Charte – Maintien des fossés			
4.2.3 Contrat hors agri hors forêt – Curage locaux et entretien des canaux et des fossés dans les zones humides (N12Pi et N12Ri) <u>Montant de l'aide :</u> Sur devis			
4.2.3 Contrat agricole – Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5) (FO01) <u>Montant de l'aide :</u> 129€/100ml/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)			

Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	4.2.1 Structure animatrice 4.2.2 & 4.2.3 Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental
Budget (estimation)	4.2.1 Voir fiche 8.5
	4.2.2 5j/Charte et 1charte/an
	4.2.3 20 000 mètres linéaires de fossés avec la mesure FO01 à 129€/100ml/an
	Total 5x450€ + 200x129€ = 28 050€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 4.2.1 Réalisation effective de l'inventaire 4.2.2 Nombre de chartes signées 4.2.3 Nombre de contrats engagés 4.2.2 & 4.2.3 Longueur de linéaires engagés

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°4.3	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES RIPISYLVES		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 		
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand murin, Pique prune*, Grand capricorne, Lucane cerf-volant		
Contexte et pratiques actuelles	La ripisylve est dans certains cas menacée de destruction au profit d'autres utilisations (cultures, plantations, ...) ou subit des dégradations liées à des travaux inappropriés. Elle joue un rôle important de filtre des eaux notamment en limitant le flux de sédiments vers la rivière. Elle est aussi utilisée par de nombreuses espèces pour se déplacer ou trouver refuge.		
Périmètre d'application	Ripisylve du site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
4.3.1	Maintien des ripisylves		
4.3.2	Entretien des ripisylves		
4.3.3	Restauration des ripisylves		
4.3.4	Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves		
Descriptif des engagements			
<p>4.3.1 Maintien des ripisylves</p> <p>La présence de ripisylve passe par leur préservation en les épargnant de la destruction par défrichage, de la substitution des espèces autochtones par des espèces allochtones ou par des espèces non adaptées au bords de cours d'eau (peuplier).</p>			
<p>4.3.2 Entretien des ripisylves</p> <p>Pour préserver ces boisements de ripisylve, il est essentiel de prendre quelques précautions lors de leur entretien pour garantir au mieux les fonctionnalités de ces milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille ou élagage des arbres avec du matériel n'éclatant pas les branches - Maintien d'arbres sénescents si absence de risque de chute - Maintien d'embâcles ne présentant pas de danger de sécurité publique - Protection des berges - Interventions sur sols portants, hors périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire - Pas de plantations d'espèces non adaptées à moins de 5 m du cours d'eau - Gestion des ronciers de façon à favoriser le développement des arbres et des arbustes (économie de broyeur et source de revenu à la coupe). <p>Ces différentes actions de gestion pourront également être expliquées lors de formations (cf. fiche action 9.1)</p>			

4.3.3 Restauration des ripisylves	
Il s'agit de favoriser la dynamique naturelle ou de réaliser des plantations dans les secteurs où la ripisylve est absente ou en mauvais état.	
4.3.4 Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves	
Afin de faciliter les opérations d'entretien de ripisylves et d'optimiser leur efficacité, l'intervention du syndicat de rivière présent sur le territoire ou à défaut le regroupement de gestionnaire (achat de matériel en commun type CUMA) sera recherché.	
Outils mobilisables¹	
4.3.1 Charte – Gestion des ripisylves	
4.3.2 Contrat hors agricole hors forêt – Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (N11R)	
<u>Montant de l'aide² :</u>	
Opération globale : 1,38€/ml/an	
4.3.3 Contrat hors agricole hors forêt – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (N11Pi)	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
4.3.4 Intégration dans les politiques publiques (syndicats de rivières)	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, collectivités, syndicats de rivières
Partenaires techn.	Structure animatrice, syndicats de rivières, CRPF, CATER, AFB
Budget (estimation)	4.3.1 5j/Charte et 1charte/an
	4.3.2 14 000mètres linéaires de ripisylve avec une aide à 3€/ml/an (forfait Basse-Normandie)
	4.3.3 Non évaluable
	4.3.4 2j/an de communication et coordination
	Total 5x450€ + 14 000x3€ + 2x450€ 45 150€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 4.3.1 Nombre de chartes signées 4.3.2 Nombre de contrats engagés 4.3.1 & 4.3.2 Surface de linéaires de ripisylves engagés 4.3.3 Communication avec le syndicat de rivières

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°5.1	CONSERVER, GÉRER ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES VIEUX ARBRES ET DES MILIEUX FORESTIERS		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers		
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Pique prune*, Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		
Contexte et pratiques actuelles	De nombreux vieux arbres isolés ou en alignement sont présents sur le site. Ce sont principalement des chênes pédonculés situés le long de chemins, en lisière de boisements, en ripisylve et en bordure ou au sein de parcelles agricoles, Le Bas-Armagnac est la partie du Gers avec le taux de boisement le plus important (20%). Ces vieux arbres et les milieux forestiers sont essentiels aux insectes du bois (Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant) et aux chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, ...) qui gîtent dans les cavités.		
Périmètre d'application	Vieux arbres et milieux forestiers du site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
5.1.1	Maintien de vieux arbres et des forêts autochtones		
5.1.2	Entretien des vieux arbres		
5.1.3	Renouvellement des arbres habitats		
Descriptif des engagements			
5.1.1 Maintien de vieux arbres et des forêts autochtones			
Les vieux arbres présentant un intérêt en tant qu'habitat d'espèce pour les insectes du vieux bois et/ou les chauves-souris devront être maintenus s'ils ne portent pas atteinte à la sécurité publique. Il en est de même pour les forêts autochtones qui devront être préserver des coupes rases et des défrichements.			
5.1.2 Entretien des vieux arbres			
L'entretien des vieux arbres doit permettre de prolonger leur durée de vie et de favoriser leur fonction d'habitat d'espèce pour les chiroptères et pour les coléoptères du vieux bois. Cet entretien peut se traduire par la taille, l'élagage ; l'utilisation de matériels faisant des coupes nettes ; l'intervention hors période de nidification des espèces d'intérêt communautaire, ...			
5.1.3 Renouvellement des arbres habitats (vieillessement, arbres têtards à créer)			
Le changement des pratiques agricoles a entraîné la disparition des arbres têtards par coupe ou par disparition de l'usage de ces arbres. Le renouvellement de ces types d'arbres est fondamental pour la préservation de son cortège d'espèces et passe par la création d'arbres têtards par des méthodes précises de taille.			
Par ailleurs, la création de zones de vieillissement dans les forêts (ilots de sénescence) est une autre méthode pour renouveler l'habitat et préserver les populations de chiroptères et d'insectes du vieux bois.			
Outils mobilisables¹			
5.1.1 Charte – Maintien des éléments fixes du paysage			
5.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés (N06R)			

<u>Montant de l'aide² :</u>	
Entretien de haie sur 1 côté : 0,39€ /ml/an	
Entretien de haie sur 2 côtés : 0,78€ /ml/an	
5.1.3 Contrat forestier – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12i)	
<u>Montant de l'aide² :</u> Dépend de l'espèce et du diamètre de l'arbre	
5.1.3 Contrat forestier – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F05)	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, forestiers, Collectivités
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF, experts entomologistes et chiroptères, opérateur agri-environnemental, Arbre et Paysage 32
Budget (estimation)	5.1.1 5j/Charte et 1 charte/an
	5.1.2 Non évaluable
	5.1.3 130 arbres à 200€/arbre/an et 2 ha d'îlots de vieillissement à 2000€/ha/an
	Total 5x450€ + 130x200€ + 2x2000€ 32 250€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	5.1.1 Nombre de chartes signées 5.1.2 & 5.1.3 Nombre d'arbres concernés par le maintien et l'entretien 5.1.2 & 5.1.3 Nombre de contrats engagés 5.1.3 Surface d'îlots de vieillissement engagée

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°5.2	CONSERVER ET GÉRER L'HABITAT À CHENE TAUZIN		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers		
Habitats et espèces concernés	Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		
Contexte et pratiques actuelles	Le chêne Tauzin est présent sur certaines entités du site. L'habitat d'intérêt communautaire est quant à lui présent uniquement sur l'entité d'Escagnan. Il se caractérise par la présence de chêne Tauzin dominant (<i>Quercus pyrenaica</i>) en association avec le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et le châtaignier (<i>Castanea sativa</i>). Il s'agit d'un faciès dynamique favorisé par la tempête. Le chêne tauzin est utilisé pour le bois de chauffage.		
Périmètre d'application	Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> dans le site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
5.2.1	Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin		
5.2.2	Gérer l'habitat à chêne tauzin		
Descriptif des engagements			
5.2.1 Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin			
Il s'agit d'éviter le défrichement ou la substitution des peuplements à chêne tauzin (habitat naturel d'intérêt communautaire) par d'autres types de boisements ainsi que de maintenir les pratiques traditionnelles de coupes en taillis.			
5.2.2 Gérer l'habitat à chêne tauzin			
Il est important de conserver la dominance du chêne tauzin compte tenu du caractère fugace de l'habitat. Pour cela, il s'agit d'éviter la fermeture trop importante du milieu par des coupes en taillis, de le favoriser au profit d'autres essences notamment par le maintien des semenciers de chêne tauzin lors des opérations de coupe ainsi que privilégier son développement dans les lisières. Les gros travaux du sol sont proscrits ainsi que les opérations de dessouchage ou la transformation de l'habitat avec des essences ne faisant pas partie de son cortège floristique.			
Outils mobilisables¹			
5.2.1 Charte – Maintien des milieux forestiers			
5.2.2 Contrat forestier – Travaux d'aménagement de lisière étagée (F17) Montant de l'aide : Sur devis			
5.2.2 Intégration dans les politiques publiques et plan simple de gestion			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, forestiers, Collectivités		
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF,...		
Budget (estimation)	5.2.1	5j/Charte et 1charte/an	
	5.2.2	2ha d'habitat d'intérêt communautaire avec une aide à 1500€/ha/an (forfait Haute-Normandie)	

	Total	5x450€ + 2x1500€ = 5 250€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	5.2.1 Nombre de chartes engagées 5.2.2 Nombre de contrats forestiers signés 5.2.2 Nombre de plans de gestion mis en place	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.1	UTILISER LE SITE NATURA 2000 COMME SITE PILOTE		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers ➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 		
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein,</p> <p>Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Landes sèches européennes</p>		
Contexte et pratiques actuelles	<p>Par le déclin de l'élevage, les milieux naturels ouverts (prairies, landes, ...) sont menacés de disparition par abandon, retournement, ... Afin de préserver le rôle écologique de ces milieux et les services écosystémiques qu'ils rendent, il est nécessaire de tester des techniques innovantes pour la gestion des milieux. En parallèle, des expérimentations peuvent être menées afin d'améliorer les pratiques sur les grandes cultures et les cultures pérennes.</p>		
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
6.1	Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote		
Descriptif des engagements			
<p>6.1 Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote</p> <p>Il s'agit d'expérimenter, de mettre en œuvre de nouvelles solutions pour gérer de manière adaptée les milieux.</p>			
Outils mobilisables¹			
Intégration dans les politiques publiques			
Animation			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Institution Adour, Chambre d'Agriculture, ... ,		
Budget (estimation)	2 jours/an soit 2x450€ = 900€/an		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Expérimentations faites sur le site		

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.2	SOUTENIR L'ÉLEVAGE EXTENSIF À L'HERBE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Landes sèches européennes		
Contexte et pratiques actuelles	Le territoire du Bas-Armagnac a été pendant longtemps façonné par l'élevage à l'herbe. Cependant depuis quelques années, en raison des conditions, les éleveurs sont de moins en moins nombreux. Afin de préserver les milieux liés à cette activité, il est essentiel de soutenir ce type d'élevage.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et sa zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
6.2.1	Intégrer Natura 2000 dans les critères d'attribution		
6.2.2	Favoriser le maintien et le développement de l'élevage		
6.2.3	Soutenir les éleveurs		
Descriptif des engagements			
6.2.1 Intégrer Natura 2000 dans les critères d'attribution			
Pour les demandes d'aides régionales et/ou locales, ajouter dans les critères d'attribution : - le fait d'être dans la zone Natura 2000 ou la zone d'influence - l'engagement vis-à-vis de Natura 2000 (MAE, contrat, charte, ...)			
6.2.2 Favoriser le maintien et le développement de l'élevage			
Afin de maintenir l'élevage, un travail avec les associations de préservation des races locales et les éleveurs pourra être mis en place.			
6.2.3 Soutenir les éleveurs			
Le travail d'éleveur demande d'être toujours présent pour ces bêtes, c'est pourquoi il est essentiel de diffuser aux agriculteurs et de leur faire connaître les dispositifs tel que « l'aide au répit » ou de remettre en place ce dispositif.			
Outils mobilisables¹			
Communication			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Animation			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, associations de préservation de races		

	locales
Budget (estimation)	2 jours/an soit 2x450€ = 900€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	<p>6.2.1 Intégration effective de Natura 2000 dans les critères d'attribution</p> <p>6.2.2 Nombre de contacts entre agriculteur et association de préservation de races locales</p> <p>6.2.3 Nombre d'informations communiqués aux agriculteurs du site</p>

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.3	MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRICOLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Landes sèches européennes		
Contexte et pratiques actuelles	Une zone d'influence a été élaborée lors du premier DOCOB afin de pouvoir mettre en place des mesures agricoles sur cette zone qui représente un petit bassin versant pour chaque entité.		
Périmètre d'application	Zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
6.3	Mise en œuvre des mesures agricoles à l'échelle de la zone d'influence		
Descriptif des engagements			
6.3 Mise en œuvre des mesures agricoles à l'échelle de la zone d'influence			
Il s'agit de mettre en œuvre une animation et des mesures agro-environnementales sur la zone d'influence notamment pour améliorer la qualité de l'eau, limiter l'érosion, ...			
Outils mobilisables¹			
Contrat agricole - MAE du territoire			
Animation			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs		
Partenaires techn.	Structure animatrice, ADASEA 32, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, ...		
Budget (estimation)	Estimation par rapport au MAE qui ont déjà été réalisées : 75 000€/an		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés sur les zones d'influences Surfaces engagées		

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.4	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Landes sèches européennes	
Contexte et pratiques actuelles	En lien avec le déclin de l'élevage sur le territoire, les prairies sont menacées de disparition par abandon ou retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière. Le rôle écologique et fonctionnel des prairies est pourtant essentiel pour la protection des eaux en tant que filtre et zone tampon. Elles accueillent également de nombreuses espèces qui viennent y trouver refuge, se reproduire, pondre ou s'alimenter, ...	
Périmètre d'application	Site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
6.4.1	Maintien des prairies	
6.4.2	Gestion extensive des prairies	
6.4.3	Restauration de prairies	
Descriptif des engagements		
6.4.1 Maintien des prairies Les surfaces de prairies existantes dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore doivent être maintenues : pas de retournement, pas de boisement, pas de fermeture par embroussaillage, ...		
6.4.2 Gestion extensive des prairies La gestion extensive des prairies passe par un entretien régulier par fauchage ou par pâturage, selon un cahier des charges fixant les périodes d'intervention à privilégier (notamment par rapport aux papillons, à la cistude, aux chiroptères ...), la limitation de la fertilisation et des amendements, la non-utilisation de produits phytosanitaires, le chargement en UGB, le maintien des plantes indicatrices, le nettoyage après inondation, des dates de fauches tardives pour favoriser au maximum la richesse en insectes (ressources alimentaires des chauves-souris), ...		
6.4.3 Restauration de prairies La fermeture des milieux par absence d'entretien entraîne la dégradation de l'état de conservation des prairies d'intérêt communautaire ainsi que l'habitat de nombreuses espèces (Cuivré des marais, Damier de la succise, Cistude d'Europe, ...).Un diagnostic préalable établira un cahier des charges spécifiques à chaque cas de figure (prairie inondable, prairie à molinie, site de ponte de cistudes, ...)		
Outils mobilisables¹		
6.4.1 Charte – Maintien des prairies		
6.4.1 Paiement pour services environnementaux		
6.4.2 Contrat agricole – MAEc système herbager pastoral (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)		

<u>Montant de l'aide</u> : 116,97€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet(PS02) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 222,86€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies pâturées (PS06) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 56,58€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (PS07) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 236,80€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches pâturées avec absence de fertilisation 4 ans sur 5 (PS09) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 99,12€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches avec fauche entre le 15 mai et le 05 juin, zéro ferti (4 ans sur 5) (PS10) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 101,41€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Remise en état de prairies inondables avec ajustement de la pression de pâturage(hors équins), zéro ferti (PI10) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 170€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 1 ^{er} juin et zéro ferti (PI09) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 162,28€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 5 juillet et zéro ferti azotée (PI07) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 289,78€ /ha/an
6.4.2 Contrat agricole – Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 1 ^{er} juin (PI04) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)
<u>Montant de l'aide</u> : 133,08€ /ha/an
6.4.2. Contrat hors agricole hors forêt – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)
<u>Montant de l'aide</u> ² :
Fauche sans autre précision : 73€ /ha/an
Broyage : 86€/ha/an
Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an
6.4.2 & 6.4.3. Contrat hors agricole hors forêt – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03R)
<u>Montant de l'aide</u> ² :
Entretien des équipements pastoraux : 4€ /ha/an
Surveillance du troupeau : 33€ /ha/an
Fauche des refus : 225€ /ha/an
6.4.2 & 6.4.3. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage

ou débroussaillage léger (N05R)	
<u>Montant de l'aide²</u> :	
Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an	
Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an	
6.4.3 Contrat agricole – Restauration de prairies	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer selon le dispositif MAE	
6.4.3. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage (N01Pi)	
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental,...
Budget (estimation)	6.4.1 5j/Charte et 1 charte/an
	6.4.2 70 ha avec une aide moyenne des mesures à 160€/ha/an
	6.4.3 2 ha avec la mesure N05R à 225€/ha/an
	Total 5x450€ + 70x160 + 2x225€ = 13 900€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 6.4.1 Nombre de chartes engagées 6.4.2 & 6.4.3 Nombre de contrats signés 6.4.1 & 6.4.2 Surfaces de prairies engagées 6.4.3 Surfaces de prairies restaurées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.5	MAINTIEN ET GESTION DES HAIES	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Pique-prune*, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*	
Contexte et pratiques actuelles	Suite aux changements des pratiques agricoles, de nombreux linéaires de bocage ont disparu. Les haies jouent pourtant un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau (filtre, limitation de l'érosion). Elles servent également d'abri et/ou de lieu de nourrissage à de nombreuses espèces comme les chauves-souris.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
6.5.1	Maintien des haies	
6.5.2	Gestion des haies	
6.5.3	Renforcement du maillage bocager	
Descriptif des engagements		
6.5.1 Maintien des haies Les linéaires de haies existants dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore doivent être maintenus : pas d'arrachage, pas de coupe rase, ...		
6.5.2 Gestion des haies La gestion des haies passe par un entretien régulier et adapté, selon un cahier des charges fixant les périodes d'intervention et le matériel à privilégier.		
6.5.3 Renforcement du maillage bocager La plantation et/ou la régénération naturelle permettra de restaurer et de développer le maillage bocager sur le site et ainsi d'augmenter les corridors boisés, de limiter l'érosion, ...		
Outils mobilisables¹		
6.5.1 Charte – Maintien des haies		
6.5.2 Contrat agricole – Entretien des haies (2 ans sur 5) (HA01) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017) <u>Montant de l'aide</u> : 0,36 € /ml/an		
6.5.2. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06R) <u>Montant de l'aide²</u> : Entretien de haie sur 1 côté : 0.39€ /ml/an Entretien de haie sur 2 côtés : 0.78€ /ml/an		
6.5.3. Contrat hors agricole hors forêt – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06Pi) <u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		

Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires, Collectivités
Partenaires techn.	Structure animatrice, Arbres et Paysage 32, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, ...
Budget (estimation)	6.5.1 5j/Charte et 1 charte/an
	6.5.2 8 000 mètres linéaires de haies avec la mesure N06R à 0,78€/ml/an
	6.5.3 100 mètres linéaires à restaurer avec une mesure à 15€/ml/an (forfait Languedoc-Roussillon)
	Total 5x450€ + 8 000x0,78€ + 100x15€ 9 990€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 6.5.1 Nombre de chartes engagées 6.5.2 & 6.5.3 Nombre de contrats signés 6.5.1 & 6.5.2 Linéaires de haies engagées 6.5.3 Linéaire de haies restaurées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.6	MAINTENIR, GÉRER ET FAVORISER LES SITES DE PONTE À CISTUDES D'EUROPE	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe	
Contexte et pratiques actuelles	L'évolution des pratiques agricoles a engendré une diminution des zones favorables pour la ponte des cistudes. Ces zones favorables doivent être conservées et favorisées afin de maintenir les populations de cistudes.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
6.6.1	Maintien des zones de ponte	
6.6.2	Gestion des zones de pontes et restauration	
6.6.3	Création de nouveaux sites de pontes	
Descriptif des engagements		
6.6.1 Maintien des zones de ponte Les sites de ponte dans un état favorable doivent être préservés afin de favoriser la réussite de l'éclosion des juvéniles.		
6.6.2 Gestion et restauration des zones de ponte Il s'agit de réaliser des opérations de gestion hors de la période de ponte (15 mai-15 juillet : période maximale avec le pic de ponte en juin), de limiter le travail mécanique notamment dans les prairies et dans les vignes afin de conserver ou de restaurer certaines zones favorables pour la ponte qui seraient en cours de fermeture ou dégradées. Le travail du sol doit également être évité ensuite jusqu'au mois de septembre pour ne pas détruire les pontes.		
6.6.3 Création de nouveaux sites de pontes Certaines zones exposées Sud, Sud Ouest à proximité des points d'eau pourront être mises en herbe, avec des dates de fauche hors période de ponte (15 mai – 15 juillet : période maximale avec le pic de ponte en juin). Une limitation voire une suppression de la fertilisation sur ces nouveaux sites potentiels de ponte devra être appliquée.		
Outils mobilisables¹		
6.6.1 Charte – Maintien de sites de pontes		
6.6.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet (PS02) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017) <u>Montant de l'aide</u> : 222,86€ /ha/an		
6.6.2 Contrat agricole – Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (PS07) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017) <u>Montant de l'aide</u> : 236,80€ /ha/an		
6.6.2. Contrat hors agricole hors forêt – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)		

<u>Montant de l'aide² :</u>	
Fauche sans autre précision : 73€/ha/an	
Broyage : 86€/ha/an	
Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an	
6.6.2. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R)	
<u>Montant de l'aide² :</u>	
Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€/ha/an	
Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€/ha/an	
6.6.3. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage (N01Pi)	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
6.6.3 Contrat agricole – Conversion de terres arables en gel herbacé (HE01) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)	
<u>Montant de l'aide :</u> 128,59€/ha/an	
6.6.3 Contrat agricole – Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet (HE03) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)	
<u>Montant de l'aide :</u> 460,86€/ha/an	
6.6.3 Contrat agricole – Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (HE06) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)	
<u>Montant de l'aide :</u> 474,80€/ha/an	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, Collectivités
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, ...
Budget (estimation)	6.6.1 5j/Charte et 1 charte/an
	6.6.2 105 ha de zones de pontes avec la mesure PS07 à 236,80€/ha/an
	6.6.3 10 ha de zones de pontes à créer avec la mesure HE06 à 474,80€/ha/an
	Total 5x450€ + 105x236,8€ + 10x474,8€ 31 862 €/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat 6.6.1 Nombre de chartes engagées 6.6.2 & 6.6.3 Nombre de contrats signés 6.6.1 & 6.6.2 Surfaces engagées en maintien et gestion 6.6.3 Surfaces engagées en création de site de pontes

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.7	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES GRANDES CULTURES		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein		
Contexte et pratiques actuelles	Les activités agricoles façonnent depuis longtemps les paysages du Bas-Armagnac entre prairies, grandes cultures et vignobles. Elles influencent de façon positive ou négative selon les pratiques, particulièrement au niveau des zones humides et des milieux aquatiques.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
6.7.1	Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires		
6.7.2	Utilisation raisonnée des fertilisants		
6.7.3	Adaptation et diversification des cultures		
6.7.4	Mise en place de techniques culturales simplifiées		
6.7.5	Reconversion de parcelles cultivées en herbe		
6.7.6	Maintien ou conversion à l'agriculture biologique		
6.7.7	Développement des infrastructures agro-écologiques		
Descriptif des engagements			
<p>6.7.1 Utilisation raisonnée des produit phytosanitaires</p> <p>L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), voire la suppression des traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que le désherbage mécanique, la lutte biologique, ...</p>			
<p>6.7.2 Utilisation raisonnée des fertilisants</p> <p>L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des fertilisants peut se traduire par l'adaptation des apports de fertilisants aux objectifs de rendements, la réduction voire la suppression des apports, et en particulier des fertilisants minéraux, ...</p>			
<p>6.7.3 Adaptation et diversification des cultures</p> <p>Il s'agit d'adapter le type de cultures aux conditions pédoclimatiques (nature du sol, pente, hydromorphie, ...) de favoriser la diversification des cultures, et les rotations afin de limiter les phénomènes d'érosion.</p>			
<p>6.7.4 Mise en place de techniques culturales simplifiées</p> <p>Les techniques culturales simplifiées reposent sur trois piliers : absence de labour, implantation de couverts végétaux et rotation de cultures. Ces méthodes de travail limitant le travail du sol permettent de diminuer les phénomènes de ruissellement à l'origine de l'érosion et du transfert de résidus dans l'eau ; mais elles ne sont pas adaptées pour toutes les parcelles. Les conditions pédoclimatiques et le type de culture doivent être pris en compte.</p>			

6.7.5 Reconversion de parcelles cultivées en herbe

La reconversion en herbe peut être envisagée pour des parcelles de grandes cultures ou de vignes particulièrement sensibles à l'érosion et au lessivage, ou à des parcelles situées dans le lit majeur et régulièrement soumises à inondations mais aussi pour la création de nouveaux habitats d'espèces et habitats naturels.

6.7.6 Maintien ou conversion à l'agriculture biologique

Le soutien à l'agriculture biologique s'inscrit favorablement dans la protection des eaux, des habitats naturels et des espèces visées par Natura 2000.

6.7.7 Développement des infrastructures agro-écologiques

Il s'agit de maintenir voire de développer les infrastructures agro-écologiques telles que les haies, les arbres isolés, les mares, les talus, ... qui participent à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, à la limitation de l'érosion et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Outils mobilisables¹

6.7.1 Contrat agricole – Réduction du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.7.1 Contrat agricole - MAEc système polyculture élevage (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 33,52 à 102,68€ /ha/an

6.7.1 & 6.7.6 Contrat agricole – Mise en place de la lutte biologique

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.7.4 Contrat agricole – MAE sol

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.7.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables inondables en prairies extensives avec retard de fauche au 1^{er} juin (HE02) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 371,08€ /ha/an

6.7.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet (HE03) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 460,86€ /ha/an

6.7.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 15 mai et avant le 5 juin (HE05) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 333,36€ /ha/an

6.7.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables inondables en prairies avec retard de fauche au 1^{er} juin et zéro ferti (HE07) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 400,28€ /ha/an

6.7.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables en prairies extensives, retard de fauche au 15 mai et avant le 5 juin, zéro ferti (4 ans sur 5) (HE10) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Montant de l'aide : 339,41€ /ha/an

6.7.7 Contrat agricole – Infrastructures agro-écologiques

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE (cf. fiches actions spécifiques mares, haies et fossés)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Coopératives, opérateur agri-environnemental, GABB, ...
Budget (estimation)	Non évaluable
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat Nombre de contrats engagés Surfaces engagées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.8	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES VIGNES ET CULTURES PERENNES		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la succise, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Landes sèches européennes		
Contexte et pratiques actuelles	Les activités agricoles façonnent depuis longtemps les paysages du Bas-Armagnac entre prairies, grandes cultures et vignobles. Elles influencent de façon positive ou négative selon les pratiques, particulièrement au niveau des zones humides et des milieux aquatiques.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
6.8.1	Raisonnement de l'utilisation des produits phytosanitaires		
6.8.2	Couverture et entretien différencié des inter-rangs		
6.8.3	Maintien ou conversion à l'agriculture biologique		
Descriptif des engagements			
6.8.1 Raisonnement de l'utilisation des produits phytosanitaires			
L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), voire la suppression des traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que le désherbage mécanique, la lutte biologique, ...			
6.8.2 Couverture et entretien différencié des inter-rangs			
L'enherbement des cultures pérennes telles que la vigne peut être réalisé de façon partielle (un inter-rang sur deux) ou bien de façon plus systématique sur tous les inter-rangs et les rangs. D'autres alternatives visant à couvrir le sol nu peuvent être mises en place (paillages végétaux, écorces ...). Un entretien différencié de la parcelle est également bénéfique : absence de traitements herbicides, entretien mécanique limité, ...			
6.8.3 Maintien ou conversion à l'agriculture biologique			
Le soutien à l'agriculture biologique peut s'inscrire favorablement dans la protection des eaux, des habitats naturels et des espèces visées par Natura 2000.			
Outils mobilisables¹			
6.8.1 Contrat agricole – Absence de traitement herbicides sur les inter-rangs de vergers (VE02) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017) <u>Montant de l'aide</u> : 111,44€ /ha/an			
6.8.2 Contrat agricole – Enherbement des inter-rangs de vergers (VE01) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017) <u>Montant de l'aide</u> : 160,96€ /ha/an			
6.8.2 Contrat agricole – Enherbement des inter-rangs de vignes (VI01) (notice de territoire Bas-Armagnac			

campagne 2017)	
<u>Montant de l'aide</u> : 160,78€ /ha/an	
6.8.2 Contrat agricole – Entretien des couverts naturels sur les inter-rangs de vigne (VI02) (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)	
<u>Montant de l'aide</u> : 109,58€ /ha/an	
6.8.1 & 6.8.3 Contrat agricole – Mise en place de la lutte biologique	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer selon le dispositif MAE	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, viticulteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Coopératives, opérateur agri-environnemental, ...
Budget (estimation)	4 ha de cultures pérennes avec une mesure moyenne à 160€/ha/an 4x160€ = 640€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Respect des engagements du contrat Nombre de contrats engagés Surfaces engagées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°7.1	PRESERVER LES GITES DES CHIROPTERES INFEODES AU BATI	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand murin	
Contexte et pratiques actuelles	De nombreuses espèces de chauves-souris présentes sur le site utilisent le bâti comme gîte. Lors de rénovation de bâtiments, certains trous, fissures sont obstrués ne permettant plus aux chauves-souris de passer. L'utilisation de produits nocifs dans les bâtiments et certains traitements de charpentes ne sont pas favorables aux espèces.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 (notamment le bâti)	
Déclinaison de l'action		
7.1.1	Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	
7.1.2	Inventaire des populations présentes dans les bâtis du site	
7.1.3	Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères	
Descriptif des engagements		
7.1.1 Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti		
Plusieurs espèces de chauves-souris (6) utilisent le bâti comme gîte. Il est donc essentiel de faire connaître aux propriétaires, gestionnaires, au grand public, ... quelques pratiques simples à respecter pour favoriser la conservation de ces espèces (par exemple : laisser des joints non maçonnés, ne pas traiter chimiquement les charpentes, ...) sous la forme de brochure, de nuit de la chauves-souris (cf. fiche 9.2).		
7.1.2 Inventaire des populations présentes dans les bâtis du site		
Certaines espèces présentes sur le site utilisent le bâti comme gîte au moment de la mise-bas. Lors du premier DOCOB, des colonies avaient été répertoriées sur certains bâtis notamment au Château du Tourné et d'autres données laissent également penser à leur présence. Un inventaire permettrait de connaître les colonies présentes sur le site.		
7.1.3 Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères		
Pour maintenir la présence de ces colonies dans le bâti, des aménagements peuvent être mis en place, des gîtes artificiels peuvent également être installés si des gîtes sont obstrués ou pour créer de nouveaux gîtes.		
Outils mobilisables¹		
7.1.1 Communication		
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation		
7.1.2 Étude / Diagnostic		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
7.1.3 Contrat hors agricole hors forestier – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N23Pi)		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
Modalités de mise en œuvre		

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, CEN, structures spécialisées dans l'étude des chiroptères	
Partenaires techn.	CEN, associations naturalistes, ...	
Budget (estimation)	7.1.1	Brochure : 6j d'élaboration et 400€ d'impression
	7.1.2	10j (année 2)(prix jour expert : 500€)
	7.1.3	Suivant les résultats des études complémentaires
	Total	6x450€ + 400€ + 10x500€ 8 100€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	7.1.1	Réalisation d'une brochure
	7.1.1	Nombre de personnes sensibilisées
	7.1.2	Réalisation effective de l'inventaire et rapport
	7.1.3	Nombre de contrats engagés
	7.1.3	Nombre d'aménagements réalisés

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.1	ÉTUDE DES POPULATIONS DE CISTUDES D'EUROPE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe		
Contexte et pratiques actuelles	La Cistude d'Europe représente un enjeu de conservation fort, étant très largement présente sur le site Natura 2000 du fait du vaste réseau de plans d'eau et de zones humides associées. Cependant aucune étude de population n'a été menée sur le site pour connaître l'état des populations sur le site. La diminution des sites potentiels de ponte laisse craindre une diminution du recrutement et donc un vieillissement de la population.		
Périmètre d'application	site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
8.1.1	Étude par CMR des populations de Cistudes d'Europe		
8.1.2	Inventaires des sites de ponte		
8.1.3	Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de ponte		
Descriptif des engagements			
8.1.1 Étude par CMR des populations de Cistudes d'Europe			
Pour évaluer l'état des populations de cistudes, la méthode de Capture-Marquage-Recapture est la méthode la plus efficace. Elle permet de connaître le sex-ratio, la structure d'âge de la population. Il conviendra donc de mettre en œuvre un protocole de ce type puis d'établir un rapport d'expertise.			
8.1.2 Inventaires des sites de ponte			
Le maintien d'une population animale passe par la réussite du recrutement. Il est donc primordial de connaître les sites de ponte des cistudes afin de préserver ces zones. Il conviendra de définir un protocole d'inventaire, de le mettre en œuvre puis d'établir un rapport avec la cartographie des données récoltées.			
8.1.3 Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de ponte			
Il s'agit de tester différents protocoles adaptés aux sites de ponte et aux types de prédation afin de protéger les pontes et donc augmenter les chances de succès de l'éclosion des juvéniles.			
Outils mobilisables¹			
8.1.1 & 8.1.2 Étude / Diagnostic			
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
8.1.3 Contrat hors agricole hors forêt – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N23Pi)			
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, associations naturalistes, Conseil Départemental 32, laboratoires de recherche		

Partenaires techn.	Structure animatrice, experts naturalistes, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois	
Budget (estimation)	8.1.1	Année 1 et 2 : 1100€ matérielet 13 jours/an
	8.1.2	Année 1 et 4 : 8j/an
	8.1.3	Non évaluable
	Total	1100€ + (2x13)x450€ + (2x8)x450€ 20 000€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivis		
Indicateurs de suivi	8.1.1 & 8.1.2 Réalisation effective des études et rapports	
	8.1.1 & 8.1.2 Réalisation effective des suivis	
	8.1.3 Mise en place de moyens de limitation de la prédation	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.2	INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise, Fadet des laiches		
Contexte et pratiques actuelles	Des espèces d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise et Fadet des laiches) sont susceptibles de fréquenter le site car celui-ci abrite des milieux qui leurs sont potentiellement favorables tels que les fossés, les prairies humides, ... et des populations sont présentes à proximité du site. La richesse de l'avifaune sur le site est importante notamment avec des espèces utilisant les milieux aquatiques et riverains (plans d'eau, roselières, saulaies). Certaines de ces espèces sont d'intérêt communautaire pour la Directive Oiseaux.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
8.2.1	Inventaire de l'Agrion de Mercure		
8.2.2	Inventaires des 3 espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire		
8.2.3	Élaboration des suivis de populations		
8.2.4	Inventaire ornithologique		
Descriptif des engagements			
8.2.1 Inventaire de l'Agrion de Mercure Il s'agit d'une étude spécifique à l'Agrion de Mercure afin d'améliorer les connaissances de l'espèce sur le site. L'étude se traduira par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise et la cartographie des données recueillies.			
8.2.2 Inventaire des 3 espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire Il s'agit d'une étude spécifique aux Lépidoptères en ciblant particulièrement le Cuivré des marais, le Damier de la succise et le Fadet des laiches afin d'améliorer les connaissances de ces espèces d'intérêt communautaire sur le site. L'étude se traduira par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise et la cartographie des données recueillies.			
8.2.3 Élaboration des suivis de populations Selon les résultats de ces inventaires, il conviendra d'élaborer et de mettre en place des protocoles de suivis des populations afin d'évaluer leur état de conservation.			
8.2.4 Inventaire ornithologique Certaines espèces d'oiseaux présentes sur le site sont d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux, afin d'accroître les connaissances sur celles-ci des inventaires pourront être mis en place et plus particulièrement sur les zones de roselières des étangs.			
Outils mobilisables¹			
Étude / Diagnostic			

<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice , associations naturalistes, Conseil Départemental 32, Groupe Ornithologique Gersois
Partenaires techn.	Structure animatrice, experts naturalistes, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois, Groupe Ornithologique Gersois, ...
Budget (estimation)	8.2.1 7j l'année 1 (préparation, inventaire, rapport)
	8.2.2 21j l'année 1j (7j/espèce) (préparation, inventaire, rapport)
	8.2.3 5j l'année 1 (bibliographie ,élaboration des suivis)
	8.2.4 7j l'année 3 (préparation, inventaire, rapport)
	Total 7x450€ + 21x450€ +5x450€ + 7x450€ 18 000€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivis	
Indicateurs de suivi	8.2.1 ; 8.2.2 ; 8.2.4 Réalisation effective des inventaires et rapports 8.2.3 Réalisation effective des suivis

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.3	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DE RÉGULATION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES DE LOUISIANE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Les populations d'écrevisses de Louisiane ont fortement augmenté sur le secteur. Elles causent des dégâts sur les berges et les digues des étangs en creusant des terriers et galeries ; elles consomment également la végétation aquatique.		
Périmètre d'application	Mares et étangs du site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
8.3.1	Étude préalable sur le rôle de l'écrevisse dans le réseau trophique		
8.3.2	Étude sur l'utilisation du blackbass ou de la carpe pour réguler les populations d'écrevisses		
Descriptif des engagements			
<p>8.3.1 Étude préalable sur le rôle de l'écrevisse dans le réseau trophique</p> <p>Avant de mettre en place des actions de grande ampleur pour réguler ces populations, il est essentiel de connaître le véritable rôle de l'espèce dans le réseau trophique : elle sert de nourriture pour certaines espèces (Loutre, sanglier,...) mais se nourrit d'autres (amphibiens, végétation aquatique, ...). Son absence peut-elle être préjudiciable dans l'équilibre du réseau trophique ?</p>			
<p>8.3.2 Étude sur l'utilisation du blackbass ou de la carpe pour réguler les populations d'écrevisses</p> <p>L'utilisation de certaines espèces de poissons pour réguler les populations d'écrevisses semblent être efficace (exemple de l'étang du Pesqué à Perchède) mais l'empoisonnement avec ces espèces piscicoles peut également modifier le milieu.</p>			
Outils mobilisables¹			
<p>Étude / Diagnostic</p> <p><u>Montant de l'aide</u> : Sur devis</p>			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Fédération Départementale de Pêche, Conseil Départemental 32		
Partenaires techn.	Propriétaires, Fédération Départementale de Pêche, associations de pêche locales, Conseil Départemental 32, AFB		
Budget (estimation)	<p>5j/étude avec des études les années 1 et 2</p> <p>Soit (5x450€)x2 = 4 500€</p>		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		

Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Réalisation effective des études et rapport

¹ *En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.*

Action n°8.4	INTÉGRER LE SITE NATURA 2000 À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces		
Contexte et pratiques actuelles	Le site possède différents attributs en terme de biodiversité pouvant être utilisé et valorisé par divers programmes de recherches. Le site peut être pilote pour la recherche et l'application de nouvelles techniques environnementales.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
8.4.1	Intégration dans les programmes en cours		
8.4.2	Intégration à d'autres programmes de recherche		
Descriptif des engagements			
8.4.1 Intégration dans les programmes en cours			
Sur le territoire et sur le site Natura 2000 des programmes de recherches sont déjà en place :			
1) Inventaire des vieilles forêt de plaines			
Les forêts présentes sur le site pourraient intégrer cet inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et l'École d'Ingénieur de Purpan. Cet inventaire permet de recenser ces vieilles forêt et par la suite de mettre en place un programme de gestion cohérent sur l'ensemble du territoire.			
2) Suivi de la végétation et du niveau d'eau de l'étang du Moura			
Un suivi de l'étang du Moura a été mis en place par l'Université de Jean Jaurès de Toulouse dans le but d'étudier les variations de niveau d'eau (limnimètres) ainsi que l'évolution de la végétation (drones). Ce suivi permettra notamment de travailler ensuite sur la gestion à suivre.			
8.4.2 Intégration à d'autres programmes de recherche			
Le site Natura 2000 peut servir de terrain de recherche pour des études menées à l'échelle du site ou à des échelles plus larges, afin d'accroître les connaissances et de mettre en œuvre les actions de gestion les plus adaptées.			
Outils mobilisables¹			
Étude / Diagnostic			
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
Animation			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Conservatoire d'Espaces Naturels, École d'Ingénieur de Purpan, Université Jean Jaurès, organismes de recherche		
Partenaires techn.	CRPF, CATZH, CPIE Pays Gersois, CEN, ...		

Budget (estimation)	1j années impaires, 2j les années paires pour la coordination 450€x1,5 = 675€/an sur les 5ans
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Intégration à différents programmes de recherche Rapports des études menées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.5	INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces		
Contexte et pratiques actuelles	Certains éléments fixes (haies, bosquets, fossés, mares) ont disparu ou sont soumis à un entretien inadapté. Or ils sont utilisés comme corridors écologiques et forment une mosaïque d'habitats favorables aux espèces. Afin de connaître l'ensemble de ces éléments fixes sur la zone d'influence, un inventaire devra être mis en place.		
Périmètre d'application	Zone d'influence		
Déclinaison de l'action			
8.5.1	Inventaire des éléments fixes du paysage		
8.5.2	Réaliser des fiches de recommandations		
Descriptif des engagements			
8.5.1 Inventaire des éléments fixes du paysage Certains de ces éléments sont cartographiés lorsqu'ils sont présents dans le site mais afin d'avoir une vision plus globale un inventaire de ces différents éléments doit être effectué à l'échelle de la zone d'influence.			
8.5.2 Réaliser des fiches de recommandations La connaissance des différents éléments fixes du paysage permettra par la suite de réaliser des fiches de recommandations afin d'avoir une gestion similaire sur l'ensemble d'entre eux.			
Outils mobilisables¹			
Étude / Diagnostic <u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
Communication <u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice		
Partenaires techn.	CRPF, CATZH, Arbres et Paysages 32, CPIE Pays Gersois, CEN		
Budget (estimation)	8.5.1	10j l'année 2 (préparation, inventaire, rapport)	
	8.5.2	5j élaboration fiches recommandations année 3	
	Total	10x450€ + 5x450€ = 6 750€	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de	8.5.1 Réalisation effective des inventaires		

suivi**8.5.2 Réalisation de fiches de recommandations**

¹ *En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.*

Action n°8.6	SURVEILLANCE DES ESPÈCES DÉGRADANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe*, Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> , Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , Lacs et mares dystrophes naturels		
Contexte et pratiques actuelles	Du fait de la mondialisation de plus en plus d'espèces circulent entre les continents et peuvent s'établir sur de nouveaux territoires qu'elles colonisent rapidement. Ces espèces aussi bien animales que végétales (Jussie, Écrevisse de Louisiane, Ragondin, Vison d'Amérique) rentrent en concurrence avec les espèces autochtones et sont susceptibles de déséquilibrer les réseaux trophiques.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
8.6	Suivis et communication des données aux structures référentes		
Descriptif des engagements			
8.6 Suivis et communication des données aux structures référentes			
Il s'agit de mettre en place des suivis des espèces déjà présentes dégradant l'état de conservation du site pour surveiller l'évolution de leur développement. Les données récoltées doivent être transmises aux différentes structures référentes afin de centraliser les données.			
Outils mobilisables¹			
Étude / Diagnostic			
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis			
Animation			
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, Conseil Départemental 32		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Conservatoire Botanique National, ONCFS, AFB, PNA		
Budget (estimation)	3j/an (mise en place de suivis, coordination)		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		
Contrôle et suivi			
Indicateurs de suivi	Suivis des espèces Échanges avec les structures référentes		

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.1	FORMATION DES ACTEURS	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces	
Contexte et pratiques actuelles	Les acteurs du site sont demandeurs de formations et de journées techniques sur différents thèmes, que ce soit la gestion des milieux, de la démonstration de matériel, de la reconnaissance d'espèces, ... Ces formations sont également le moment idéal pour sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de Natura 2000.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et Armagnac	
Déclinaison de l'action		
9.1.1	Formation sur la gestion forestière durable	
9.1.2	Démonstration de matériel pour l'entretien des ripisylves	
9.1.3	Reconnaissance des espèces invasives	
9.1.4	Gestion des sols et techniques agricoles	
9.1.5	Gestion des étangs et pisciculture	
9.1.6	Connaissance et gestion des habitats et des espèces	
Descriptif des engagements		
9.1.1 Formation sur la gestion forestière durable		
L'information et la sensibilisation des propriétaires, des forestiers vis à vis de l'importance d'une gestion adaptée des milieux forestiers seront développées au cours de formations.		
9.1.2 Formation sur la gestion des ripisylves et démonstration de matériel pour son entretien		
Le montage et l'animation de formations relatives à l'entretien des ripisylves, des haies avec une valorisation des arbres en berges, l'intérêt pour le riverain de laisser repousser (économie du broyeur et source de revenu à la coupe), une démonstration de matériels et retours d'expérience seront menées à destinations des différents gestionnaires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectivités, ...).		
9.1.3 Reconnaissance des espèces invasives		
Des formations pour les acteurs locaux seront organisées pour faire connaître les espèces envahissantes et sensibiliser à leur régulation.		
9.1.4 Gestion des sols et techniques agricoles		
Le montage et l'animation de formations relatives à la gestion des sols et à différentes techniques agricoles, avec démonstration de matériels et retours d'expérience seront menées à destinations des différents gestionnaires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectivités, ...)		
9.1.5 Gestion des étangs et pisciculture		
Afin de promouvoir et de sensibiliser les gestionnaires d'étangs (propriétaires, pisciculteurs, agriculteurs,...) aux techniques et préconisations d'intervention pour un entretien adapté des étangs, favorable au bon fonctionnement écologique, des formations et des actions de communications seront menées.		
9.1.6 Connaissance et gestion des habitats et des espèces		

Il s'agit de faire connaître aux gestionnaires les habitats et les espèces présentes sur le site ainsi que de sensibiliser aux techniques de gestion et aux périodes d'intervention pour limiter l'impact sur ces habitats et ces espèces.

Outils mobilisables¹

Formation / Communication :

Montant de l'aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, AFB, DDT, CRPF, CEN, Syndicats de rivières, Chambre d'Agriculture, Arbres et Paysages 32, ...
Partenaires techn.	Structure animatrice, AFB, DDT, CRPF, CEN, Syndicats de rivières, Chambre d'Agriculture, Arbres et Paysages 32, Fédération Départementale de Chasse, ...
Budget (estimation)	10j/formation (préparation, intervenants et intervention) avec 1formation/an 10x450€ = 4500€/formation
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	Nombre de participants Nombre de formations

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.2	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX NATURA 2000		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site		
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces		
Contexte et pratiques actuelles	La majeure partie du site Natura 2000 se trouve sur des propriétés privées, il est donc difficile au grand public de connaître ce qui est fait, comment et pourquoi sur le site Natura 2000. La sensibilisation auprès des scolaires, la participation du grand public à des événements autour de la nature est un des moyens le plus efficace pour faire prendre conscience de l'intérêt de l'environnement et faire connaître ce qui est fait sur le site Natura 2000.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000, communes et groupements de communes concernés par le site		
Déclinaison de l'action			
9.2.1	Animations auprès des scolaires		
9.2.2	Évènements nature et participatifs pour le grand public		
9.2.3	Utiliser l'ENS et le sentier pédagogique comme outil d'animation		
Descriptif des engagements			
9.2.1 Animations auprès des scolaires La sensibilisation des scolaires vise à favoriser les connaissances sur la nature qui les entoure afin d'assurer une prise de conscience de l'intérêt de sa préservation.			
9.2.2 Évènements nature et participatifs pour le grand public La participation du public à des actions concrètes autour de la gestion des milieux est un excellent moyen pour sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 tout en partageant des moments conviviaux sur le site. <u>Une fête de l'écrevisse</u> : la régulation de cette espèce peut passer par un événement festif et convivial autour d'une pêche de l'écrevisse et de sa cuisine. <u>La pêche de l'étang du Moura</u> : une pisciculture extensive va être remise en place sur l'étang du Moura. Réaliser un événement autour de sa pêche avec la participation du public (à l'instar de celle de l'étang du Pesqué, à Perchède) <u>Une journée de nettoyage de la Douze</u> : chaque année avant l'ouverture de la pêche, l'association locale de pêche organise un nettoyage de la Douze. À cette occasion, une sensibilisation sur l'importance du bon état des rivières sera faite (cf. fiche 4.1). <u>Nuit de la chauves-souris</u> pour faire découvrir au public la biologie, le mode de vie, les menaces mais aussi les différentes actions de gestion qui peuvent être mise en place pour préserver les chiroptères Et toute autre forme de découverte... Un programme d'activités (sous forme papier et ou électronique) pourra être établi sur l'année avec les différentes associations locales, le CD32 et les offices de tourisme ...			
9.2.3 Utiliser l'ENS et le sentier pédagogique comme outil d'animation Les aménagements effectués sur l'ENS du Moura ainsi que son sentier pédagogique seront utilisés comme			

outil d'animation et de communication comme lors de balades, journées thématiques.	
Outils mobilisables¹	
Formation / Communication :	
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Conseil Départemental 32, CPIE, AFB, CRPF, AAPPMA, Syndicats de rivières, Arbres et Paysages 32, ...
Partenaires techn.	Structure animatrice, Conseil Départemental 32, CPIE, AFB, CRPF, AAPPMA, Syndicats de rivières, Arbres et Paysages 32, ...
Budget (estimation)	12j/an (préparation, intervenants et intervention) 12x450€ = 5 400€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Contrôle et suivi	
Indicateurs de suivi	9.2.1 Nombre d'animations auprès des scolaires 9.2.2 Nombre d'évènements réalisés Nombre de personnes sensibilisées

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.3	INFORMER LE PUBLIC SUR LE RÔLE DE LA RÉGULATION DE CERTAINES ESPÈCES		Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site ➤ Maintenir les points d'eau en bon état 		
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces		
Contexte et pratiques actuelles	Ce rôle de régulation est encore mal perçu par une partie du grand public. Le fort développement de certaines espèces (sanglier, ragondin) cause des dégâts que ce soit sur les cultures, les prairies ou sur les étangs. Il est essentiel de mettre en place des actions de régulation afin d'éviter qu'elles ne dégradent les habitats naturels ou entrent en compétition avec d'autres espèces.		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
9.3.1	Informier et sensibiliser sur le rôle de la chasse dans la régulation des espèces		
9.3.2	Informier sur le piégeage		
Descriptif des engagements			
9.3.1 Informier et sensibiliser sur le rôle de la chasse dans la régulation des espèces La sensibilisation sur le rôle de la chasse passe par de la communication entre les chasseurs et le grand public. Des articles expliquant dans quels objectifs sont réalisés ces actions de gestion pourront être mis en place ou encore lors d'évènements locaux.			
9.3.2 Informier sur le piégeage Des cages sont encore dégradées ou ouvertes pour libérer les animaux piégés. Afin d'expliquer au grand public la raison de ces pièges des panneaux informatifs pourront être placés sur les zones piégées ou à proximité des pièges.			
Outils mobilisables¹			
Communication : <u>Montant de l'aide :</u> Sur devis			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, Fédération Départementale de Chasse, sociétés de chasse, associations de piégeurs		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Fédération Départementale de Chasse, sociétés de chasse, associations de piégeurs, ONCFS, AFB,		
Budget (estimation)	3j les années paires (communication, coordination) (3x450€)x2 = 2 700€ sur les 5 ans		
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		
Contrôle et suivi			

Indicateurs de suivi	9.3.1 Nombre de personnes sensibilisées 9.3.1 & 9.3.2 Nombre d'actions de communication faites 9.3.2 Mise en place effective de panneaux
-----------------------------	---

¹ *En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.*

Action n°9.4	SENSIBILISER AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES		Priorité ①②③
Objectifs	➤ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site		
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces		
Contexte et pratiques actuelles	<p>D'une part, du fait de la mondialisation de plus en plus d'espèces circulent entre les continents et peuvent s'établir sur de nouveaux territoires qu'elles colonisent rapidement. Ces espèces aussi bien animales que végétales rentrent en concurrence avec les espèces autochtones et sont susceptibles de déséquilibrer les réseaux trophiques.</p> <p>D'autre part, des espèces à caractère invasif peuvent poser problème lors d'explosions du nombre d'individus. Sur le site le <i>Galega officinalis</i> pourrait être dans ce cas.</p>		
Périmètre d'application	Site Natura 2000		
Déclinaison de l'action			
9.4.1	Prévenir de l'apparition des espèces exotiques envahissantes		
9.4.2	Sensibiliser sur la limitation de leur dispersion		
9.4.3	Sensibilisation au <i>Galega officinalis</i>		
Descriptif des engagements			
<p>9.4.1 Prévenir de l'apparition des espèces exotiques envahissantes</p> <p>De nombreuses espèces exotiques envahissantes continuent de s'installer. Il est donc essentiel de prévenir l'installation de nouvelles espèces afin que des actions efficaces soient mises en place avant qu'il soit difficile d'endiguer leur développement. Il s'agit de mettre en place une veille et des suivis de ces espèces pour limiter leur développement. Les données récoltées doivent être transmises aux différentes structures référentes afin de centraliser les données.</p>			
<p>9.4.2 Sensibiliser sur la limitation de leur dispersion</p> <p>Ces espèces profitent la plupart du temps des activités humaines pour coloniser de nouveaux milieux. Par exemple, pour limiter cette dissémination lors de travaux, les engins doivent être nettoyés. Une formation est prévue (cf. fiche 9.1). Cette sensibilisation pourra s'appuyer sur des documents existants (fiches CATZH) ou sur la création de documents spécifiques au site.</p>			
<p>9.4.3 Sensibilisation au <i>Galega officinalis</i></p> <p>Il s'agit d'informer les gestionnaires et principalement les agriculteurs sur le caractère envahissant de cette plante ainsi que sa toxicité pour le bétail : article dans la presse spécialisée par exemple.</p>			
Outils mobilisables¹			
<p>Formation / Communication :</p> <p><u>Montant de l'aide</u> : Sur devis</p>			
<p>Animation</p> <p><u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation</p>			
Modalités de mise en œuvre			

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, CBNPMP, AFB, Syndicats de rivières, DDT	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, CBNPMP, AFB, Syndicats de rivières, DDT	
Budget (estimation)	9.4.1	4j/an veille et communication et 1j de plus l'année 5 pour bilan
	9.4.2	5j l'année 4 : élaboration document de sensibilisation
	9.4.3	1j/an (sensibilisation et communication)
	Bilan	4x450 €+ 1x450€ = 2 250€/an + 1 250€ l'année 4
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	9.4.1 Suivi des espèces exotiques envahissantes 9.4.2 Nombre de personnes sensibilisées 9.4.3 Nombre d'articles parus	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.5	CHEMINS DE RANDONNÉES ET NATURA 2000	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces	
Contexte et pratiques actuelles	Les chemins présents sur le site Natura 2000 ne sont pas nombreux, certains sont toutefois utilisés pour se promener.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et sa zone d'influence	
Déclinaison de l'action		
9.5.1	Entretien des chemins de randonnées	
9.5.2	Aménager un sentier le long de la Douze	
Descriptif des engagements		
9.5.1 Entretien des chemins de randonnées		
L'entretien des chemins doit prendre en compte les enjeux Natura 2000 (période d'intervention, types de travaux, ...). Il s'agira de sensibiliser les gestionnaires directs et de favoriser l'implication dans l'entretien par exemple au travers de chantier jeune et/ou avec le lycée de Riscle dans le cadre de la formation Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.		
9.5.2 Aménager un sentier le long de la Douze		
La Douze étant le principal lien entre les entités du site, l'aménagement d'un sentier le long de la rivière pourrait créer « un corridor » utilisable par certaines espèces mais aussi par l'Homme et être utilisé pour la valorisation du site.		
Outils mobilisables¹		
Intégration dans les politiques publiques		
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation		
Animation		
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, Collectivités	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Collectivités, AFB, Syndicats de rivières,	
Budget (estimation)	2j les années 3 et 5 (coordination) (2x450)x2 = 1 800€ sur les 5 ans	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	9.5.1 Actions d'entretien réalisées 9.5.2 Création du sentier le long de la Douze	

¹ *En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.*

Action n°10.1	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Animer le site Natura 2000	
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles	L'animation consiste à faire vivre le site en accompagnant les acteurs locaux pour favoriser un développement durable en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats, MAE, charte) ainsi qu'en informant et sensibilisant sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence	
Déclinaison de l'action		
10.1.1	Animation de la démarche contractuelle	
10.1.2	Information, communication et sensibilisation	
10.1.3	Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000	
10.1.4	Animation foncière	
10.1.5	Coordination entre les acteurs	
10.1.6	Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site	
10.1.7	Gestion administrative et financière	
Descriptif des engagements		
<p>10.1.1 Animation de la démarche contractuelle</p> <p>Il s'agit pour l'animateur de l'identification des contractants potentiels, la préparation des contrats ainsi que l'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi des actions. Les contrats Natura 2000 sont des contrats agricoles (sous forme de mesures agro-environnementales), des contrats forestiers, des contrats hors agricole hors forestier, et des chartes.</p>		
<p>10.1.2 Information, communication et sensibilisation</p> <p>L'information et la sensibilisation sont des éléments essentiels de l'animation Natura 2000.</p> <p>a) Communiquer sur le site et la vie du site</p> <p>Il est question de faire connaître le site et ses enjeux, de partager les actualités relatives au site à travers des moyens de communication et d'échanges variés : permanence mensuelle sur le site, site internet actualisé, gazette électronique et bulletins d'informations papier, articles réguliers dans la presse locale, dans les bulletins municipaux, communication lors des assemblées générales locales,...</p> <p>b) Porter à connaissance les réglementations et leurs évolutions</p> <p>Les réglementations (défrichement, cours d'eau, habitats d'espèces protégées) sont parfois complexes, de plus elles sont parfois différentes d'une région ou d'un département à l'autre. Elles sont également amenées à évoluer. C'est pourquoi, il est important de tenir informer les acteurs du site de ces réglementations.</p>		
<p>10.1.3 Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000</p>		

Il s'agit de porter à connaissance des éléments du Document d'objectifs, la mise en place d'un formulaire simplifié adapté aux enjeux du site, ...

10.1.4 Animation foncière

Pour rendre possible la réalisation future de contrats ou leur pérennisation, l'animateur Natura 2000 peut être amené à initier ou à accompagner des démarches foncières telles que des transmissions d'exploitations, des acquisitions, ...

10.1.5 Coordination entre les acteurs

L'animateur joue le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs socio-professionnels, mais aussi entre ces acteurs et les services de l'État. L'animateur participe également aux réunions et groupes de travail régionaux et départementaux liés à la préservation de la biodiversité et au réseau Natura 2000.

10.1.6 Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site

La garantie de la compatibilité et de la prise en compte des enjeux et des objectifs du DOCOB dans les différents projets de territoire et plans de gestion mis en œuvre sur le site (CATZH, SAGE, Plan d'Action Territorial, Documents d'urbanisme, Documents d'aménagement forestier, Plan Simple de Gestion, ...) passe par une veille.

10.1.7 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière correspond pour l'animateur à la préparation et à l'animation des comités de pilotage, au montage des dossiers, à l'élaboration des marchés publics ou des appels d'offres, au recrutement de partenaires, ...

Outils mobilisables¹

Animation / Communication

Montant de l'aide : À évaluer dans le cadre de l'animation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, propriétaires, gestionnaires, collectivités
Partenaires techn.	Structure animatrice, DDT, AFB, Collectivités, CRPF, CATZH, Institution Adour, Conseil Départemental, ...
Budget (estimation)	50j/an soit 50x450€ = 22 500€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Contrôle et suivi

Indicateurs de suivi	Nombre de contrats, de charte signés
	Nombre de réunions organisées
	Nombre d'articles de presse, de newsletters parus
	Présentation du bilan annuel

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°10.2	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Animer le site Natura 2000	
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles	Les paysages évoluent et il est parfois difficile de se rendre compte de ces changements. Des séries de photographies peuvent mettre en image une problématique et aider à visualiser réellement l'évolution de l'environnement. Voir un paysage en photographie et à plusieurs instants donnés vaut parfois mieux qu'un long discours explicatif.	
Périmètre d'application	Site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
10.2.	Mise en place d'un observatoire photographique	
Descriptif des engagements		
<p>10.2 Mise en place d'un observatoire photographique</p> <p>Il s'agit d'allier un suivi photographique avec un suivi des pratiques de gestion qu'elles bénéficient d'un contrat ou non. Le COPIL pourra définir des lieux et/ou des pratiques en lien avec les habitats et les espèces, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fossés à mégaphorbiaie, gérés par fauche ou par cureuse, - les peupleraies aux différents stades (plantation, exploitation, repousse, ...), - ... <p>Pour chaque point choisi, chaque photographie sera accompagnée d'une fiche avec une analyse et une contextualisation. Le résultat de cet observatoire pourra être diffusé sous forme d'exposition et/ou de fiches techniques.</p> <p>Il permettra aux volontaires de participer au suivi du site et de s'appuyer sur des photographies d'archives.</p>		
Outils mobilisables¹		
Animation / Communication		
Montant de l'aide : À évaluer dans le cadre de l'animation		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice,	
Partenaires techn.	Structure animatrice, propriétaires, gestionnaires, ...	
Budget (estimation)	3j l'année 1 pour la mise en place, 2j l'année 3 pour suivi et amélioration et 2j l'année 5 pour bilan 3x450€ + 2x450 + 2x450€ = 3 600€ sur les 5 ans	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Contrôle et suivi		
Indicateurs de suivi	Mise en place effective de l'observatoire	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

C. MAQUETTE FINANCIERE

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)
Objectif 1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres										
1.1 Favoriser la continuité territoriale et la prise en compte du site Natura 2000 au travers des documents d'urbanisme	②	Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €
1.2 Maintien des corridors	①	Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
1.3 Amélioration de la libre circulation des mammifères semi-aquatiques	③	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €
Coût total de l'objectif 1					4 050 €	20 250 €				
Objectif 2 : Maintenir les points d'eau en bon état										
2.1 Maintien et gestion extensive des étangs	①									
2.1.1 Maintien des étangs		Charte / Animation	30	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
2.1.2 Gestion extensive des étangs		Contrat hors agricole, hors forêt	30 ou 55,5 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	7 386,14 €	7 386,14 €	7 386,14 €	7 386,14 €	7 386,14 €	36 930,7 €
2.2 Maintien et gestion extensive des mares	①									
2.2.1 Maintien des mares		Charte / Animation	50	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
2.2.2 Gestion extensive des mares		Contrats	50 ou 1,4 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	20 750 €
2.3 Régulation des populations de ragondins	③									
2.3.1 Mettre en place des campagnes de régulation du ragondin		Contrat hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...	930 €	930 €	915 €	915 €	915 €	4 605 €
2.3.2 Inciter les propriétaires à piéger leur étang		Formation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...		900 €			900 €	1 800 €
2.4 Régulation des populations de sangliers	②									
2.4.1 Intensifier la pression de chasse sur le sanglier (battue, affût, ...)		Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	450 €		450 €		450 €	1 350 €
2.4.2 Création de miradors		Contrat hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...	510 €	510 €	510 €	510 €	510 €	2 550 €
Coût total de l'objectif 2					17 926,14 €	18 376,14 €	17 911,14 €	17 461,14 €	18 811,14 €	90 485,7 €

Objectif 3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides										
3.1 Maintien et gestion des prairies humides	①									
3.1.1 Maintien des prairies humides		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
3.1.2 Gestion des prairies humides		Contrats	86 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	17 090,8 €	17 090,8 €	17 090,8 €	17 090,8 €	17 090,8 €	85 454 €
3.2 Maintien et gestion des landes sèches	①									
3.2.1 Maintien des landes sèches		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
3.2.2 Gestion des landes sèches		Contrats	87 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	19 652,8 €	19 652,8 €	19 652,8 €	19 652,8 €	19 652,8 €	98 264 €
Coût total de l'objectif 3					41 243,6 €	20 6218 €				
Objectif 4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et des fossés										
4.1 Restauration du lit de la Douze	②									
4.1.1 Étude préalable sur la restauration de la Douze		Étude	1	FEADER, État, Collectivités, ...		6 750 €				6 750 €
4.1.2 Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières		Communication	2	FEADER, État, Collectivités, ...						Voir 9.4
4.1.3 Diversification des écoulements		Contrats hors agricole, hors forêt	Suivant les résultats de l'étude de restauration	FEADER, État, Collectivités, ...						X
4.1.4 Diversification des habitats et création de zones de frayères				FEADER, État, Collectivités, ...						X
4.1.5 Renaturation du cours d'eau				FEADER, État, Collectivités, ...						X
4.2 Maintien et gestion adaptée des fossés	②									
4.2.1 Inventaire des fossés du site		Étude	1	FEADER, État, Collectivités, ...						Double 8.5
4.2.2 Maintien des fossés		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
4.2.3 Entretien des fossés		Contrats	20000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	25 800 €	25 800 €	25 800 €	25 800 €	25 800 €	129 000 €
4.3 Maintien et gestion adaptée des ripisylves	②									
4.3.1 Maintien des ripisylves		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
4.3.2 Entretien des ripisylves		Contrat hors agricole, hors forêt	14000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	210 000 €
4.3.3 Restauration des ripisylves		Contrats hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
4.3.4 Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves		Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €
Coût total de l'objectif 4					73 200 €	79 950 €	73 200 €	73 200 €	73 200 €	37 2750 €

Objectif 5 : Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers										
5.1 Conserver, gérer et assurer le renouvellement des vieux arbres et des milieux forestiers	①									
5.1.1 Maintien des vieux arbres et des forêts autochtones		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
5.1.2 Entretien des vieux arbres		Contrats hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
5.1.3 Renouvellement des arbres habitats		Contrats forestiers	130 arbres + 2ha	FEADER, État, Collectivités, ...	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €
5.2 Conserver et gérer l'habitat à chêne tauzin	②									
5.2.1 Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin		Charte / Animation	2 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
5.2.2 Gérer l'habitat à chêne tauzin		Contrats forestiers	2 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
Coût total de l'objectif 5					37 500 €	187 500 €				
Objectif 6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts bocagers										
6.1 Utiliser le site N2000 comme site pilote	③	Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €
6.2 Soutenir l'élevage extensif à l'herbe	①	Animation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €
6.3 Mise en œuvre des mesures agricoles à l'échelle de la zone d'influence	②	Contrats agricoles	Mesure sur la zone d'influence	FEADER, État, Collectivités, ...	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €
6.4 Maintien et gestion des prairies	①									
6.4.1 Maintien des prairies		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
6.4.2 Gestion extensive des prairies		Contrats	70 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	56 000 €
6.4.3 Restauration de prairies		Contrats	2 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	2 250 €
6.5 Maintien et gestion des haies	①									
6.5.1 Maintien des haies		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €
6.5.2 Gestion des haies		Contrats	8000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	6 240 €	6 240 €	6 240 €	6 240 €	6 240 €	31 200 €
6.5.3 Renforcement du maillage bocager		Contrat hors agricole, hors forêt	100 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €
6.6 Maintenir, gérer et favoriser les sites de ponte à Cistudes d'Europe	①									
6.6.1 Maintien des zones de ponte		Charte / Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	11 250 €

6.6.2 Gestion et restauration des zones de pontes		Contrats	105 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	24 864 €	24 864 €	24 864 €	24 864 €	24 864 €	124 320 €
6.6.3 Création de nouveaux sites de pontes		Contrats	10 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	4 748 €	4 748 €	4 748 €	4 748 €	4 748 €	23 740 €
6.7 Adaptation des pratiques culturelles sur les grandes cultures	②	Contrats agricoles	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
6.8 Adaptation des pratiques culturelles sur les vignes et cultures pérennes	②	Contrats agricoles	4 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	640 €	640 €	640 €	640 €	640 €	3 200 €
Coût total de l'objectif 6					133 192 €	665 960 €				
Objectif 7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti										
7.1 Préserver les gîtes des chiroptères inféodés au bâti	②									
7.1.1 Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti		Communication	-				3 100 €			3 100 €
7.1.2 Inventaire des populations présentes dans le bâti du site		Étude	1			5 000 €				5 000 €
7.1.3 Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères		Contrat hors agricole, hors forêt	Suivant les résultats des études complémentaires							0
Coût total de l'objectif 7					0	5 000 €	3 100 €	0	0	8 100 €
Objectif 8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire										
8.1 Études des populations de Cistudes d'Europe	①									
8.1.1 Étude par CMR des populations de Cistudes d'Europe		Étude	2	FEADER, État, Collectivités, ...	6 400 €	6 400 €				12 800 €
8.1.2 Inventaires des sites de pontes		Étude	2	FEADER, État, Collectivités, ...	3 600 €			3 600 €		7 200 €
8.1.3 Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de pontes		Contrat hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
8.2 Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	②	Étude	3	FEADER, État, Collectivités, ...	14 850 €		4 500 €			19 350 €
8.3 Études d'opportunité de régulation des populations d'Écrevisses de Louisiane	②	Étude	2	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €				4 500 €
8.4 Intégrer le site N2000 à des programmes de recherche	③	Étude	-	FEADER, État, Collectivités, ...	450 €	900 €	450 €	900 €	450 €	3 150 €
8.5 Inventaires des éléments fixes du paysage à l'échelle de la zone d'influence	②									
8.5.1 Inventaire des éléments fixes du paysage		Étude	1	FEADER, État, Collectivités, ...		4 500 €				4 500 €
8.5.2 Réaliser des fiches de recommandations		Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...			2 250 €			2 250 €

8.6 Surveillance des espèces dégradant l'état de conservation du site	②	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 800 €	7 200 €
Coût total de l'objectif 8					28 900 €	15 400 €	8 550 €	5 850 €	2 250 €	60 950 €
Objectif 9 : Sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 et valoriser le site										
9.1 Formations des acteurs	①	Formation	5 formations	FEADER, État, Collectivités, ...	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	22 500 €
9.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux N2000	②	Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	27 000 €
9.3 Informer le public sur le rôle de la régulation de certaines espèces	②	Formation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...		1 350 €		1 350 €		2 700 €
9.4 Sensibiliser aux espèces envahissantes	①	Formation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250 €	2 250 €	2 250 €	4 500 €	2 700 €	13 950 €
9.5 Chemins de randonnées et N2000	③	Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...			900		900	1 800 €
Coût total de l'objectif 9					12 150 €	13 500 €	13 050 €	15 750 €	13 500 €	67 950 €
Objectif 10 : Animer le site Natura 2000										
10.1 Mise en œuvre du document d'objectifs	①	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	22 500 €	22 500 €	22 500 €	22 500 €	22 500 €	112 500 €
10.2 Mise en place d'un observatoire photographique	③	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	1 800 €		900 €		900 €	3 600 €
Coût total de l'objectif 10					24 300 €	22 500 €	23 400 €	22 500 €	23 400 €	116 100 €
COÛT GÉNÉRAL TOTAL					372 461,7 €	370 711,7 €	355 196,7 €	350 746,7 €	347 146,7 €	1 796 263,7 €

D. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION

Les suivis décrits ci-dessous seront à affiner suivant l'évolution des méthodologies d'évaluation et des protocoles en lien avec le CBNPMP et le MNHN.

1. Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire

➤ Indicateurs et méthodes

Code EUR28	Libellé	Indicateurs	Méthodes
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Présence d'espèces eutrophiles	Relevés botaniques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques

Code EUR28	Libellé	Indicateurs	Méthodes
4030	Landes sèches européennes	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Recouvrement des jeunes buissons ou arbres autres que les espèces caractéristiques	Relevés botaniques
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Recouvrement de ligneux	Relevés botaniques
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Présence d'espèces de la liste des « prairies fleuries »	Relevés botaniques
		Présence d'espèces rudérales	Relevés botaniques
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000

➤ Évaluation du coût du suivi

Le suivi pourra se réaliser en cinquième année sachant qu'un suivi intermédiaire pourra être mis en place.

Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000 :

	Évaluation
Calage préalable phytosociologique, préparation fiches terrain	1 j / 500 €

Préparation du SIG	1 j / 500 €
Pré-numérisation sur orthophotos	4 j / 2 000 €
Relevés terrain : 2 jours par entité	14 j / 7 000 €
Saisie post-terrain	4 j / 2 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	27 j / 13 500 €

Relevés phytosociologiques :

Les relevés phytosociologiques pourront être couplés ou non à la cartographie des habitats naturels pour les 3 habitats suivants :

- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels
- 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Le choix des stations et le nombre de relevés se fera en coordination avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

	Evaluation
Calage préalable phytosociologique, préparation fiches terrain	1 j / 500 €
Relevés terrain : 2 jours . En fonction des habitats un ou plusieurs relevés seront nécessaires.	2 j / 1 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	6 j / 3 000 €

Relevés botaniques :

Les relevés botaniques pourront être couplés ou non à la cartographie des habitats naturels. Le choix des stations et le nombre de relevés se fera en coordination avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ainsi que le Conseil Départemental pour le site du Moura.

A minima seront expertisés les parcelles identifiées dans la cartographie réalisée en 2014 en tant qu'habitat d'intérêt communautaire ainsi que d'éventuels nouveaux polygones repérés lors du suivi de l'évolution de la surface.

	Evaluation
Préparation fiches terrain	1 j / 500 €
Relevés terrain : 1 jour par entité	7 j / 3 500 €
Saisie post-terrain	2 j / 1 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	13 j / 6 500 €

2. Suivi des espèces d'intérêt communautaire

a) Insectes des vieux arbres

Les insectes des vieux arbres notamment le Pique prune apparaissent comme un enjeu fort de conservation du site. Ces espèces sont plutôt difficile à voir, les suivis seront donc basés uniquement sur leur habitat.

➤ Suivi de l'habitat d'espèce :

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Habitat	Évolution présence arbres habitats
	Présence arbres feuillus à cavités de gros diamètre
	Présence arbres feuillus sénescents ou morts

Méthodes de suivi :

Ces suivis consistent à vérifier la présence des arbres habitats recensés par le CEN en 2015 ainsi que comptabiliser les arbres susceptibles d'être de futurs arbres habitats. Ces suivis seront fait sur chaque entité (environ 0,5 jour pour chacune) tous les 2 ans et par des observations opportunistes lors de différentes prospections.

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi de l'habitat d'espèce		4j 2 000€		4j 2 000€		4j 2 000€	12j 6 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports et évaluation de l'état de conservation		1j 500€		1j 500€		2j 1000€	3j 1 500€

Coût total du suivi	5j	5j	3j	15j
	2 500€	2 500€	3 000€	7 500€

b) Cistude d'Europe

La Cistude présente également un enjeu de conservation fort sur le site, la population présente sur le Bas-Armagnac étant la plus importante de la région Midi-Pyrénées.

➤ Suivi des effectifs :

Indicateurs de suivi :

- Fréquence des observations visuelles
- CMR
- Densité des nids sur les sites de ponte

Méthodes de suivi :

Entre avril et juin, il sera effectué 2 ou 3 passages sur chaque entité afin de limiter les facteurs externes (météo, dérangement, ...). Les campagnes se feront lors de journées ensoleillées avant les périodes de grosses chaleurs. Les observations se feront à vue en point fixe de 30 minutes, suivies d'un rapide parcours à distance de la berge pour compléter les observations. Le nombre des points d'observations sera variable en fonction de la taille de l'étang. Il sera au minimum de 2 par site (si possible depuis deux rives distinctes) qui seront géoréférencés et resteront constants. Les 6 entités où la cistude est présente seront prospectées. Les inventaires s'effectueront chaque année. Pour les résultats obtenus sur les étangs également suivis par CMR, une comparaison des résultats permettra d'avoir une estimation de la différence du nombre d'individus entre les observations visuelles et la CMR.

Un suivi par Capture-Marquage-Recapture permettra d'avoir une meilleure connaissance de la population. 2 des 5 complexes d'étangs seront choisis, pour des raisons de coûts et d'accessibilité, de préférence un étang sous contrat et un hors contrat comme la Hitère et le Soucaret. Ces CMR se dérouleront d'avril à août. Avec le 1^{er} jour pose des pièges, les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} jours capture et marquage des individus, après les relevés du 4^{ème} jours, les pièges sont retirés.

Tous les 3 ans, 3 sessions auront lieu en avril au début de la période d'activité, en mai avant la période de ponte et enfin en juillet après la ponte, pour éviter de piéger des femelles gravides. La Cistude d'Europe est une espèce avec une longue durée de vie et une maturité sexuelle proche des 10 ans : afin que ces suivis puissent donner une tendance de l'état de conservation des effectifs, il faudra au moins les réaliser sur une quinzaine d'années.

Le comptage sur les sites de ponte permet un repérage partiel des nids. On observe soit les opercules de terre qui ferment les puits de ponte, soit les nids attaqués par un prédateur dont les coquilles d'œufs jonchent le sol (cas le plus fréquent).

Le nombre de nids observés correspond à l'échantillon minimum du nombre de femelles reproductrices de l'étang ou du réseau d'étang.

Les comptages se dérouleront au moment du pic de ponte des femelles (juin – début juillet), sur les parcelles préalablement repérées par photo-interprétation ainsi que sur les sites référencés les années

précédentes pour avoir un suivi de ces sites de ponte. Les observateurs seront au minimum 2 afin de quadriller au mieux chaque zone. Chaque ponte sera géoréférencée.

➤ **Suivi de l'habitat d'espèce :**

Indicateurs de suivi :

Echelle	Critères		Indicateurs
Point d'eau	Habitat		Évolution de la superficie
	Biologie de l'espèce	Thermorégulation	Site d'insolation (à dire d'expert en fonction de la taille de l'étang)
		Renouvellement des sites de ponte	Boisement des berges, hors digue (renouvellement des sites d'insolation)
		Site d'hivernage	Boisement marécageux / humide en queue d'étang ou jonchaie, phragmitaie
		Ressources	Herbier
	Capacité de déplacements	Connectivité	Présence corridors aquatiques connexion directe (fossés, ruisseaux, adducteurs, ...)
		Isolement	Distance au plan d'eau toujours en eau le plus proche
		Accessibilité	Pente des berges (hors digue)
	Relation interspécifique	Compétition	Présence Tortue de Floride
		Dégradation de l'habitat	Présence autres EEE (Ragondin, Ecrevisse de Louisiane)
	Entité		
Viabilité de l'espèce		Etat des sites potentiels de ponte	

Méthodes de suivi :

Au cours des suivis par observation, un temps sera pris afin d'évaluer l'habitat d'espèce en notant chaque indicateur prédéfini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Comptages visuels sur les 6 sites	8j 4 000€	48j 24 000€					

d'étangs							
CMR (pour 2 étangs)		3 sessions x 8j 12 000€ + matériel			3 sessions x 8j 12 000€ + matériel		48j 24 000€
Recherche des sites de ponte sur les 6 sites étangs	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	36j 18 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports	1j 500€	3j 1 500€	1j 500€	1j 500€	3j 1 500€	1j 500€	10j 5 000€
Suivi de l'habitat d'espèce	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	16j 8 000€	41j + matériel 20 500€	16j 8 000€	16j 8 000€	42j + matériel 21 000€	18j 9 000€	149j 74 500€

Cf. Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine (p56-57)

Coût journée : 500€

c) Chiroptères

Au vue du nombre d'espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, les suivis se feront suivant les mêmes protocoles.

➤ Suivi des effectifs :

Indicateurs de suivi :

- Inventaire de présence / absence des différentes espèces par détection acoustique
- Recherche des colonies dans les gîtes type bâti

Méthodes de suivi :

La détection acoustique est aujourd'hui la plus utilisée car elle est la moins invasive pour les individus et permet des inventaires plus exhaustifs. De plus, la reproductivité de la méthode et l'absence de biais observateur sont d'autres intérêts. Cette méthode est donc retenue pour ces suivis. Elle ne permet toutefois pas de déterminer les statuts biologiques des espèces. Par ailleurs, pour certains groupes d'espèces, il peut être difficile de parvenir jusqu'à la détermination de l'espèce.

La méthode utilisée sera :

- L'écoute passive : l'observateur utilise des détecteurs qui seront installés en journée et qui vont enregistrer tous les contacts sur une tranche horaire déterminée et variable (durée de la nuit). Pour ce suivi ce sont des détecteurs SM2 de Wildlife Acoustics qui seront utilisés. A l'inverse de l'écoute active, cette méthode renseigne une meilleure diversité mais apporte moins d'informations comportementales. De plus, les sons enregistrés doivent être traités, triés et analysés.

Les espèces seront suivies sur les 7 entités avec deux passages (juin et septembre) tous les 3 ans.

Les chiroptères utilisent des gîtes dans le bâti ou dans les milieux forestiers. Les colonies connues dans le bâti feront l'objet d'un suivi (pour l'instant uniquement dans le Château du Tourné), le nombre de prospection sera amené à évoluer suivant les résultats des inventaires de la fiche 7.1. Un passage en journées sera effectué tous les 2 ans.

➤ Suivi de l'habitat d'espèce :

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Milieu bâti	Disponibilité en gîtes potentiels
Milieu forestier	Disponibilité en gîtes potentiels
	Nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats
	Fonctionnalité des lisières
	État de vieillissement des boisements
Milieu bocager	Densité du réseau bocager
	Linéaire de haies arborées
	Présence de prairies de fauche
	Traitement phytosanitaire sur les prairies

Méthodes de suivi :

Au cours des suivis acoustiques et de gîtes, un temps sera pris afin d'évaluer l'habitat d'espèce en notant chaque indicateur prédéfini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ Évaluation du coût de suivi :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivis acoustiques	16j 8 000€			16j 8 000€			32j 16 000€
Suivi des gîtes	2j 1 000€		1j 500€		1j 500€		4j 2 000€
Travail d'analyse des données, cartographie,	1j 500€		1j 500€	1j 500€	1j 500€		4j 2 000€

rappports							
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	19j 9 500€		2j 1 000€	17j 8 500€	2j 1 000€	2j 1 000€	42j 21 000€

Coût journée : 500€

d) Lamproie de Planer

➤ Suivi des effectifs :

Indicateurs de suivi :

- Présence / absence de la Lamproie de Planer et effectifs contactés lors des pêches électriques

Méthode de suivi :

Le suivi de la présence de l'espèce dans le site sera réalisé grâce à des pêches électriques qui auront lieu sur les 2 entités traversées par la Douze ainsi que sur les 4 autres entités d'étangs. Une pêche aura lieu tous les 2 ans sur chaque station définie suite à un repérage. Une pêche requiert 4 personnes sur une demi-journée.

➤ Suivi de l'habitat d'espèce :

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Frayères / habitat juvénile	Présence de sédiments fins
Qualité habitat	Écoulements diversifiés
	Colmatage du substrat
Continuité écologique	Présence de seuils, barrage

Méthodes de suivi :

Au cours des pêches électriques, un temps sera pris afin d'évaluer l'habitat d'espèce en notant chaque indicateur prédéfini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ Évaluation du coût de suivi :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Pêche électrique (4 personnes mobilisés)		3j 1 500€		3j 1 500€		3j 1 500€	9j 4 500€
Suivi de l'habitat d'espèce		1j 500€		1j 500€		1j 500€	3j 1 500€
Travail d'analyse des		1j		1j		1j	3j

données, cartographie, rapports		500€		500€		500€	1 500€
Évaluation des indicateurs de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		5j 2 500€		5j 2 500€		7j 3 500€	17j 8 500€

Coût journée : 500€

e) Loutre d'Europe

➤ Suivi des effectifs

Indicateurs de suivi :

- Présence / absence (observation de traces)

Méthode de suivi :

La méthode utilisée sera la méthodologie nationale issue du PNA adaptée au site. Les suivis seront mis en place seulement sur les 2 entités où la Douze est présente, habitat le plus favorable pour l'espèce. Le protocole consiste à rechercher les indices de présence (épreintes et empreintes) de l'espèce sur des transects prédéfinis et facilement identifiables sur le terrain afin qu'ils soient identiques chaque année. Pour avoir une estimation des effectifs et connaître l'état de conservation de l'espèce, il sera noté le nombre d'indices par transect, l'état de fraîcheur et la fréquence de ces indices. Les prospections se feront 2 fois par an en évitant les jours suivants des crues.

Des indices de présence ont été relevés aux abords de l'étang du Moura, les efforts de prospection seront donc portés sur cette zone de l'entité. Un premier transect sera réalisé le long de la Douze entre le pont de la D231 et le pont pour les engins agricoles en aval de l'étang. Un second sera réalisé le long du canal du Moulin. Pour ces 2 transects, les 2 rives seront prospectées.

Sur l'entité du Tourné Sainte Fauste, les 2 ponts (Marguestau-Cazaubon et Larée-Cazaubon) serviront de points de repère. Les prospections se feront sur 300 m en amont et en aval du pont et de part et d'autre de la Douze, ce qui revient à 1200m pour chaque pont.

Ces suivis seront réalisés une fois tous les 2 ans, hors période estivale (juin-août).

➤ Suivi de l'habitat d'espèce

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Habitat	Évolution de la superficie
	Etat de la ripisylve
Continuité écologique	Transparence des ouvrages
Ressources alimentaires	Abondance piscicole
	Qualité de l'eau

Méthode de suivi :

Au cours des recherches d'indices de présence, un temps sera pris afin d'évaluer l'état de la ripisylve sur ces tronçons. D'autres indicateurs de l'état de l'habitat d'espèces seront évalués par photo-interprétation, cartographie (évolution de la superficie de l'habitat) et grâce à la concertation avec les acteurs locaux (données Agence de l'Eau sur la qualité de l'eau, résultats des pêches électriques de la Fédération Départementale de Pêche pour connaître la ressource alimentaire, ...).

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Prospection des indices de présence	2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€		6j 3 000€
Suivi de l'habitat d'espèce	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	4j 2 000€		4j 2 000€		4j 2 000€	2j 1 000€	14j 7 000€

Coût journée : 500€

f) Vison d'Europe

L'espèce n'est plus présente sur le site Natura 2000 et à proximité. Sa dynamique populationnelle est également défavorable sur le territoire français. Aucun suivi d'effectif ne sera donc effectué sur le site. **L'évolution de sa répartition sera tout de même à surveiller grâce aux différentes données du PNA, du LIFE « MAMMAQ » ou des structures travaillant sur l'espèce.**

Le Vison d'Europe utilise des habitats similaires à la Loutre. **L'évaluation de l'état de conservation de son habitat reprendra donc les mêmes indicateurs.**

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Travail de bibliographie	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Suivi de l'habitat d'espèce	0,5j 250€		0,5j 250€		0,5j 250€		1,5j 750€
Travail d'analyse des suivis, cartographie et	0,5j 250€		0,5j 250€		0,5j 250€	2j 1 000€	3,5j 1 750€

évaluation état de conservation							
Coût total du suivi	2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	2j 1 000€	8j 4 000€

Coût journée : 500€

g) Lépidoptères

Les suivis des différentes espèces de Lépidoptères dépendront des résultats des inventaires réalisés. Si une espèce est présente, des transects seront par exemple réalisés dans les milieux où elle a été détectée pour suivre l'évolution de la population. Ces transects seront parcourus 3 fois tous les 2 ans afin de limiter l'influence des facteurs externes et ils devront être réalisés aux dates les plus propices (phénologie de l'espèce, conditions météorologiques, ...).

Un suivi de l'habitat d'espèce sera toutefois mis en place pour évaluer l'état des milieux où l'espèce pourrait potentiellement être présente. L'évaluation des différents indicateurs se fera par des prospections terrain (hauteur de la végétation, abondance des plantes hôtes, ...), par du travail cartographique (présence de corridors,...) ou encore bibliographique (distance des populations les plus proches).

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi des effectifs, suivant les résultats des inventaires		3 α j		3 α j		3 α j	9 α j
Suivi de l'habitat d'espèce		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		4j+ α j		4j+ α j		6j+ α j	15j+ α j

Coût journée : 500€

α correspond au nombre de jours qui seront attribués à ces suivis suivant les résultats des inventaires complémentaires prévus dans les fiches actions (8.2)

h) Agrion de Mercure

Le suivi des effectifs d'Agrion de Mercure à mettre en place dépendra des résultats des inventaires réalisés, car actuellement aucune population n'a été contactée sur le site. Si une population est présente, des transects seront alors réalisés, dans les milieux où elle a été détectée pour suivre l'évolution de ces effectifs. Ces transects seront parcourus 3 fois tous les 2 ans afin de limiter l'influence des facteurs externes et ils devront être réalisés aux dates les plus propices (phénologie de l'espèce (fin mai – fin juillet, conditions météorologiques, ...)).

L'espèce étant présente à proximité du site un suivi de l'habitat d'espèce sera mis en place pour évaluer l'état des milieux qui pourraient potentiellement accueillir l'espèce. L'évaluation des différents indicateurs se fera par des prospections terrain (présence de végétation, période d'assec, ...), par du travail cartographique (présence de corridors,...) ou encore bibliographique (distance des populations les plus proches).

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi des effectifs, suivant les résultats des inventaires		3xαj		3xαj		3xαj	9xαj
Suivi de l'habitat d'espèce		1j 500€		1j 500€		1j 500€	3j 1 500€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		3j+αj		3j+αj		5j+ αj	11j+αj

Coût journée : 500€

α correspond au nombre de jours qui seront attribués à ces suivis suivant les résultats des inventaires complémentaires prévus dans les fiches actions (8.2)

E. CHARTE NATURA 2000

1. Généralités

a) Objet de la Charte

La charte Natura 2000 vise à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. C'est la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui a conduit à la création de cet outil d'adhésion au DOCOB. Elle soutient la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » la gestion qui a permis le maintien de ces milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs de développement durable inscrits dans le Document d'Objectifs. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques n'entraînant pas de surcoût de gestion, et ne donnent pas lieu à rémunération.

La durée de l'adhésion est de 5 ans renouvelables et s'effectue par le biais d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

b) Avantages

L'adhésion à la charte peut donner droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Toutes les parcelles non bâties (à l'exception des vignes, carrières sablières et tourbières) incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération d'une partie de la TFNB, dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une MAE.

Cette exonération concerne la part communale et intercommunale de la TFNB. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutation sur les propriétés non bâties.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue de maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- **Garantie de gestion durable des forêts**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

c) Contenu

La charte Natura 2000 contient :

- des informations relatives aux enjeux de conservation du site : rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de développement durable définis dans le DOCOB,
- des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation,
- des recommandations, non soumises à contrôle, permettant de soutenir ou de compléter les engagements en faveur des habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

d) Modalités d'adhésion

Le signataire peut être le propriétaire, l'exploitant ou l'usager ayant des droits sur les parcelles objet de son engagement. L'unité d'engagement est la parcelle ou sous-parcelle cadastrale incluse dans le site. Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux et habitats présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

e) Modalités de contrôle

Les services de l'État peuvent, après avoir avisé au préalable le signataire de la charte, vérifier sur place le respect des engagements souscrits.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

En cas de cession, pendant la période d'adhésion à la charte Natura 2000, de tout ou une partie des terrains pour lesquels des engagements ont été souscrits, le cédant est tenu d'en informer le Préfet. Le cessionnaire peut adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial.

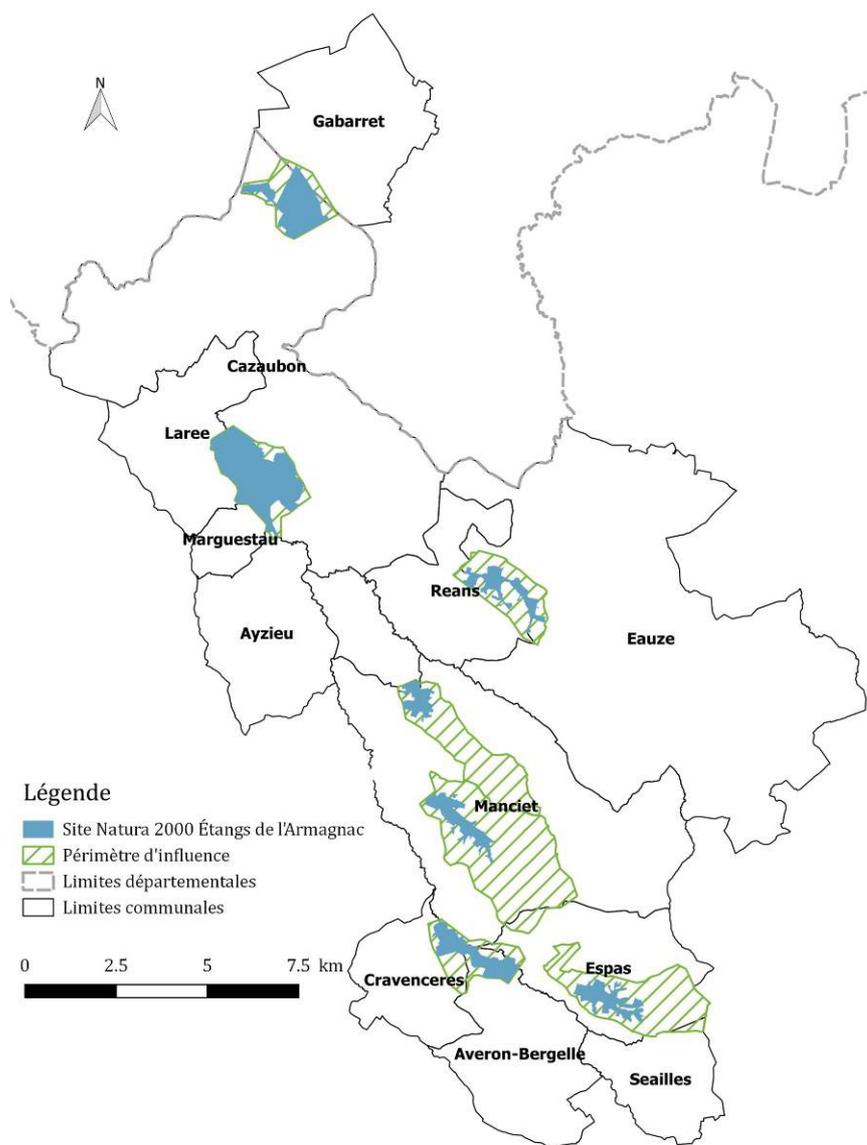
2. Présentation du site des « Étangs de l'Armagnac »

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » est situé au Nord-Ouest du département du Gers, dans la petite région du Bas-Armagnac. Le site est éclaté en 7 entités avec :

- cinq étangs principaux et des bassins ou mares annexes dont les bassins versants sont à vocation agricole,
- un secteur de prairies bocagères en bord de la rivière Douze,
- une zone forestière marécageuse associée à des landes, limitrophe avec le département des Landes.

Au total, il représente 1030ha et concerne 11 communes gersoises et 1 communes landaise.

L'état des lieux du site a permis d'identifier 9 habitats (milieux et végétations aquatiques, prairies, landes, mégaphorbiaies, ...) et 19 espèces d'intérêt communautaire (Cistude d'Europe, Pique prune, Loutre d'Europe, chiroptères, ...).



Carte 39 : Localisation du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

3. Engagements et recommandations de portée générale

De façon générale, toute pratique, toute utilisation de techniques respectueuses de l'environnement permettant une gestion patrimoniale des milieux et le respect de l'environnement (eau, air, sol, faune et flore) est à privilégier sur le site Natura 2000.

Le signataire s'engage à :

- Réaliser les interventions (gestion, exploitation, manifestation de grande ampleur, ...) lors des périodes les moins sensibles pour la faune et la flore (entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars).
Point de contrôle : Tenir un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.
- Permettre l'accès des terrains aux experts dûment mandatés, pour les opérations d'inventaires, d'évaluation de l'état de conservation ou de suivis des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins deux semaines à l'avance en indiquant la nature des opérations, l'identité et la qualité des agents. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et les résultats lui seront communiqués.
Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice
- Informer les mandataires ou prestataires de travaux intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
Point de contrôle : La présente charte mentionnée dans le document (contrat, convention, baux...) liant le propriétaire et le mandataire/prestataire
- Conserver les éléments fixes du paysages, avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorables des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, arbres isolés, alignements d'arbres, mares, talus, fossés, canaux et tout autres éléments répondant à cet objectif, et ne présentant de risques sanitaires ou mise en danger du public.

Ces éléments seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

En cas de destruction accidentelle ou involontaire, prévenir les services de la Direction Départementales des Territoires.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes non indigènes, non domestiques et non cultivées.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux.
- Informer et demander conseil à la structure animatrice lors de projets d'aménagement sur les parcelles concernées par la charte et non prévus par les documents de gestion agréés ou approuvés.
- Maintenir autant que possible les arbres dépérissants ou morts et les arbres à cavités, sur pied ou tombés ainsi que les souches.
- Éviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit.

4. Engagements et recommandations par types de milieux

a) Étangs, mares et points d'eau

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » comprend près de 80 points d'eau (étangs, mares, ...). Ces réseaux de points d'eau jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique et dans la préservation de la biodiversité. Le maintien et la promotion d'une gestion compatible avec les enjeux de conservation écologiques sont des objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site.

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les étangs en eau hors vidange autorisée par l'administration et respecter les débits réservés.
Point de contrôle : Mesures de débits au niveau des systèmes de vidange, sur le terrain
- Maintenir une zone de tranquillité en queue d'étang : pas d'intervention, pas de création de chemin de ronde, maintien de la végétation.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire à moins de 10 m des plans d'eau. Respecter dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Pas d'entretien des bordures du 15 mai au 15 juillet (période de ponte des Cistudes, pic au mois de juin)
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser le curage des étangs ou des mares sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises et en accord avec la structure animatrice du site, notamment pour les dates d'intervention.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Avant toute action, se rapprocher de la structure animatrice.
- Bien nettoyer tout engin avant et après travaux afin de ne pas disséminer d'espèces exotiques envahissantes.
- Conserver certains éléments du paysage autour et au sein du plan d'eau : arbres morts sur pieds, troncs couchés, îles ... et la diversité des habitats aquatiques et rivulaires (herbiers héliophytes, roselières, ...), cf. engagements généraux.

b) Prairies, landes et zones humides

Les milieux ouverts humides tels que les prairies, les landes, les jachères, ... sont des milieux particulièrement riches sur le plan floristique et faunistique. Le caractère ouvert de ces milieux est souvent dépendant des activités humaines, notamment de l'élevage. Avec la modification des pratiques agricoles, l'intérêt pour les milieux ouverts diminue et ils sont reconvertis en parcelles de cultures, de bois ou se boisent par déprise.

Le maintien de ces milieux ouverts humides représente donc un fort enjeu de gestion et de conservation.

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les zones humides (prairies humides, landes). Il est proscrit le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie.
- Ne pas altérer le caractère hygrophile des zones humides par drainage ou tout autre technique d'assèchement.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction.
- Ne pas effectuer de traitements sauf sous les clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables (relevant des arrêtés départementaux de lutte contre les espèces indésirables) en respectant une distance de 10 m par rapport aux cours d'eau et la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires
- Privilégier une fauche tardive pour permettre à la flore et à la faune (Lépidoptères) de se développer.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Les interventions mécaniques (fauche ou broyage) sont proscrites sur les zones potentielles de ponte des Cistudes entre le 15 mai et le 15 juillet (pic de ponte au mois de juin)
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Favoriser la gestion par pâturage extensif afin de maintenir les milieux ouverts.
- Limiter la pénétration des engins.
- Privilégier une fauchet centrifuge (de l'intérieur vers l'extérieur) favorable à la fuite de la faune présente.

c) Fossés

De nombreux fossés sont présents sur le site. Ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement hydraulique ainsi que dans la préservation de la biodiversité.

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de traitement des fossés et à moins de 2 m en périphérie.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Maintenir la végétation des fossés tout en la contenant
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser le curage des fossés en respectant les vieux fonds et vieux bords, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à août).
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible

Recommandations :

Se rapprocher de la structure animatrice pour les modalités et le phasage des travaux.

d) Haies, bosquets et arbres isolés

La préservation de ces éléments est vitale à bon nombre d'espèces animales, notamment en tant que terrain de chasse pour des prédateurs insectivores en déclin ou en tant que corridors. Elle vise également à maintenir les éléments des paysages ruraux, favoriser la biodiversité, limiter l'érosion par l'eau et le vent.

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer d'intervention de coupe entre le 15 avril et le 15 août, afin de ne pas perturber la période de reproduction des chauves-souris (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Barbastelle) et des insectes visés par la directive (l'Osmoderne, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant).
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible
- Maintenir et entretenir les haies et alignements d'arbres.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Entretenir les arbres têtards par émondage total ou par d'autres techniques adaptées à l'espèce et au stade de développement.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Utiliser, en cas de création de nouvelles haies, des essences autochtones et diversifiées, adaptées au contexte pédoclimatique local. Consulter l'animateur pour le choix des espèces.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Conserver les vieux feuillus, les souches qui offrent des habitats favorables aux insectes saproxylophages à l'exception de ceux présentant des risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Favoriser le développement, le vieillissement et le renouvellement d'arbres têtards.
- Favoriser, dans les opérations d'entretien des haies, la diversité des strates végétales (herbacée, grimpante, arbustive, arborée), des tranches d'âges (strate arborée) et d'espèces locales.
- Favoriser le renouvellement des peuplements par régénération naturelle.

e) Cours d'eau et ripisylve

De par ces multiples rôles écologiques et fonctionnels, la conservation, l'entretien et la restauration des cours d'eau et de leurs ripisylves constitue l'un des enjeux écologiques du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac.

 Le signataire s'engage à :

- Informer la structure animatrice de tous les travaux pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau ou les berges.
Point de contrôle : Contrôle de l'existence d'un courrier ou d'un mail à la structure animatrice
- Maintenir lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente le long des berges des cours d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Conserver les embâcles ne présentant pas de danger particulier pour les riverains et les ouvrages d'art.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser les travaux de ripisylve sur sol portant et ressuyé, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à août)
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible, CCTP des travaux
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire à moins de 10 m du cours d'eau. Respecter dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Limiter au maximum le passage d'engins d'exploitation à moins de 5 m des berges.
- Éviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés (chenilles, engins légers, lamiers, tronçonneuses...).
- Bien nettoyer tout engin avant et après travaux afin de ne pas disséminer d'espèces exotiques envahissantes.
- Maintenir et favoriser les espèces efficaces pour la stabilité des berges (frênes, aulnes, saules, ...)

f) Sites de ponte des cistudes

La Cistude d'Europe est l'espèce emblématique du site et avec un enjeu de conservation fort. Son habitat doit donc être préservé le plus possible et en particulier les zones où les femelles peuvent pondre (milieux ouverts, exposés au soleil, avec une granulométrie plutôt fine).

Le signataire s'engage à :

- Maintenir des milieux ouverts à proximité des points d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas réaliser d'entretien sur les milieux potentiellement site de ponte du 15 mai au 15 juillet (pic de ponte en juin), à voir avec la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas travailler le sol de juin à octobre sur les zones potentielles de sites de ponte, à voir avec la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Les sites de ponte potentiels et/ou observés seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

Recommandations :

- Signaler les sites de pontes repérés à la structure animatrice
- Limiter la fréquentation des milieux ouverts entre fin mai et début juillet.

g) Milieux forestiers

Les forêts présentes dans le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac sont principalement des milieux forestiers de feuillus et de petites tailles excepté au Marais où se trouve une plus grande surface forestière ainsi que des plantations de pins. Deux habitats forestiers sont d'intérêt communautaire, il s'agit des chênaies galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* et des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin. Les milieux forestiers représentent également des habitats d'espèce.

Le signataire s'engage à :

- Réaliser les opérations sylvicoles sur sol portant et ressuyé et hors des périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas effectuer de défrichement des boisements.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des boisements non indigènes.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Mettre en œuvre les préconisations d'exploitation formulées conjointement par le CRPF et l'animateur Natura 2000 sur simple demande préalable du propriétaire pour les coupes soumises à autorisation de l'administration ou non prévues par des documents de gestion agréées.
Point de contrôle : Compte-rendu visite terrain commune CRPF animateur
- Intégrer les engagements de la charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.
Point de contrôle : Mention des engagements de la charte dans le document (contrat, convention ...) liant le propriétaire et le mandataire/prestataire
- Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.
Point de contrôle : Vérification sur place du maintien de bois mort
- Maintenir les peuplements de chênes tauzin, par des coupes en taillis.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés afin d'éviter le tassement du sol et la création d'ornières.
- Privilégier la régénération naturelle des boisements.
- Conserver des arbres sénescents et des arbres morts dans le peuplement, pour augmenter la biodiversité en respectant les mesures de sécurité.

5. Engagements et recommandations pour les manifestations et les activités de loisirs

Les engagements par activité ne donnent lieu à aucune partie financière, il s'agit d'un engagement civique. Les activités recensées dans le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac peuvent prétendre à la signature de la charte. Par ailleurs, des engagements complémentaires peuvent être signés pour ces activités :

- Randonnée pédestre, VTT, équestre
- Chasse, piégeage
- Pêche

a) Pour toutes les activités

Le signataire s'engage à :

- Avertir la structure animatrice et demander une expertise concernant les éventuels aménagements de loisirs et les projets de manifestations prévues.
Point de contrôle : Courrier et/ou mail avec la structure animatrice
- Sensibiliser les organisateurs et les visiteurs aux enjeux environnementaux du site.
Point de contrôle : Rencontre avec la structure animatrice
- À ne créer que des balisages temporaires et réversibles pour toutes manifestations.
Point de contrôle : Absence de balisage hormis les sentiers autorisés

Recommandations :

- Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques.
- Veiller à ce que les zones de loisirs ne correspondent pas à des zones sensibles d'habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Ramener avec soi tous ses déchets.
- Ne pas perturber la faune sauvage.

b) Randonnée pédestre, VTT, équestre

Le signataire s'engage à :

- Lors de la création de chemins de randonnées se rapprocher de la structure animatrice pour éviter les zones sensibles définies dans le DOCOB et mettre en place des modalités adaptées aux enjeux du site (par exemple panneaux informatifs)
Point de contrôle : Courrier et/ou mail avec la structure animatrice

Recommandations :

- Ne pas quitter les sentiers et les pistes balisés
- Garder les chiens à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

c) Activité de chasse (SOCIÉTÉS DE CHASSE) et de piégeage (ASSOCIATIONS)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Effectuer le repeuplement et la restauration de milieux favorables aux espèces chassables avec des souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.
Point de contrôle : Avis de la Fédération Départementale de Chasse
- Entretien des aménagements faunistiques existants.
Point de contrôle : État d'entretien des aménagements faunistiques
- Ramasser les cartouches vides.
Point de contrôle : Absence de cartouches dans le site Natura 2000

Recommandations :

- Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant les regroupements (plusieurs chasseurs par véhicule).
- Favoriser le développement et la mise en place de méthodes et/ou outils de suivi des prélèvements et des populations (ex. carnets de prélèvements).
- Assurer dans le cadre de l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.
- Être ambassadeur de la chasse et du piégeage par des comportements et de pratiques respectueuses, selon les principes de la Charte de la chasse durable.

d) Activité de chasse (CHASSEURS INDIVIDUELS) et de piégeage (PIEGEURS INDIVIDUELS)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces (chassées, piégées, d'intérêt communautaire, protégées).
Point de contrôle : Connaissance des différentes espèces présentes
- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des sociétés de chasse (notamment le retour des documents de suivis remplis).
Point de contrôle : Contrôle sur place et retour des carnets de prélèvements ou de suivis
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Aider à prévenir le braconnage.
- Porter attention aux impacts non voulus sur les espèces et les habitats naturels.
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.
- Être ambassadeur de la chasse et du piégeage par des comportements et des pratiques respectueuses.

e) Activité de pêche (ASSOCIATIONS DE PECHE)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher les cistudes.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Effectuer le repeuplement et la restauration de milieux favorables aux espèces piscicoles avec des souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.
Point de contrôle : Avis de la Fédération Départementale de Pêche
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement en bord de cors d'eau ou d'étangs.
Point de contrôle : Échanges avec l'animateur
- Ramasser les fils de pêche.
Point de contrôle : Absence de fils de pêche dans le site Natura 2000

Recommandations :

- Limiter la circulation motorisée
- Favoriser le développement et la mise en place de méthodes et/ou outils de suivi des prélèvements et des populations (ex. carnets de prélèvements).
- Assurer dans le cadre de l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

f) Activité de pêche (PECHEURS INDIVIDUELS) **Le signataire s'engage à :**

- Relâcher les cistudes.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces (pêchées, d'intérêt communautaire, protégées).
Point de contrôle : Connaissance des différentes espèces présentes
- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des associations de pêche (notamment le retour des documents de suivis remplis).
Point de contrôle : Contrôle sur place et retour des carnets de prélèvements ou de suivis
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Aider à prévenir le braconnage.
- Porter attention aux impacts non voulus sur les espèces et les habitats naturels.
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

6. Informations réglementaires

La signature de cette charte n'exonère pas le signataire des obligations réglementaires rappelées ci-dessous et qui s'imposent indépendamment du site Natura 2000.

Eau et écosystèmes aquatiques

L'application de la loi sur l'eau impose une protection équilibrée et durable de la ressource en eau au titre de l'intérêt général. Son objectif est de satisfaire et de concilier l'ensemble des usages de l'eau. Les articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code l'environnement définissent un régime d'autorisation ou de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) suivant leurs impacts sur la ressource en eau.

Pour de plus amples informations contacter le service chargé de la Loi sur l'eau à la Direction Départementale des Territoires.

Forêt

Suivant la taille du massif forestier, toute opération ayant pour conséquence de passer de l'état de bois (constitué ou à venir) à une autre utilisation des sols (culture, habitation, parc, ...) est soumise à autorisation préfectorale suivant les articles L. 341 du Code forestier.

Suivant la surface concernée, à l'exception des coupes prévues dans un document agréé et des coupes définitives de peupliers, l'article L. 124-5 du Code forestier soumet à l'autorisation administrative toute coupe prélevant plus de la moitié du volume. Après coupe rase d'une certaine taille et en l'absence de régénération naturelle satisfaisante, l'article L. 124-6 impose de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement forestier.

Pour de plus amples informations contacter le service chargé de la forêt à la Direction Départementale des Territoires.

Utilisation de produits phytosanitaires

L'utilisation des produits de traitement est notamment réglementée par les articles L.253-1 et suivants du Code rural. Celui-ci définit des zones non traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau. D'autre part, chaque produit phytopharmaceutique bénéficie d'une autorisation de vente (AMM) dont les conditions d'emploi et de protection sont rappelées sur l'étiquette. Le respect de ces prescriptions est rendu obligatoire par les textes ci-dessus.

Protection et gestion des espèces

Un titre entier du Code de l'environnement est consacré à la protection de la faune et de la flore. L'article L. 411-1 interdit la destruction, la capture ou l'enlèvement, le transport et la vente pour toute espèce animale ou végétale protégée ; ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu naturel associé à ces espèces.

De plus, sauf autorisation administrative particulière, l'article L. 411-4 interdit l'introduction dans le milieu naturel, volontairement, par négligence ou par imprudence, d'espèces à la fois non indigènes, non domestiques ou non cultivées.

Dépôts de déchets

L'article L. 541-2 du Code de l'environnement précise que le producteur de déchets est responsable de leur élimination. L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit l'incinération des déchets et tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères. L'épave d'un véhicule est assimilée à un déchet.

Usage du feu

En dehors des périodes d'interdiction imposées par des conditions climatiques exceptionnelles, seules sont autorisées les incinérations de végétaux coupés ou sur pieds réalisées à des fins agricoles et forestières, ainsi que l'usage des barbecues et feux d'artifices dans le respect des recommandations et réglementations en vigueur. Les incinérations domestiques sont interdites.

Pour de plus amples informations, contacter votre mairie.

Espèces exotiques / invasives

Tout type d'introduction (volontaire, par imprudence ou par négligence) d'une espèce animale ou végétale non indigène et non cultivée ou non domestique est interdite (article L. 411-4 du Code de

l'Environnement). La liste est fixée par arrêté ministériel. Dès que la présence dans le milieu naturel d'une des espèces est constatée, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de l'espèce introduite.

Circulation motorisée

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur (article L362-1 du Code de l'environnement).

7. Acte de l'engagement

Je soussigné(e).....
atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente charte Natura 2000 et m'engage à respecter les engagements généraux et les engagements spécifiques listés ci-dessus.

THEMATIQUES	COCHER LA OU LES CASES
ÉTANGS, MARES ET PLANS D'EAU	
PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES	
FOSSES	
HAIES, BOSQUETS T ARBRES ISOLES	
COURS D'EAU ET RIPISYLVES	
SITES DE PONTE DES CISTUDES	
MILIEUX FORESTIERS	
MANIFESTATION ET ACTIVITE DE LOISIRS	
RANDONNEE PEDESTRE, VTT ET EQUESTRE	
ACTIVITE DE CHASSE ET DE PIEGEAGE (SOCIETE, ASSOCIATION)	
ACTIVITE DE CHASSE ET DE PIEGEAGE (INDIVIDUEL)	
ACTIVITE DE PECHE (ASSOCIATION)	
ACTIVITE DE PECHE (INDIVIDUEL)	

Fait à :

Le

Signature de l'adhérent

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Sites Natura 2000 en France	3
Figure 2: Occupation du sol en pourcentage sur les communes du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » (Corine Land Cover, 2012).....	15
Figure 3: Occupation du sol en pourcentage sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence (Corine Land Cover 2012).....	16
Figure 4 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Soucaret	18
Figure 5 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Tourné Sainte Fauste.....	19
Figure 6 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Pouy, Porté et Meigne	20
Figure 7 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Marais	21
Figure 8 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité d'Escagnan	22
Figure 9 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Moura.....	23
Figure 10 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité de la Hitère.....	24
Figure 11 : Succession théorique des groupements suivant la topographie des berges.....	43
Figure 12 : Part de chaque habitat naturel d'intérêt communautaire	44
Figure 13 : Épreintes et empreintes de Loutre d'Europe	56
Figure 14 : Critères à évaluer pour l'état de conservation des espèces selon la méthodologie du MNHN	68
Figure 15 : Carte de répartition de la Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) en Aquitaine et en Midi-Pyrénées	69
Figure 16 : Gradient de l'état de conservation dans une optique d'évaluation de l'état de conservation	70
Figure 17 : Évolution entre 2002 et 2017 de la superficie des plans d'eau sur le site Natura 2000	71
Figure 18 : Arbres occupés par le Grand capricorne sur le massif de Blancastet (CEN MP, 2014).....	81
Figure 19 : Arbre potentiel pour <i>Osmoderma eremita</i> à l'étang du Moura	82
Figure 20 : Localisation des arbres favorables au Pique prune et des arbres occupés par le Grand capricorne sur l'entité du Moura (CEN MP, 2014)	85
Figure 21 : Localisation de la population d'Agrion de Mercure au Moura (source :CPIE Pays Gersoises, 2015).....	93
Figure 22 : Localisation des individus de Cuivré des marais contactés au Moura (Source : CPIE Pays Gersoises, 2015)	96
Figure 23 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Soucaret, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	126
Figure 24 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Moura, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	127
Figure 25 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Pouy, Meigne et Porté, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	128
Figure 26 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité de la Hitère, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	128
Figure 27 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité d'Escagnan, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	129
Figure 28 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Tourné Sainte Fauste, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	130
Figure 29 : Réglementation et autorisation pour une coupe de bois	138

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation du site Natura 2000 des "Étangs de l'Armagnac"	9
Carte 2: Communes et Communautés de communes concernées par le site	11
Carte 3 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site Natura 2000 – (Corine Land Cover, 2012)	14
Carte 4 : Statuts de protection et inventaires	27
Carte 5 : Présence de la Loutre d'Europe sur les bassins versants de l'Armagnac	58
Carte 6 : Habitats potentiels de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura	59
Carte 7 : Localisation d'indices de présence de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura	60
Carte 8 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Tourné Sainte Fauste (CEN MP, 2017)	65
Carte 9 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Moura (CEN MP, 2014)	66
Carte 10 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Soucaret	73
Carte 11 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Pouy, Meigne et Porté	74
Carte 12 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau de la Hitère	75
Carte 13 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau d'Escagnan	76
Carte 14 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité de la Hitère	77
Carte 15 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité d'Escagnan	78
Carte 16 : Localisation du point de pêche électrique du 25/09/2013, du 06/10/2015 et du 10/10/2017 (source : Fédération Départementale de Pêche du Gers)	79
Carte 17 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Moura (CEN MP, 2015)	84
Carte 18 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité de la Hitère (CEN MP, 2015)	87
Carte 19 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Pouy (CEN MP, 2015)	88
Carte 20 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Marais (CEN MP, 2015)	90
Carte 21 : Habitat potentiel et observation de l'Agrion de Mercure sur l'entité du Moura	94
Carte 22 : Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure sur l'entité de Tourné Sainte Fauste	95
Carte 23 : Transects de l'inventaire Lépidoptères sur l'entité du Tourné Sainte Fauste	98
Carte 24 : Habitat potentiel du Cuivré des marais sur l'entité du Moura	99
Carte 25 : Habitat potentiel du Damier de la succise sur l'entité de Tourné Sainte Fauste	101
Carte 26 : Transects réalisés pour l'inventaire du Fadet des laiches sur l'entité du Marais	103
Carte 27 : Habitat potentiel du Fadet des laiches sur l'entité du Marais	104
Carte 28 : Contexte démographique	114
Carte 29 : Documents d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	116
Carte 30 : Usages domestiques de l'eau pour les communes du site	117
Carte 31 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000	122
Cartes 32 : Maïsiculture et viticulture sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	125

Carte 33 : Maïsiculture et viticulture sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	125
Carte 34 : Taux de boisement des communes concernées par le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac	135
Carte 35 : Organisation des pêcheurs sur le site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"	144
Carte 36 : Localisation des étangs sur les différentes entités (carte au 1 :15000, SCAN 25 : IGN 2017 ;Périmètre N2000 : DREAL 2010)	158
Carte 37 : Activités industrielles et artisanales sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	164
Carte 38 : SAGE Midouze	167
Carte 39 : Localisation du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	347

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Fiche d'identité du site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"	6
Tableau 2: Collectivités concernées par les "Étangs de l'Armagnac"	10
Tableau 3: Superficie communale concernée par le site Natura 2000.....	12
Tableau 4 : Harmonisation de l'occupation du sol entre 2002 et 2014	16
Tableau 5 : État de la qualité de la Douze (AEAG, 2017)	25
Tableau 6 : Extrait des dispositions du SAGE Midouze concernant la qualité des eaux	26
Tableau 7 : Habitats naturels recensés sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » (typologie Corine Biotope).....	37
Tableau 8 : Évolution de la caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire (typologie Natura 2000).....	41
Tableau 9 : Répartition en hectares des habitats naturels d'intérêt communautaire par entité.....	45
Tableau 10 : Liste des espèces d'intérêt communautaire (annexe II) sur le site Natura 2000	55
Tableau 11 : Indicateurs proposés par le CEN Midi-Pyrénées pour évaluer l'état de conservation des chiroptères	65
Tableau 12 : Liste d'espèces animales envahissantes présentes sur le site Natura 2000 (Sources : ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche du Gers).....	105
Tableau 13 : Liste d'espèces végétales invasives présentes sur le site Natura 2000 (Source : ADASEA 32).....	107
Tableau 14 : Liste d'espèces animales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, BazNat, CD 32, CEN MP ,Groupe Ornithologique Gersois, Fédération Départementale de Pêche du Gers, Syndicat de rivières Midour Douze).....	108
Tableau 15 Liste d'espèces végétales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, Association Botanique Gersoise, CBNPMP)	111
Tableau 16 : Caractéristiques des STEP présentes sur les communes riveraines du site Natura 2000 (Sources : SIE Adour Garonne).....	118
Tableau 17 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010)	121
Tableau 18 : Orientation technico-économique des exploitations agricole ayant leur siège sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010).....	123
Tableau 19 : Cultures principales sur les communes du site Natura 2000 (Source : RGA 2000 et 2010)	124
Tableau 20 : Bilan des usages et de la gestion des étangs (juin 2018)	153
Tableau 21 : Récapitulatif du nombre d'ouvrages « dangereux » pour le Vison d'Europe.....	166
Tableau 22 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des habitats d'intérêt communautaire	188
Tableau 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des espèces d'intérêt communautaire	188
Tableau 24 : Objectifs de Développement Durable et objectifs opérationnels du site Natura 2000 ...	249
Tableau 25 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque espèce d'intérêt communautaire	251

Tableau 26 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire	253
--	-----

ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOX : composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif

ARS : Agence Régionale de Santé

CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CATZH : Cellule d'Assistance Techniques aux Zones Humides

CBNPMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

CC : Communautés de communes

CD32 : Conseil Départemental du Gers

CEE : Communauté Économique Européenne

CEN MP : Conservatoire d'Espaces Naturels

CETA Bio : Centre d'Étude Techniques en Agriculture Biologique

COFIL : COmité de Pilotage Local

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CRMP : Conseil Régional Midi-Pyrénées

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTE : Contrat Territoriaux d'Exploitation

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène mesurée au bout de 5 jours

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DHFF ou DH : Directive Habitat Faune Flore

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DIRSO : Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

DO : Directive Oiseaux

DOCOB : DOcument d'OBjectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EIP : École d'Ingénieurs de Purpan

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FDP : Fédération Départementale de Pêche

FSD : Formulaire Standard de Données

GABB : Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IGG : Itinéraire Grand Gabarit

IOTA : Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MAEc : Mesures Agro-environnementales climatiques

MAEt : Mesures Agro-environnementales territorialisée	TFNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
MES : Matière En Suspension	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
Métox : Métaux et métalloïdes	ZNT : Zone Non Traitées
MI : Matière Inhibitrice	ZPS : Zone de Protection Spéciale
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
N2000 : Natura 2000	
NR : Azote Réduit	
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	
ONF : Office National de la Forêt	
P : Phosphore total	
PAC : Politique Agricole Commune	
PAEc : Projet Agro-Environnemental et climatique	
PER : Pression – État - Réponse	
PETR : Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural	
PLU : Plan Local d'Urbanisme	
PSG : Plan Simple de Gestion	
RGA : Recensement Général Agricole	
RNU : Règlement National d'Urbanisme	
RSD : Règlement Sanitaire Départemental	
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SAU : Surface Agricole Utile	
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SER : Sylvo ÉcoRégion	
SIC : Site d'Intérêt Communautaire	
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères	
SIEAG : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne	
SIG : Système d'Information Géographique	
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif	
STEP : Station d'Épuration des eaux usées	
STH : Surface Toujours en Herbe	

BIBLIOGRAPHIE

Principaux ouvrages et publications consultés :

ADASEA du Gers, 2002. *DOCOB du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »*.

ADASEA du Gers, 2015. *Actualisation de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »*.

ADASEA du Gers et Landes Nature, 2014. *DOCOB du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »*.

Arrêté Préfectoral du 19 Juillet 2017, réglementant le piégeage des populations animales classées nuisibles dans les secteurs où la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) est avérée. - Annexe 1 Cartographie de la présence avérée de la Loutre d'Europe dans le département du Gers.

BENSETTITI F. & PUISSAUVE R., 2015. *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage « article 17 ». Période 2007-2012*. MNHN-SPN, MEDDE.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. et MACIEJEWSKI L., 2012. *Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27*, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle.

BRUSTEL, H., VALLADARES, L., BOUTRON, E., GOUIX, N., 2009. *Recensement des habitats à *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763) et de son cortège faunistique associé en Midi-Pyrénées*. Rapport d'étude EIP.

BRUSTEL, H., VALLADARES, L., GOUIX, N., JOVER, T., 2006. *Recensement des habitats à *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763) sur les devèzes de Bertholène (Aveyron)*. (Commande DIREN MP). Rapport d'étude.

CARNINO N., 2009. *État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers*. Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National de la Forêt.

CAUBET S., GOURVIL P-Y. et SOULET D., 2018. *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) – Fadet des Laïches, OEdipe. Référentiel technique du Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères d'Aquitaine.

CPIE Pays Gersois, 2015. *Inventaire des Rhopalocères, Orthoptères et Odonates de l'ENS « Etang du Moura »*.

CPIE Pays Gersois, 2014. *Inventaire des micromammifères de l'ENS « Étang du Moura »*.

CPIE Pays Gersois, 2014. *Résultats des inventaires réalisés en faveur des Odonates sur les sites Natura 2000 du Gers, objectif : actualisation du Formulaire Standard de Données Natura 2000*.

DIREN Languedoc-Roussillon, 2008. *Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.*

DUBOIS, G., 2009. *Ecologie des coléoptères saproxyliques : Biologie des populations et conservation d'Osmoderma eremita (Coleoptera: Cetoniidae).* Rennes University, Ecole doctorale Vie-Agro-Santé, Rennes

DUPONT, P. coordination (2010). *Plan national d'actions en faveur des Odonates.* Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

GéoDiag, 2012. *Schéma d'aménagement des rivières Midour – Douze et de leurs bassins versants (32), État des lieux et diagnostic.* Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze.

GéoDiag, 2013. *Demande de DIG et d'autorisation pour le schéma d'aménagement des rivières Midour – Douze et de leur bassins versants.* Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze (32).

GÉRÉA, 2007. *Deuxième Plan National de restauration du Vison d'Europe (Mustela lutreola) 2007-2011.* DIREN Aquitaine / Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durable.

GOUIX N., 2014a. *Réalisation d'inventaires et d'études scientifiques sur le site de l'Étang du Moura : lot n° 5 – inventaire des Coléoptères et suivi du Pique-Prune,* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.

GOUIX, N., 2014b. *Etude des coléoptères saproxyliques du massif forestier de Blancastet dans le Gers. Phase 2 : Inventaires de coléoptères saproxyliques.* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.

GOUIX N. & VALLADARES L., 2015. *Prise en compte des coléoptères dans le réseau Natura 2000 en Midi-Pyrénées,* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées et École d'Ingénieur de Purpan.

GOURVIL P-Y., SOULET D., COUANON V., SANNIER M., DROUET E., SIMPSON D., VAN HALDER I., 2016. *Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 – 2015.* CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016.

Groupe Ornithologique Gersois, 2012. *Diagnostic de l'avifaune - Étang du Moura – Gers.*

Groupe Ornithologique Gersois, 2015. *Suivi de l'avifaune de l'Étang du Moura – Résultats du suivi 2014 et 2015.*

Institution Adour, 2012. *SAGE Midouze – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – Adopté en CLE le 18 Décembre 2012.*

IORIO E., 2016. *Méthodologie de suivi de l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) en Normandie.* Document GRECIA réalisé grâce aux financements de l'Europe (fonds FEADER), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre de la déclinaison régionale du PNAO.

KUHN R., 2009. *Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (Lutra lutra), 2010-2015.* Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

PARDE J.-M., 2009. *Suivi 2008-2009 de la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »*, Action Recherche Environnement Midi Pyrénées.

PONCET E., 2018. *Rapport d'étude, Mise à jour du DOCOB –volet chiroptères – Site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » - Gers*, Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.

PRIOL P., 2009. *Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine*, Cistude Nature.

RANIUS, T., 2000. *Minimum viable metapopulation size of a beetle, Osmoderma eremita, living in tree hollows*. Anim. Conserv. 3, 37–43.

RANIUS, T., HEDIN, J., 2001. *The dispersal rate of a beetle, Osmoderma eremita, living in tree hollows*. Oecologia. 126, 363–370.

RANIUS, T., AGUADO, L.O., ANTONSSON, K., AUDISIO, P., BALLERIO, A., CARPANETO, G.M., CHOBOT, K., GJURASIN, B., HANSEN, O., HUIJBREGTS, H., LAKATOS, F., MARTIN, O., NECULISEANU, Z., NIKITSKY, N.B., PAILL, W., PIRNAT, A., RIZUN, V., RUICNESCU, V., STEGNER, J., SUDA, I., SZWAKO, P., TAMUTIS, V., TELNOV, D., TSINKEVICH, V., VERSTEIRT, V., VIGNON, V., VÖGELI, M., ZACH, P., 2005. *Osmoderma eremita (Coleoptera, Scarabaeidae, Cetoniinae) in Europe*. Anim. Biodivers. Conserv. 28, 1–44.

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères – Mission du Vison d'Europe et Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 2004. *Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000*.

STEINMETZ J. et al., 2014. *Dynamique régionale de Loutre d'Europe en Midi-Pyrénées*, ONCFS. Faune sauvage n°305, 4^{ème} trimestre 2014.

THIENPONT S., 2010. *Plan National d'Actions de la Cistude d'Europe 2010-2014*, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

WINTER, S., MOLLER, G., 2008. *Microhabitats in lowland beech forests as monitoring tool for nature conservation*. For. Ecol. Manag. 255, 1251–1261

Principales Sources WEB consultées :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

ATELIER TECHNIQUES DES ESPACES NATURELS, <http://www.espaces-naturels.fr>

BAZNAT, base de données naturalistes partagée en Midi-Pyrénées, <http://www.baznat.net>

DDT DU GERS, <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>

DREAL OCCITANIE, <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/ecologie-r7821.html>

FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300891>

GEOPORTAIL, <https://www.geoportail.gouv.fr/>

INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE DE NATUREL, <https://inpn.mnhn.fr>

LEGIFRANCE, <https://www.legifrance.gouv.fr>

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

MIPYGEO, <https://www.picto-occitanie.fr>

WebObs en Midi-Pyrénées, <http://www.webobs.cen-mp.org>

ANNEXES

A.	<u>Grille d'analyse des enjeux de conservation HABITATS</u>	372
B.	<u>Grille d'analyse des enjeux de conservation ESPECES</u>	375
C.	<u>Tableau d'analyse des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire</u>	377
D.	<u>Tableau d'analyse des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire</u>	378
E.	<u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'état de conservation de l'habitat de la Cistude d'Europe</u>	381
F.	<u>Liste des espèces présentes sur le site (hors espèces d'intérêt communautaire et oiseaux) (sources : Nature Midi-Pyrénées (BazNat), Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, Conseil Départemental du Gers, ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière Midour Douze)</u>	384
G.	<u>Liste des oiseaux présents sur le site Natura 2000 (sources :Groupe Ornithologique Gersois, Nature Midi-Pyrénées, ADASEA 32)</u>	390

A. GRILLE D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION HABITATS

Superficie	Recouvrement de l'habitat en hectare
Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude	Proportion de l'habitat dans le périmètre d'étude du site
Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). <i>Cotation :</i> Représentativité excellente – bonne - significative - non significative
Typicité	Comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique. <i>Cotation :</i> <i>Bonne – mal connue – inadéquate – mauvaise</i>
Dynamique	Dynamique spontanée ou liée à la gestion <i>Cotation :</i> <i>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</i>
Menaces principales	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'habitat.
Degré de conservation de la structure de l'habitat (S)	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure. <i>Cotation :</i> <i>I: structure excellente ; II: structure bien conservée ; III: structure moyenne ou partiellement dégradée ; inconnu</i>
Perspectives d'évolution (P)	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part. <i>Cotation :</i> <i>I: perspectives excellentes</i> <i>II: perspectives bonnes</i> <i>III: perspectives moyennes ou défavorables</i> <i>Inconnu</i>
Possibilités de restauration (R)	Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration de l'habitat concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés. <i>Cotation :</i> <i>I: restauration facile</i> <i>II: restauration possible avec un effort moyen</i> <i>III: restauration difficile ou impossible</i> <i>Inconnu</i>
Etat de conservation de l'habitat	Reprend les trois critères précédents. Conservation excellente <i>SI</i> <i>SII + PI</i> Conservation bonne

	<p>SII+PII SII+PIII+RI SII+PIII+RII SIII+PI+RI SIII+PI+RII SIII+PII+RI Conservation défavorable inadéquate <i>Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</i> Inconnu</p>																		
Responsabilité patrimoniale	<p>Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'habitat à l'échelle nationale. <i>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation.</i></p>																		
Enjeu de conservation sur le site	Détermination du niveau d'enjeu selon la clé dichotomique :																		
	<table border="1"> <tr> <td>Responsabilité patrimoniale / Etat de conservation</td> <td>Majeure</td> <td>Forte</td> <td>Modérée</td> <td>Secondaire</td> <td>Inconnue</td> </tr> <tr> <td>Excellente ou bonne</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Mineur</td> <td>Connaissance</td> </tr> <tr> <td>Défavorable ou inconnu</td> <td>Majeur</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Connaissance</td> </tr> </table>	Responsabilité patrimoniale / Etat de conservation	Majeure	Forte	Modérée	Secondaire	Inconnue	Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance	Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance
	Responsabilité patrimoniale / Etat de conservation	Majeure	Forte	Modérée	Secondaire	Inconnue													
Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance														
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance														

Niveau 5	Etat de conservation					
Niveau 4	Degré de conservation de la structure				Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration
Niveau 3	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles		
Niveau 2	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude					
Niveau 1		Superficie				

B. GRILLE D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION ESPECES

Type de présence sur le site	<p>Populations résidentes (espèce présente toute l'année sur le site):</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Résidence (p)</i> <p>Populations non résidentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Reproduction (r)</i> - <i>Hivernage (w)</i> - <i>Concentration (c)</i> - <i>Alimentation</i>
Distribution sur le site	<p>Localisation indicative et estimation des effectifs s'ils sont connus.</p> <p><i>Cotation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Espèce commune</i> : espèce abondante, a fort effectif de population sur le site - <i>Espèce rare</i> : population de faible taille sur le site - <i>Espèce très rare</i> : espèce a très faibles effectifs sur le site - <i>Espèce présente</i> : absence d'information sur le degré d'abondance de cette espèce sur le site. <p>Cette catégorie n'est à utiliser qu'en « dernier recours », si aucune indication sur la population présente n'est disponible</p>
Population	<p>Evaluation de la taille et/ou la densité de la population par rapport aux populations présentes sur le territoire national.</p> <p><i>Cotation :</i></p> <p><i>Excellente</i> = $100\% > p > 15\%$</p> <p><i>Bonne</i> = $15\% > p > 2\%$</p> <p><i>Significative</i> = $2\% > p > 0$</p> <p><i>Non-significatif</i></p>
Isolement	<p>L'isolement renseigne sur la position de la population du site vis-à-vis des autres populations de l'espèce dans son aire de répartition, et traduit les possibilités d'échanges génétiques avec ces populations.</p> <p><i>Cotation :</i></p> <p><i>population (presque) isolée</i></p> <p><i>population non-isolée, en marge de son aire de répartition</i></p> <p><i>population non-isolée dans sa pleine aire de répartition</i></p>
Dynamique	<p>Evolution de la population</p> <p><i>Cotation :</i></p> <p><i>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</i></p>
Menaces principales	<p>Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'espèce et/ou de son habitat.</p>
Degré de conservation des caractéristiques des habitats d'espèce (E)	<p>Evaluation des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Permet d'estimer la capacité d'accueil théorique de l'espèce selon les critères de surface, de structure et de fonctionnalité des milieux favorables.</p> <p><i>Cotation :</i></p> <p><i>I: éléments en état excellent</i></p> <p><i>II: éléments bien conservés</i></p> <p><i>III: éléments en état moyen ou partiellement dégradés</i></p> <p><i>inconnu</i></p>

Possibilités de restauration (R)	<p>Evaluation des perspectives de restauration de l'habitat d'espèce concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés.</p> <p><i>Cotation :</i> <i>I: restauration facile</i> <i>II: restauration possible avec un effort moyen</i> <i>III: restauration difficile ou impossible</i> <i>inconnu</i></p>																							
Etat de conservation des habitats favorables à l'espèce	<p>Reprend les deux critères précédents.</p> <p>Conservation excellente <i>EI</i> Conservation bonne <i>EII</i> <i>EIII+RI</i> Conservation défavorable/inadéquate <i>Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</i> Inconnu</p>																							
Valeur du site pour la conservation de l'espèce	<p>Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution.</p> <p><i>Cotation :</i> Valeur excellente Valeur bonne Valeur significative Non-significative Inconnu</p>																							
Responsabilité patrimoniale	<p>Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.</p> <p><i>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation.</i></p>																							
Enjeu de conservation sur le site	Détermination du niveau d'enjeu selon la clé dichotomique :																							
	<table border="1"> <tr> <td>Valeur du site \ Etat de conservation</td> <td>Excellente</td> <td>Bonne</td> <td>Significative</td> <td>Non-significative</td> <td>Inconnue</td> </tr> <tr> <td>Excellente ou bonne</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Mineur</td> <td>Connaissance</td> </tr> <tr> <td>Défavorable ou inconnu</td> <td>Majeur</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Connaissance</td> </tr> </table>	Valeur du site \ Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue	Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance	Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance					
	Valeur du site \ Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue																		
Excellente ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance																			
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance																			

C. TABLEAU D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats d'intérêt communautaire	Etat général de l'habitat sur le site						Etat de conservation à l'échelle du site			Evaluation globale		ENJEU DE CONSERVATION
	Superficie (ha)	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Responsabilité patrimoniale	
3110 - Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	0,294	0,03%	Bonne	bonne	stable	Pollution de l'eau	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	forte	Fort
						Comblement/assèchement						
						Modification du fonctionnement hydraulique						
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	1,898	0,18%	significative	inadéquate	stable	Pollution de l'eau	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	forte	Fort
						Modification du fonctionnement hydraulique						
						Comblement/assèchement						
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,103	0,01%	non-significative	bonne	stable	Pollution de l'eau	Structure bien conservée (SII)	Perspectives excellentes (PI)	facile (RI)	excellent	modérée	Secondaire
						Comblement/assèchement						
						Modification du fonctionnement hydraulique						
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,113	0,01%	significative	bonne	stable	Pollution de l'eau	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	modérée	Modéré
						Comblement/assèchement						
						Modification du fonctionnement hydraulique						
4030 - Landes sèches européennes	66,198	6,43%	bonne	bonne	régression rapide	Plantation forestière en milieux ouverts	Structure bien conservée (SII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	forte	Fort
6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,27	0,03%	significative	inadéquate	stable	Absence d'entretien	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	secondaire	Secondaire
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	14,57	1,41%	bonne	bonne	stable	Absence d'entretien	Structure bien conservée (SII)	Perspectives bonnes (PII)	facile (RI)	bon	forte	Modéré
						Modification du fonctionnement hydraulique						
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	23,985	2,33%	bonne	bonne	régression rapide	Reconversion en cultures	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	forte	Fort
						Plantation forestière en milieux ouverts						
						Intrants						
						Absence d'entretien						
9230 - Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	2,031	0,20%	bonne	bonne	régression lente	Défrichement	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	modérée	Modéré
						Plantation forestière : reconversion en monoculture de pin maritime						

D. TABLEAU D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
1044-Agrion de Mercure	résidente	inconnue	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Pollution de l'eau Utilisation d'intrants Fermeture du milieu Modification des pratiques de gestion humaines (gestion des bords de route) fragmentation de la connectivité Modification du fonctionnement hydraulique	inconnu	possible avec efforts (RII)	Inconnu	non-significative	inconnue	Secondaire
1060-Cuivré des marais	résidente	inconnue	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Assèchement des zones humides Plantation forestières en milieux ouverts Abandon/retournement de prairies Gestion intensive des prairies humides (surpâturage) fragmentation de la connectivité Utilisation d'intrants	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	non-significative	inconnue	Secondaire
1065-Damier de la Succise	inconnu	inconnu	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Assèchement des zones humides Gestion intensive des prairies et landes humides Utilisation d'intrants	inconnu	inconnu	Inconnu	inconnu	inconnue	Connaissance
1071-Fadet des laiches	inconnu	inconnu	non significative	population non isolée mais en marge	Inconnue	Assèchement des zones humides Fermeture du milieu Plantation forestières en milieux ouverts fragmentation des habitats	inconnu	inconnu	Inconnu	inconnu	inconnue	Connaissance
1083-Lucane cerf-volant	Résidente (p)	commune	significative	Pop non isolée	stable	Exploitation forestière (rajeunissement des peuplements) Plantations d'essences allochtones Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière)	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	facile (RI)	Moyen	bonne	faible	Secondaire
1084*-Pique prune	Résidente (p)	très rare	significative	Population isolée	régression rapide	Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière) Abandon des pratiques d'entretien de vieux arbres d'alignements Absence de recrutement d'arbres d'alignements	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	significative	forte	Fort
1088-Grand capricorne	Résidente (p)	commune	significative	Pop non isolée	régression lente	Exploitation forestière (rajeunissement des peuplements) Plantations d'essences allochtones	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	facile (RI)	Moyen	bonne	modérée	Modéré

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
						Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière)						
1096-Lamproie de Planer	inconnu	inconnu	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Pollution de l'eau fragmentation des habitats travaux en cours d'eau continuité écologique	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	Inconnu	non-significative	faible	Secondaire
1220-Cistude d'Europe	résidente	Commune	significative	Pop non-isolée	régression lente	Assèchement des zones humides Dégradation des sites de ponte : abandon/retournement de prairies Elimination de la végétation aquatique et des sites d'insolation interactions avec les activités humaines : fauche ...	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	bonne	forte	Fort
1303-Petit rhinolophe	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...) Développement des infrastructures de transport (collisions, ...) Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	significative	secondaire	Modéré
1304-Grand rhinolophe	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Perte des habitats de chasse Développement des infrastructures de transport (collisions, ...) Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	significative	secondaire	Modéré
1307-Petit Murin	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Intensification de l'agriculture Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)	bien conservé (EII)	facile (RI)	bon	significative	secondaire	Secondaire
1308-Barbastelle d'Europe	Inconnu	commune	non significative	Pop non isolée	inconnue	Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers Rupture des connexions entre les boisements Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	inconnu	secondaire	Connaissance

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
1310-Minioptère de Schreibers	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...) Exploitation et homogénéisation des peuplements forestiers Développement des infrastructures de transport (collisions, ...)	bien conservé (EII)	facile (RI)	bon	non-significative	secondaire	Mineur
1321-Murin à oreilles échanrées	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...) Intensification de l'agriculture Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes	bien conservé (EII)	facile (RI)	bon	significative	secondaire	Secondaire
1323-Murin de Bechstein	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Réduction de la surface forestière Gestion forestière inadaptée : coupe rase, coupe de vieux arbres	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	inconnu	secondaire	Connaissance
1324-Grand Murin	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...) Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	inconnu	secondaire	Connaissance
1355-Loutre d'Europe	résidente	commune	significative	Pop non isolée	progressive lente	Pollution de l'eau Modification du fonctionnement hydraulique Assèchement des zones humides Collision routière travaux en cours d'eau et des queues d'étang Capture par piégeage	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	bon	significative	secondaire	Secondaire
1356*-Vison d'Europe	inconnue	absent	non significative	population non isolée mais en marge	inconnue	Pollution de l'eau Modification du fonctionnement hydraulique Assèchement des zones humides Collision routière Goulot d'étranglement génétique Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes Capture par piégeage	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	non-significative		Connaissance

E. INDICATEURS UTILISES POUR EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT DE LA CISTUDE D'EUROPE

Echelle	Critères		Indicateurs	Modalités
Point d'eau		Habitat	Évolution de la superficie	Augmentation
				Stable
				Diminution
	Biologie de l'espèce	Thermorégulation	Site d'insolation (à dire d'expert en fonction de la taille de l'étang)	Présence satisfaisante
				Présence non satisfaisante
				Absence
	Renouvellement des sites de ponte		Boisement des berges, hors digue (renouvellement des sites d'insolation)	< 25%
				25% < x < 75%
				> 75 % avec ombrage limité
				> 75% avec ombrage trop important
	Site d'hivernage		Boisement marécageux / humide en queue d'étang ou jonchaie, phragmitaie	Oui
				Non
	Ressources		Herbier	Oui
Non				
Capacité de déplacements	Connectivité	Présence corridors aquatiques connexion directe (fossés, ruisseaux, adducteurs, ...)	Oui	
			Uniquement corridors terrestres	
			Aucun corridor	

Echelle	Critères	Indicateurs	Modalités	
	Isolement	Distance au plan d'eau toujours en eau le plus proche	<100 m	
			100 m < x < 400 m	
			400 m < x < 1000 m	
			> 1000 m	
	Accessibilité	Pente des berges (hors digue)	Douce	
			Moins de 50% de berges abruptes	
			Plus de 50% de berges abruptes	
	Relation interspécifique	Compétition	Présence Tortue de Floride	0 individu
				1 individu
				> 2 individus
Dégradation de l'habitat		Présence autres EEE (Ragondin, Ecrevisse de Louisiane)	Non	
			Oui	
Entité		Altération des plans d'eau	+ de 90 % des pièces d'eau en état favorable	
			Entre 90 % et 70 % des pièces d'eau en état favorable	
			Entre 50 et 70 % des pièces d'eau en état favorable	
			Autres cas (dont 50/50)	
			Entre 50 et 70 % des pièces d'eau en état dégradé	
			+ de 70 % des pièces d'eau en état dégradé	
Viabilité de l'espèce		Etat des sites potentiels de ponte	Bon (plusieurs sites de ponte potentiels orientés S, O, E, en herbe)	

Echelle	Critères		Indicateurs	Modalités
				Moyen (sites de ponte potentiels peu nombreux ou dans milieux en cours de fermeture ou vigne, orientés S, E, O)
				Mauvais (rare sites de ponte potentiels ou dans milieux fermés ou cultures)

F. LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LE SITE (HORS ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET OISEAUX) (SOURCES : NATURE MIDI-PYRENEES (BAZNAT), CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS, ADASEA 32, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE, SYNDICAT DE RIVIERE MIDOUR DOUZE)

	Nom usuel	Nom latin	Réglementation
MAMMIFERES	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Chassable
	Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Chassable
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale
	Fouine	<i>Martes foina</i>	Chassable
	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	DH Annexe V + Nationale
	Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Chassable
	Martes sp.	<i>Martes sp.</i>	
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Non réglementé
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
	Noctule commune	<i>Nyctalus nyctula</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	DH Annexe V
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Chassable
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Chassable
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH Annexe IV + Nationale	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Non réglementé	
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	DH Annexe IV + Nationale	
REPTILES	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Nationale
	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viriflavus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH Annexe IV + Nationale

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
		Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Nationale
AMPHIBIENS		Complexe de grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp.</i>	DH Annexe IV ou V + Nationale
		Crapaud accoucheur	<i>Alyte obstetricans</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Crapaud commun épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Nationale
		Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH Annexe V + Nationale
		Grenouille verte rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH Annexe V + Nationale
		Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Nationale
		Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Nationale
		Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Nationale
		POISSONS		Ablette
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>			Non réglementé
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>			DHFF Annexe V
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>			Non réglementé
Brochet	<i>Esox lucius</i>			Nationale
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>			Non réglementé
Chevaîne	<i>Squalicus cephalus</i>			Non réglementé
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>			Non réglementé
Goujon	<i>Gobio gobio</i>			Non réglementé
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>			Non réglementé
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>			Non réglementé
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>			Non réglementé
Tanche	<i>Tinca tinca</i>			Non réglementé
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>			Non réglementé
ARTHROPODES	ODONATES	Aeschne affine	<i>Aeschna affinis</i>	Non réglementé
		Aeschne bleue	<i>Aeschna cyanea</i>	Non réglementé
		Aeschne mixte	<i>Aeschna mixta</i>	Non réglementé
		Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>	Non réglementé
		Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	Non réglementé
		Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Non réglementé
		Agrion élégant	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Non réglementé
		Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Non réglementé
		Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	Non réglementé
		Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Non réglementé
		Aïolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	Non réglementé
		Aïolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Non réglementé
		Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Non réglementé
		Anax porte-selle	<i>Hemianax ephippiger</i>	Non réglementé

	Nom usuel	Nom latin	Réglementation
ORTHOPTERES	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Non réglementé
	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Non réglementé
	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Non réglementé
	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Non réglementé
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Non réglementé
	Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Non réglementé
	Cordulie à tâches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Non réglementé
	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	Non réglementé
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Non réglementé
	Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	Non réglementé
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Non réglementé
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	Non réglementé
	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Non réglementé
	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Non réglementé
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Non réglementé
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	Non réglementé
	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	Non réglementé
	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Non réglementé
	Decticelle aquitaine	<i>Zeuneriana abbreviata</i>	Non réglementé
	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	Non réglementé
	Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	Non réglementé
	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Non réglementé
	Ephippigère carénée	<i>Uromenus rugosicollis</i>	Non réglementé
	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Non réglementé
	Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Non réglementé
	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	Non réglementé
	Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>	Non réglementé
	Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Non réglementé
	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Non réglementé
	Grillon bordelais	<i>Eumodycogryllus bordigalensis</i>	Non réglementé
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	Non réglementé
	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	Non réglementé
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Non réglementé
	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Non réglementé
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	Non réglementé	
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	Non réglementé	
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	Non réglementé	
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	Non réglementé	
Leste verte	<i>Chalcolestes viridis</i>	Non réglementé	
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Non réglementé	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Non réglementé	
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	Non réglementé	
Méconème méridional	<i>Meconema meridionale</i>	Non réglementé	
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassium</i>	Non réglementé	
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	Non réglementé	

	Nom usuel	Nom latin	Réglementation
LÉPIDOPTÈRES	Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Non réglementé
	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Non réglementé
	Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Non réglementé
	Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	Non réglementé
	Phanéoptère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>	Non réglementé
	Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	Non réglementé
	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Non réglementé
	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	Non réglementé
	Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Non réglementé
	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	Non réglementé
	Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	Non réglementé
	Tétrix méridional	<i>Paratettix meridionalis</i>	Non réglementé
	Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	Non réglementé
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Non réglementé
	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	Non réglementé
	Ascalaphe sp	<i>Libelloides sp</i>	Non réglementé
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Non réglementé
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Non réglementé
	Azuré de la Faucille	<i>Cupido alcetas</i>	Non réglementé
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Non réglementé
	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Non réglementé
	Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	Non réglementé
	Bombyx à livrée	<i>Malacosoma neustria</i>	Non réglementé
	Bombyx de la Ronce	<i>Macrothylacia rubi</i>	Non réglementé
	Bombyx du Chêne	<i>Lasiocampa quercus</i>	Non réglementé
	Bordure ensanglantée	<i>Diacrisia sannio</i>	Non réglementé
	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	Non réglementé
	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Non réglementé
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Non réglementé
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Non réglementé
	Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	Non réglementé
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Non réglementé
	Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Non réglementé
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Non réglementé	
Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	Non réglementé	
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Non réglementé	
Écaille lièvre	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Non réglementé	
Écaille striée	<i>Spiris striata</i>	Non réglementé	
Fadet commun, Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Non réglementé	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Non réglementé	
Gamma	<i>Autographa gamma</i>	Non réglementé	
Géomètre à barreaux	<i>Chiasmia clathrata</i>	Non réglementé	
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	Non réglementé	
Hespérie de l'Agremoire	<i>Pyrgus malvoides</i>	Non réglementé	
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Non réglementé	

	Nom usuel	Nom latin	Réglementation
	Hespérie de la Passe-Rose	<i>Carcharodus alceae</i>	Non réglementé
	Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	Non réglementé
	Lithosie quadrille	<i>Lithosia quadra</i>	Non réglementé
	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Non réglementé
	Mégère (F) Satyre (M)	<i>Lasiommata megera</i>	Non réglementé
	Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	Non réglementé
	Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	Non réglementé
	Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	Non réglementé
	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Non réglementé
	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	Non réglementé
	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	Non réglementé
	Moro-sphynx	<i>Magroglossum stellatarum</i>	Non réglementé
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Non réglementé
	Nacrée de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	Non réglementé
	Paon du jour	<i>Aglais io</i>	Non réglementé
	Passagère	<i>Dysgonia algira</i>	Non réglementé
	Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	Non réglementé
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	Non réglementé
	Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	Non réglementé
	Petite violette	<i>Boloria dia</i>	Non réglementé
	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	Non réglementé
	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Non réglementé
	Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	Non réglementé
	Piéride du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	Non réglementé
	Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	Non réglementé
	Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Non réglementé
	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	Non réglementé
	Silène	<i>Brintesia circe</i>	Non réglementé
	Sphynx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i>	Non réglementé
	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	Non réglementé
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Non réglementé
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Non réglementé
	Thècla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	Non réglementé
	Thècla de l'Orme	<i>Satyrium w-album</i>	Non réglementé
	Thècla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	Non réglementé
	Thècla du Prunier	<i>Satyrium pruni</i>	Non réglementé
	Timandre aimée	<i>Timandra comae</i>	Non réglementé
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Non réglementé
	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Non réglementé
	Virgule	<i>Hesperia comma</i>	Non réglementé
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Non réglementé
	Zygène du Trèfle	<i>Zygaena trifolii</i>	Non réglementé

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
	ARACHNIDE S	Épère frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	Non réglementé
	HYMÉNOPTÈRES	Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	Non réglementé
		Crematogaster scutellaris	<i>Crematogaster scutellaris</i>	Non réglementé
		Dolichoderus quadripunctatus	<i>Dolichoderus quadripunctatus</i>	Non réglementé
		Formica cunicularia	<i>Formica cunicularia</i>	Non réglementé
		Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro</i>	Non réglementé
		Lasius emarginatus	<i>Lasius emarginatus</i>	Non réglementé
	HÉMIPTÈRE S	Cigale ornée	<i>Cicada orni</i>	Non réglementé
		Membracide bison	<i>Stictocephala bisonia</i>	Non réglementé
	COLÉOPTÈRES	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	Non réglementé
		Drap mortuaire	<i>Oxythyrea funesta</i>	Non réglementé
		Morimus asper	<i>Morimus asper</i>	Non réglementé
		Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	Non réglementé

G. LISTE DES OISEAUX PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCES : GROUPE ORNITHOLOGIQUE GERSOIS, NATURE MIDI-PYRENEES, ADASEA 32)

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
OISEAUX	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : boisement Chasse : milieu ouvert
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, cours d'eau
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	DO Annexe II	Nidification	Culture
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Bocage lisière
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Nationale	Très peu probable	Plan d'eau
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau, prairies inondables et prairies humides
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Nationale	Nidification	Mare, plan d'eau, ruisseau
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, cours d'eau
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu forestier semi-ouvert
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nationale	Nidification	Boisement riverain et plan d'eau
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, prairies humides et prairies inondables
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Bruant zizi	<i>Emberiza circlus</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO Annexe I + Nationale		Culture, milieu ouvert
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, milieu ouvert

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO Annexe I + Nationale	Hivernage	Milieu semi-ouvert, lisière
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Butor blonchios	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, cours d'eau
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	DO Annexe II		Culture
	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau
	Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, mare
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, mare, cours d'eau
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Cheveche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec un minimum de prairie avec bâti humain
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu urbain, habitation
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nationale	Migration	Forêt
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Prairie
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Prairie
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : milieu forestier Chasse : bocage et prairie sèche
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola jundicis</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec friche
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Nationale	Nidification	Plan d'eau
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert, vieille ferme, église

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Commune
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Lisière forestière
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Annexe II	Nidification	Commune
	Faucon de crécerelle	<i>Falco tinnuculus</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nationale	Nidification	Milieus ouvert et semi ouvert proche des plans d'eau et avec des arbres
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO Annexe I + Nationale	pas encore nicheur	Villes avec bâtiments élevés
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nationale		Bois et clairière
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nationale	Nidification	Bocage, prairie
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Bocage, prairie
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau, mare, cours d'eau lent
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nationale		Bois, clairière, parc et jardin
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nationale	Hivernage	Plan d'eau, cours d'eau
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, gros cours d'eau, prairie inondables
	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	Nationale		Plan d'eau
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Nationale	Nidification	Plan d'eau
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu forestier, lisière semi-ouvert
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	DO Annexe II	Migration	Milieu ouvert et semi-ouvert

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	DO Annexe II	Migration	Habitat ouvert, haie, bosquet
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu forestier, bocage, parc urbain
	Gros bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nationale	Migration	Bois, parc et jardin
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, milieu ouvert
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : talus sans végétation, haut et abrupt Chasse : milieu ouvert
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : boisement bords de plan d'eau et de cours d'eau Chasse : mare, plan d'eau cours d'eau, prairie, champs
	Héron garde-boeuf	<i>Bubuculus ibis</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : boisement bords de cours d'eau et de plan d'eau Chasse : prairie
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Reproduction : roselière de plan d'eau Chasse : plan d'eau
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier et semi forestier
	Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	Nationale	Nidification	Boisement, milieu semi-ouvert, parc et jardin
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : bâtiment, milieu urbain et rural Chasse : milieu ouvert
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : étable, écurie Chasse : milieu ouvert
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, mare, rivière peu profonde
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier et semi forestier, parc avec arbre de haut jet
	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, mare et cours d'eau
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nationale	Nidification	Milieu urbain, milieu ouvert
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain avec boisement
	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Nationale	Migration	Milieu forestier, parc et jardin
	Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier notamment de bords de cours d'eau
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec plan d'eau et cours d'eau
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nationale	Nidification	Habitation humaine, haie
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nationale	Nidification	Habitation
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	DO annexe II + Nationale		Plan d'eau, cours d'eau
	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu ouvert
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Nationale	Migration	Cours d'eau, gravière, plan d'eau
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Nationale	Nidification	Boisement, parc et jardin
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO Annexe I + Nationale	Hivernage	Milieu forestier
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc, jardin et prairies
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Pie grièche-écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Bocage
	Pigeon biset domestique	<i>Columbia livia</i>	DO Annexe II	Nidification	Habitat urbain, culture
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu ouvert, bosquet, parc urbain
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Nationale	Migration	Milieu ouvert
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nationale	Nidification	Bocage avec arbres de haut jet

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Nationale	Migration	Champs
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nationale		Milieu forestier
	Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardins (commun)
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, bosquet, sous bois
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nationale		Milieu urbain avec arbres
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nationale	Nidification	Habitation humaine
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau avec roselière
	Rousserolle tudaïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau avec roselière
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau et mare
	Serin cinus	<i>Serinus serinus</i>	Nationale	Nidification	Bâti parcs et jardins
	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardin
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	DO Annexe I		Plan d'eau
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Nationale	Migration	Bocage
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec buissons de petites tailles
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Nationale	Migration	Milieu forestier, semi-forestier
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nationale		Milieu forestier
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	DO Annexe II	Nidification	Bocage
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nationale	Migration	Milieu ouvert
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardin
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau, milieu ouverts notamment inondable
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nationale	Nidification	Commune

STRUCTURES REFERENTES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS
19 Place du Foirail – BP 342 – 32007 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 46 46
Courriel : ddt@gers.gouv.fr – Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU Logement d'Occitanie
1, Rue de la Cité administrative - CS80002 - 3074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00
Courriel : @
Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP70161 – 32003 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Courriel : a032@adasea.net – Site Internet : <http://www.adasea32.fr>
Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du Gers : <http://gers.n2000.fr>



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 81 60 81 90
Site Internet : <https://www.cen-mp.org>



ÉCOLE D'INGENIEURS DE PURPAN
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
Site Internet : <http://www.purpan.fr/>



FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DU GERS
755, Route de Toulouse – 32000 AUCH
Tél. : 05 62 63 41 50
Site Internet : <http://www.gers-peche.fr>